

Table des matières ¹ du manuscrit BM 848

<i>Quant Metius voullut mourir [et] de l'ordennance qu'il fist.....</i>	24
Quant [et] par quelz gens le pont des mortz et le pont thieffroy furent faictz.....	25
De Octovian Empereur et de l'amphiteatre qu'il fist faire.....	26
Quant saint Pierre vint tenir son siege a Rome.....	30
La conversion Mons[eigneu]r Saint Clement et comment Saint Pierre l'envoya parda.....	31
Coment le Cerf ² que les veneurs du prince chassoie[n]t en la forest de gorze se vint rendre a S[ain]ts Clement.....	32
Co[m]ment le prince alla veoir le Cerf.....	eodem
Co[m]ment Saint Clement entra en la cité.....	33
Co[m]ment Saint Clement resuscita la fille du Prince.....	36
Co[m]ment Saint Clement mist son etolle au col du serpent et l'emmena.....	37
Co[m]ment Saint Cle[m]ent fist faire l'esglise catedale qu'est Saint Piere au for dicloisoin (?).....	38
Prima sedes venie.....	39
Co[m]ment saint Aultre fust eveque de Metz.....	41
De Mons[eigneur] saint Servais.....	42
La guerre et destruction des Wandres.....	43
L'edification de l'eglise Saint Simphorien.....	46
Le duc Austrasius donna le nom en la province d'Astrasie.....	47
Co[m]ment la maisons de la haulte pierre et de la pierre hardie furent faicte.....	43
De la place la ou on faisoit justice.....	eodem

¹ Ce sommaire fut ajouté en même temps que la première continuation. Il y retrouve les quatrains ajoutés. Ce sommaire commence au folio 24.

² J'ai respecté la mise en forme de l'auteur et ainsi que les majuscules.

Co[m]ment la Voverie de Mets vint a la citez et co[m]ment Nemery Baudoche grand almonier on grand moustiez par ung miracle arguent la maison de l'amosnerie pour ung si grand almosnier a toujours mais.....	Entre 45 et 49
Du duc Hervis pere a lorrain guerrin [et] Begne de Bellin qu'il eust de la belle Beatrix.....	49
La fondation saint Piere aux images dedans le moustier.....	52
Quand la grande eglise fust a commancee qu'estoit bien petite paravant.....	eodem
Quand l'eglise saint Arlout fut faicte.....	eodem
Quand Charlemagne fist faire n[ost]re Dame de Rabbay.....	eodem
Quant l'eglise Saint Sauveur fust faicte.....	eodem
Quant l'eglise Saint Vincent fust faicte.....	eodem
Quant l'eveque Bertrad establit les Amans.....	53
Quant le corps de Mons[eigneur] saint Clement fust releve.....	eodem
Quant les bannieres on Commung furent ablollies.....	eodem
Quant les templieres furent brusles.....	eodem
Quant le palais fust fait tout neuf.....	eodem
La guerre on Dudelange contre la citez.....	54
Quant le roy de Boheme vint a Metz.....	eodem
Quant l'empereur et l'emperise vinrent a Metz dont la veille de noel la septieme lecon a matine. Il chanta sa couronne assemblee et l'espee mis en la main.....	eodem
Quant il fallut scavoir la richesse d'ung ch[asc]un.....	eodem
La guerre de Gondrecourt.....	55
La guerre de Pierre de Bairre.....	eodem
La guerre des Lorrains.....	56
Quant ceulx de Pierrefort vinrent au Champapanne la veille de Saint Sacrement despouiller les dames de Metz.....	eodem
Quant le peuple fust taillez trois fois pour ung an.....	57

Quant les messains gaingerent le chastel de Soigne.....	eodem
Quant deux gentilz hom[m]es ennemys de la citez furent decapites devant le grand moustiez.....	eodem
Quant il y eust deux amans forjuges.....	eodem
La guerre de saint Germain.....	58
Quant mons[aigneur] saint Barnabez fist la paix entre les s[aigneu]rs de Mets et l'eveque.....	eodem
La guerre du roy de Boheme duc de Luxembourg, du duc de Lorraine du conte de Bar et de l'archevesque de Trieve contre la citez.....	59
Le siege devant Sampigney.....	61
La dance de mons[aigneu]r s[ain]ct Jehan Baptiste.....	eodem
La fondation de notre dame au champ des Ceslestins et de la chapelle au champasseille.....	eodem
D'ung chanoine du grand moustier qui fut dix ans en prison qu'avoit tue ung homme.....	62
Quant la bulette fust ordonnee.....	eodem
Mutte reffondue deux fois pour ung an.....	eodem
La guerre du duc de Juilliers.....	eodem
La guerre de Luttanges et de Hettanges.....	63
La guerre du conte de saint Paul.....	eodem
La guerre des Lorrains et des Allemands.....	eodem
Quant le duc de Barre fust prins a ligney.....	65
Le duc fist faire l'eglise des Carmes a Mets.....	66
La guerre des grans bretons.....	eodem
Institution de la feste saint Sauveur.....	67
La guerre des quattres conte.....	eodem
La discension du peuple co[n]tre les s[aigneu]rs.....	68
La guerre de Salverne, Nassaue, Salme et de Boullay contre la cite....	eodem

D'une alliance qui fust faicte des s[eigneu]rs.....	69
Quant on cuyda assailir Mets, escheeller Metz par le meschaille.....	70
La guerre du duc Charles de Lorraine.....	74
Quant Hanry de la Tour print le chastel de Mollin.....	75
La guerre de Messire Ferry de Chambley.....	eodem
Quant l'eglise des freres Baude fut faicte et par qui.....	76
Quant ceulx de Mets furent prins jus des lorains au Wez le Houtton..	eodem
Co[m]ment apres que les lorrains eurent deffonces les vins au vaul de Mets furent traictes par ceulx de la citez.....	eodem
Quant les fonrrains paioie[n]t pour ch[ascu]n sepmaine ung denier...	77
Quant les marchans voulurent trahir la citez par le champ Nemmery.	eodem
Une trahison du demesoux de Commercy.....	79
Quant les grosses bombardes furent faictes qui souolloient par un dallain.....	80
Une course faicte par aucuns allemans.....	eodem
³ Quant Jaicomine coppe chausse fut noies.....	80
⁴ Quant un capitaine de France vingt loger a Nowiant pour courrir la terre de Mets.....	81
Encour de Demoisoux de Co[m]mercy.....	eodem
Mutte refondue encour une fois.....	82
Une guerre des allemans.....	eodem
Quant Jehan de Chalon print Richart Many.....	83
Une guerre des allemans.....	84
Quant ceulx de Mets allerent devant Fleville.....	eodem

³ L'auteur ajoute ici un signe pour faire comprendre au lecteur que ce qui suit est inscrit dans la marge.

⁴ A partir de ce titre, on reprend la lecture dans le corps du texte.

La guerre du roy de France Charles Septiesme et du roy de Cecille.....	85
Quant la porte des allemans fust faicte.....	86
Quant la croix du Pont des mors fust faicte et qui la fist faire.....	87
Quant on renouvela les angevines.....	eodem
L'entree de l'evesque George de Baudes en Mets.....	88
La division des chanoines de Mets.....	89
Quant on donnoit la quarte de vin pour une angevine.....	91
La guerre du Nicollas de lorraine.....	eodem
La guerre de Gratiain Desguerres.....	93
Quant l'empereur Frederich vint a Metz.....	94
Quant le Chastel de Pontois fust prins.....	eodem
La guerre de Richemons.....	eodem
Quant le clochier de Mutte fust faict de pierre.....	95
La guerre du duc Regnez de Lorraine.....	eodem
Quant furent co[m]mences les trois cœur de la grande eglise.....	96
Quant l'empereur Maximilian fust loges en pasetemps.....	eodem
Le co[m]mencement de Jehan de Landremont.....	98
La guerre de Franciscus.....	100
Quant la duchesse de lorraine vint a Metz loger en pasetemps et le duc passa par dessus le pont Thieffroy allant loger a Mollin a leur rentrans de S[ain]cte Barbe.....	102
Quant la maison de gommendeur de Gorze fust pillez.....	103
Quant le Roy François fut devant Pavie.....	105
Quant le jube du gra[n]d moustiez fust faict.....	106
Quant tous les portiers furent rechangies.....	eodem

⁵ L'étude du manuscrit 848, s'arrête ici pour la période étudiée. La suite fait l'objet de la continuation.

<i>Quant abbatant les jardins devant les portes.....</i>	eodem
Quant l'ouvraige devant la porte aux allemans et le pont Reingmont fust faict	eodem
D'ung cerf qui entrist par dessoubz les baires on moyen pont en Mets.....	Entre 106 et 107
Quant le marquis de Baudes espousa en passe temps.....	107
Quant le tabernacle fust faict dessus le grand autel du grand moustiez.....	108
De la niche du grand moustier.....	eodem
Combien l'on voullent de Mets d'icelle anviche (?).....	109
La premiere fois que l'empereur Charles cinquieme entrist en Mets....	110
Du s[aigneu]r Martin de Hen.....	111
Du s[aigneu]r Claude Baudoiche.....	112
Quant le tresorier de Metz fust esleu doien de la grand eglise par la mort de Jehan Baudoiche.....	eodem
Co[m]ment le dict doiennez vacquit encour une fois et de l'election faicte alors.....	113
Quant les protestans envoyerent leur ambassade a Metz.....	eodem
Du maistre eschevin lors Gaspar de Heu.....	114
Du s[aigneu]r Androyn Roucel.....	115

« Les croniqz de la cité de Mets depuis le co[m]mencement de la fondacion et de quelz gentz elle fuit enco[m]mencié et en quelz tempz »

F° 1 r°

[1] Dieu soit a mon com[m]encement
Et la vierge secondement
Tous saincts et saintes [et] to[us] les anges
En aient toux gloire [et] louvenges

[2] Adam ⁶ qui fuit le premier hom[m]e
Nous dampna tous po[ur] une pom[m]e
Mangee en paradis terrestre
Et ne pooit que de terre estre.

[3] Pour son péchiez tout fuit perilz
Subges d'estre en terre pourvis
Et tous a la mort condempnez
Tant que sont d'Eve ⁷ [et] d'Adam nez

[4] Tant furent malvais lez humains
Malvais avant pirex demains
Usant de pechiesz en pechiesz
Que Dieu lez fist tous despeschiez

[5] Quant Dieu heust sentence rendue
D'estre destruite [et] confondue
Nature et toutz humain lignaiges
Il reserva huictz parsonnaiges

⁶ *Gen. (I, 3), (II, 4-25).*

⁷ *Gen. (III, 20).*

- [6] Noe ⁸ sa fem[m]e [et] ses trois filz
Et leurs trois fem[m]es [et] puis il fit
Une arche pour estre a refuge
Au passer l'horible deluge
- [7] Tout le resta gens desvoyez
De raison furent tous noyez
Ainsy l'avoit Dieu ottroyez
Que le lieu en fuit nettoyez
- [8] Apres la grand destruction
D'humaine generacion
Noe fist restauracion
En grand painne [et] affliction
- [9] Le bon Noe tant Dieu pria
Que son puple multiplia ⁹
Qu'ava[n]t sa mort il vit la som[m]e
De vinte quatre cent milz hom[m]e
- [10] Ses anffans po[ur] Dieu deffier
Com[m]encerent a ediffier
Une tour magnificq[ue] [et] belle
Et fuit nommee Tour Babel ¹⁰

⁸ *Gen. (V, 28-32,6,9-22)*. Noé est fils de Lamech et petit-fils de Mathusalem. Il est compté parmi les dix patriarches antédiluviens. Dieu lui fit connaître son dessin de châtier les coupables et lui ordonna de construire une arche. Elle devait être, durant le déluge, un lieu de refuge pour lui, sa famille et les animaux qui seraient épargnés ; *Dict. de la Bible*. L'auteur rattache les origines messines aux temps bibliques.

⁹ Nous descendons tous de Noé, seul survivant du déluge avec ses fils. Le caractère sacré des textes ne permet pas de mettre en doute ces affirmations. Les ancêtres des Grecs et des Latins sont eux aussi des descendants de Noé qui ont camouflé sous des surnoms leur véritable identité ; DUBOIS, *Celtes et Gaulois au XVIème siècle*, p. 23-24.

¹⁰ *Gen. (XI, 1-9)*, Selon la Bible, après le Déluge, les hommes parlaient une langue unique et vivaient groupés dans la terre de Sennaar, en Babylone. Ils voulaient bâtir une ville avec une tour dont le faite irait jusqu'aux cieux. Mais cette entreprise déplut à Dieu qui confondit leur langue, puis les dispersa sur la surface de la terre ; *Dict de la Bible*. On trouve dans la *Chronique* de Philippe de Vigneulles, t. I, p. 9, que Dieu confondit les langues « en l'an du monde 1730 ».

- [11] Avant que celle tour fuit faicte
Leurs langues fure[n]t contreffaicte
Que l'un l'aulture point n'entendoit
S'il donnoit ou s'il demandoit
- [12] Par rigueur tout appertement
Prindrent tous leurs desparteme[n]t
En allant par grand legions
Tous en estranges regions
- [13] Adam [et] Noe qui fist l'arche
Abraham ¹¹ [et] lez patriarches
Et tous lez aultres anciens peres
Ont veu merveille sur la terre
- [14] Apres celle division
Partire[n]t par conclusion
De celle tour de Babillonne
Quatres tres nottanbles ¹² parson[n]es
- [15] La premiere estoit une fem[m]e
Fille de Noe sueur de Sem
Et du dis Sem trois seigneurs
Tous trois ses filz digne d'honneurs

- [16] Celle dame heust nom Azita
Que ses trois nepveu visita
Le premier fuit nom[m]ez Geleth
L'aulture Jazel le tier Zelech, ¹³

¹¹ *Gen. (XI, XII, XIV)* descendant de Sem dont il est séparé par dix générations, il est le père des Hébreux ; *Dict de la Bible*.

¹² L'auteur des *Chroniques de la cité de Metz* a repris dans les annales messines le passage de la venue *des quatre notables personnes* d'origine biblique qui viennent de Babylone. Tous les auteurs qui ont écrit une histoire de Metz pendant la période de 1515 et 1530 évoquent les origines bibliques de Metz ; CHAZAN, *Frontières (?)*, p. 208.

¹³ L'auteur des *Chroniques de la cité de Metz* semble avoir trouvé des informations concernant Azita et ses trois neveux : Geleth, Jazel et Zelech dans une source aussi utilisée par l'auteur de la chronique anonyme du XVIème siècle dont Prost dans *Les Légendes*, p. 445, a restitué quelques passages ; CHAZAN, *Frontières (?)*, p. 208.

- [17] Ses quatres prompts [et] diligens
 Acompagniez de maintes gents
 Se myrent en chemin et en voye
 Come[n]t Dieu ses amis convoie
- [18] Tant chemineent par le monde
 Par terre par eaue et par undes
 Qu'il reposerent en ung lieux
 Qui puis fuit nommes Mons des dieux ¹⁴
- [19] Tous se partirent en ung tempz
 En travaillant dix septs ans
 Par le monde en pluseurs propos
 Sans trouver aise ne repos
- [20] Tant cheminerent monts [et] valz
 Estez yvers [et] froyt [et] chault
 Qu'ilz se trouverent en une place
 Dieu les y trasmist de sa grace

F° 3 r°

- [21] La aresterent en bon propos
 A grant solas et a repos
 Menant petite menandie
 Et maints batus de maladie

¹⁴ Le nom de Mont des Dieux que les neveux d'Azita donnent à leur nouvelle cité renvoie au nom de Dividunum que des nouveaux venus donnent à la cité au quatrain 44, v.4, « *La cité de devis d'ung hom[m]e / suit nommée Dividunum* ». C'est au XIème siècle, pour la première fois dans son *Eloge de la ville de Metz*, que Sigebert de Gembloux donne ce nom de Dividunum à la ville. Il indique l'étymologie du nom en expliquant que dans la langue gauloise *Dumum* signifiait : Mont. Il compare ce nom avec d'autres, notamment celui d'Autun, qui devait se nommer *Augustidunum* et qui signifiait en langue celtique le Mont d'Auguste. Dividunum devient alors le Mont des Dieux. Dans l'Antiquité, la cité avait un nom peu différent : celui de *Divodurum*. Ce nom est évoqué par Tacite (*Hist.*, I, 63, p. 50) et il figure aussi dans les différentes cartes d'itinéraires du IIIème siècle, notamment l'*Itinéraire d'Antonin* qui a été copié à Metz dans la première moitié du XIème siècle. Sigebert de Gembloux a peut être eu la possibilité d'accéder à ce manuscrit. Toutefois, il n'évoque pas le nom de *Divodurum*, mais bien le nom de *Dividunum*. Cette altération est peut être de son fait ; CHAZAN, « *L'Eloge de la ville de Metz* », p. 449, 450. Cette interprétation s'est par la suite retrouvée dans la *Chronique française des évêques de Metz* qui fut traduite en langue vulgaire au XVème siècle et servit de source aux différents auteurs qui rédigèrent l'histoire de Metz à la fin du XVème siècle : « *Premierement elle fut appelle Dividum cest a dire cite dedans pour ce quelles haultes de murs de tours et de edifices.* », Metz, BM 855 f° 212, c. 3.

- [22] La trouve[n]t sy tres doulx aire
Fruits de bon goustz [et] debo[n]naire
lasserent desolacion
Et prindrent consolacion
- [23] En devisant la leur estaige
Disant vecy beau heritaige
Pour nourrir vendenges [et] moisson
Et bonne riviere a poissons
- [24] Et trouve[n]t encor d'ava[n]taige
Beau champ beau boix [et] bon fruictaige
Pour nourrir char [et] bestes alainne
Belle montaignes [et] belles plainne ¹⁵
- [25] A Dieu firent le[ur] sacrificce
En com[m]anssa[n]t beaux edifices
De pluseurs noms [et] puis apres
Maintenant est nommee Mets ¹⁶

F° 3 v°

- [26] Ses trois seigneurs [et] celle dame
Encom[m]encere[n]t en cellui terme
La noble edificacion
De Mets et la fondacion

¹⁵ Dans sa *Chronique*, t. I, p. 9, Philippe de Vigneulles décrit la région ainsi : « *Considérant plusieurs lieux, resgardant de toutes part les bas, les vallées, les montées et descendus des costes et la haulteur des montaignes, vindrent en une montaigne essés belle et haulte et plaine de boix, pourtant fleurs et fruits, fréquentée des oyzeaux, couverte de aer attrempée, modérée et plaisante, bien et biau environnée diviséement de deux rivières venant de midi et d'orient...* ».

¹⁶ La cité de Metz est citée dans les textes antiques. Elle est mentionnée pour la première fois dans un écrit de Tacite (*Hist.* ; I ; 63 ; 1), qui l'évoque à l'occasion de troubles qui se sont déroulés dans les années 68-70 ; GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p.39.

- [27] Ilz firent premier troys chasteaux ¹⁷
 L'ung apres l'aultre sy tres beaux
 Qu'il n'y avoit sens nulles faulte
 Chose en l'ung qui ne fuit en l'aultre
- [28] Quant ses trois chasteaux fure[n]t fais ¹⁸
 A leur voulloir fort [et] parfait
 Plus riches estoie[n]t a leurs calme
 Qu'on n'este maintenant du royalme
- [29] Lors Azitha la noble Dame
 Leur dit mes anffa[n]s p[ar] vos ames
 Je vous ay servis servez moy
 Chescun est au monde pour soy
- [30] Tous respondire[n]t d'ung acord
 Vous estes n[ot]re reconfort
 Tout vostre voulloir nous ferons
 Commandez [et] nous servirons

F° 4 r°

- [31] Par son voulloir tres difficile
 Plain de gra[n]t sens artificile
 Fist commencier œuvre mirable
 De grant puissance innumerable

¹⁷ Les fils de Sem construisent à Metz trois châteaux, dont on prétendait, longtemps après, retrouver leurs traces dans les ruines qu'on observait au sommet de la montagne de Jurue. Ces ruines se trouvaient en un lieu occupé par la cour de l'évêque, et un peu plus bas, dans une antique maison des chevaliers de saint Jean, construite sur un escarpement qui dominait le cours de la Moselle. On accédait à ces trois emplacements par la maison des carmélites, près de la place sainte Croix, par le marché couvert et par l'îlot de maisons qui domine l'abreuvoir de sainte Marie ; PROST, *les Légendes*, p.123.

¹⁸ Dans sa *Chronique*, t. I, p. 8 ; Philippe de Vigneulles donne la date de la construction de la première enceinte de Metz. Elle correspond à la construction des trois châteaux de Mommélians. Cette construction selon le décompte du chroniqueur aurait eu lieu en l'an du monde 2659, soit 417 ans après le déluge. L'auteur des *Chroniques de la cité de Metz* donne aussi la date de 2659 au q° 41 v° 3 et 4. Mais cette date correspond à la fondation de Metz et non pas à celle de la construction des trois châteaux.

- [32] Celle notable damoiselle
Fist faire ung pont dessus Muzelle ¹⁹
De sy tres grant magnifficence
Qu'il valloit d'un roy la puissance
- [33] Ce pont fuit de montaignes a aultres
Sur forts arches molt grosses [et] haultes
De la longueur tant qu'elle dure
Chescun en puet voir la mesure
- [34] Quant son œuvre vit aschevee
Et ses arches haulte eslevee
Dit j'ay de mon voulloir joy
Et dit ons les arches a Joye
- [35] Et ceste edifficacion
Fist pour la dubitacion
Du deluge craindreme[n]t revenir
Du quel doit ch[ac]un souvenir ²⁰

¹⁹ Ce sont les Arches de Jouy. Celles-ci subsistent encore, en partie près du village du même nom. Les magnifiques arcades, semblables aux débris d'un pont gigantesque, durent naturellement, au moyen âge, exciter l'imagination des gens qui pouvaient ignorer leur première destination. La tradition de leur origine romaine existait cependant ; PROST, *les Légendes*, p. 123.

²⁰ L'auteur des *Chroniques de la cité de Metz* n'est pas le seul à évoquer la peur que les gens d'Azita avaient de voir revenir le déluge. Philippe de Vigneulles évoque lui aussi dans sa *Chronique* ; t. I, p. 12 ; cette légende : « Craignant que le déluge ne advenist encor, pour resister à l'innundacion des eaues et pour passer seurement et sechement des montaignes en montaigne, fist construire de grant pierres de haultes arches ».

- [36] Noel fuit susnommez Galus ²¹
 Et de lui vinte Galatus ²²
 En Gaule print son second nom
 Dygne païs de grant renom ²³
- [37] Samothee d'Europe fuit roy ²⁴
 A mis que fut onquez charrez ni charroys
 Ne charue ne moulin ne four
 En Europe regna son tour
- [38] Mais avant que fuit Samothee
 Estoit jay la cite de Mets
 Dicte alors Dyvidorum
 Gouverne de nobles hom[m]es

F° 4 v°

- [39] De la grace du Sainct espit
~~On trouve en pluse[ur]s livres escript~~
 Les opinions des poettes
 Corrigiez desoubz la rouette

²¹ Selon l'interprétation des écrivains du XVIème siècle, le premier d'entre les hommes qui eut le nom de Gallus, fut le patriarche Noé qui surmonta les ondes durant le déluge. Tous ceux qui sont issus de lui peuvent être nommés Gaulois. La France est dite Gaule, car le premier roi gaulois est Dis Samothés et il descend de Noé ; DUBOIS, *Celtes et Gaulois au XVIème siècle*, p 97.

²² Selon Jean Lemaire de Belges, Galateus est le fils d'Hercule Lybien et roi des Gaules ; *Id.*, p. 98.

²³ Les quatrains n° 36, 37 et 38 ont été écrits en bas du folio 4. L'écriture est petite et difficile à lire. J'ai numéroté les quatrains de cette manière parce que c'est ainsi que tous les copistes les ont intégrés dans les autres manuscrits étudiés. Cette manière de faire se retrouvera par la suite à plusieurs reprises. L'auteur a certainement ajouté postérieurement ces quatrains pendant l'écriture du manuscrit. Il a dû le faire à chaque fois qu'il trouvait de nouveaux renseignements sur les thèmes évoqués. Cette manière de faire permet de penser que ce manuscrit est en quelque sorte un brouillon, comme cela a été évoqué dans l'introduction.

²⁴ Samothés appelé aussi Saturne ou Dis, enseigne les bonnes lettres, ainsi que la religion aux Gaulois en utilisant la langue qui plus tard s'appellera le Grec ; DUBOIS, *Celtes et Gaulois au XVIème siècle*, p. 50. Selon Jean Lemaire de Belge, la Gaule est peuplée dès l'origine par le peuple de Samothés. Dans son livre : *Les Illustrations de Gaule et singularités de Troie* les Gaulois sont les ancêtres des Troyens. Ce remaniement permet aussi de relier les Gaulois aux origines bibliques. Jean Lemaire de Belge assure un lien entre deux traditions rivales l'une laïque et troyenne et l'autre chrétienne et davidique ; BEAUNE, *Naissance de la nation France*, p. 37.

- [40] Ceulx li ont escript lez vray termes
Et apres leurs dit je m'affirme
On lieu de plus certaines hystoire
En escripre ung peu de memoire ²⁵
- [41] Selons les termes poetticq[ue]
Mets est sy vielle [et] sy anticqz
L'an du monde vint six cents
Cinquante nueufz fuit co[m]a[n]sant ²⁶
- [42] Ce fuit apres le grant deluge
Ainsy que l'Esriture juge
Quatrecentz [et] dix septz ans
Fuit commencee en cellui tempz
- [43] Or retournons au parsonaiges
De nos gens [et] de leur ouvraiges
C'estoient curieuses gents
De labourer fort diligents

F° 5 r°

- [44] En leur edifficacion
En grant multiplicacion
Assemblerent, se dit la lettre,
Qu'il ne scavoie[n]t ou le[ur]s biens mettre

²⁵ La recherche des origines est chère aux écrivains du XVIème siècle. Elle est liée à un besoin de s'orienter dans le temps comme on s'oriente dans l'espace ; DUBOIS, *Celtes et Gaulois au XVIème siècle*, p. 19-20. L'auteur fait référence à ce souci qu'ont les écrivains du XVIème siècle de découvrir leurs origines. Ces dernières permettent d'expliquer le destin de la cité.

²⁶ Sur la date de la fondation de Metz, chaque auteur donne sa version. Cette date s'établit d'après celle de la création du monde. Dans sa *Chronique*, t. I, p. 4, Philippe de Vigneulles nous décrit les sept âges du Monde. A partir de ces différents âges, les auteurs procèdent chacun à leur propre décompte. L'auteur des *Chroniques de la cité de Metz* donne la date suivante à la fondation de Metz : 2659. Philippe de Vigneulles calcule de manière différente. Pour lui, Azita est arrivée sur le sol messin en l'an 1787. Antoine Esch ne donne pas la date de la fondation de la cité, mais celle de la construction de la première enceinte de la ville qui aurait eu lieu en 2067. Il parle aussi de l'arrivée de quatre héros, lesquels construisirent trois châteaux. La *Chronique anonyme du XVIème siècle* donne deux dates pour la fondation de la ville parce que les calculs sont établis de manière différente. 935 après la création du monde ou 2659 d'après les interprètes ; PROST, *les Légendes*, p. 445.

[45] Se leur survint ge[n]ts estrangiers ²⁷
Demanda[n]t avec eulx logier
Lesquelz benignement receuprent
Et ensambles leurs amis furent

[46] Par peu de lieux necessitez
Fuit de ragrandir la cite
La firent ragrandir [et] cloire
Asseurez furent com[m]e en gloire

[47] Ces nobles nouveaulx survenus
Quant ensambles fure[n]t co[n]gneus
La cite du devis ²⁸ d'ung hom[m]e
Fuit nommee Dividunum ²⁹

Longo Dividunum precessit tempore Roman ³⁰

²⁷ Dans sa *Chronique*, t. I, p. 10, Philippe de Vigneulles donne les noms des étrangers qui sont au nombre de quatre et se nomment ainsi : « *Cérébés, Mèfrès, Thémosis et Horus* ».

²⁸ Dans sa *Chronique*, t. I, p.50, Philippe de Vigneulles évoque le fait que saint Clément avait établi l'église Sainte-Croix, il ajoute « *lequel lieu estoit là où anciennement adoroient les ydolles. Pour ce que le glorieux luy preschant en ce lieu qui est le mont des Dieux où ce adoraoit Jovis* ».

²⁹ Ce nom de la cité aurait selon ce qui est écrit au quatrain 18, la signification suivante : Le Mont des Dieux. Rappelons que l'étymologie est une des grandes « passions » du Moyen Age. Connaître l'origine du nom, c'était comprendre d'où il venait et surtout ce qui allait advenir de lui. Comme si le nom portait en lui toute la destinée d'une cité ou d'un peuple ; GUENEE, *Histoire et culture historique*, p. 184, 191.

³⁰ Les citations en latin doivent être reprises. L'auteur ne maîtrise pas cette langue et recopie en faisant des fautes. Il faut lire « *Longo Dividunum precedit tempore Romam* ». Philippe de Vigneulles donne aussi ces citations dans sa *Chronique*. Comme il ne connaît pas le latin, il s'est fait traduire ces citations.

[48] Et pour lez sorvenans moins craindre
 La firent de muraille cendre ³¹
 Tout alentour fors ung quartier
 Pour ragrandir qua[n]t sera mestier

[49] Pour l'oeuvre plus magniffier
 Firent une tour ediffiez
 Ung piller on fond de la tour
 Et escriptz de lettre alentour

[50] D'or estoit l'escript magnifficq[ue]
 En lettre latine [et] anticq[ue]
 En intencion actuelle
 De memoire perpetuelle

Hec est soructura nobilium
 que processu temporis defficiente
 justicia convertitur ad innobilles ³²

[51] Et puis quant le[ur] cite fuit cloze
 Les noms donnere[n]t a plus[ieur]s choses
 Chescune selons sa matiere
 Premierement au deux rivieres

³¹ Bien qu'il soit difficile de déterminer la date de construction des premiers remparts, on peut estimer que cette dernière survint après le milieu du III^{ème} siècle. Son tracé aujourd'hui est à peu près assuré. Il englobait la butte Nord, utilisait le mur extérieur des thermes du musée (quartier sainte-Croix), il suivait à l'Est le trajet dont la rue des murs a conservé le souvenir. On le retrouvait en Fournirue. Il passait aussi à l'emplacement du parking souterrain du Centre Saint-Jacques. Il continuait parallèlement à la place Saint-Louis. Les maisons à l'Ouest de cette place sont adossées au mur antique. Le mur rejoignait le chœur de Saint-Martin et se retrouvait vers le Tour Camoufle d'où il tournait vers l'Ouest pour rejoindre la Tour d'Enfer. De là, il remontait vers le Nord en suivant la ligne du relief qui surplombe la Moselle, englobant la basilique Saint-Pierre-aux-Nonnains et l'actuel Palais de Justice. Le petit amphithéâtre devait certainement faire partie du système défensif. Cela suppose que l'église Saint-Victor était au départ hors des murs ainsi que la place de Chambre. Cette enceinte enserrant 70 ha environ, fut édifée grâce, entre autre, à la réutilisation des matériaux provenant du grand amphithéâtre. Cette constatation permet de penser que cet édifice avait cessé d'être utilisé pour les jeux ; GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p. 40.

³² « Haec est structura nobilium quae deficient[e] justitia convertetur ad innobiles » ; Tabouillot, *Histoire de Metz*, p. 15.

- [52] Car Mouzelle de sa nature
 Entre mons courtz ta[n]t q[u'e]lle dure
 Et pour lez monts la cause est celle
 Pour quoy heust le nom de Monzelle
- [53] L'aulture riviere dont elle sourde
 Est tousiours lente coye [et] sourde
 Et court tant par eaulle sallee
 Pour le sal fuit Salle appelee, ³³
- [54] Apres plusie[ur]s noms raisonnanbles
 Consequem[m]e[n]t bien convenanble
 Ordonnement par droitture
 Chescun nom selons sa nature

³³ La Moselle et la Seille étaient toutes deux navigables et elles permettaient la circulation privilégiée de marchandises. Le port de la Seille a donné naissance au faubourg de Port-Sailly qui donna son nom à l'un des paraiges ; GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p. 40. Dans sa *Chronique*, t. I, p. 11, Philippe de Vigneulles écrit au sujet de la Seille « *Et l'aulture venant de devers Oriant, fut par eulx appelée Saille, pour cause que celle partie d'yawes vient de saline et yawes sallées*. La région du Saulnois était riche en sel et les évêques de Metz étaient détenteurs d'une partie des salines. Du Saulnois, une partie du commerce s'orientait vers Metz. La Seille et la route romaine se partageaient le trafic. Les évêques payaient des redevances en sel aux maîtres-échevins. Les établissements ecclésiastiques qui possédaient un excédent de sel, l'écoulaient sur le marché de Metz. Les transactions se faisaient en Saulnerie qui bordait la rive de la Seille. Le long de la Haute-Saulnerie, on avait creusé des caves dans la pente qui dominait le cours d'eau. Les richesses minières du Saulnois servaient au XIV^{ème} siècle à donner des gages aux financiers messins qui tentèrent d'attirer à eux les produits des salines épiscopales. Cela fut possible grâce à l'endettement des évêques ; SCHNEIDER, *La ville de Metz au XIII et XIV^{ème} siècles*, p. 219, 220.

[55] Apres cellui tempz longue espace
Enssy qui tempz [et] terme passe
Sorvinrent cincq estrangers seigneurs ³⁴
Que leurs firent tres grant rigueurs

[56] Ses cincq seigne[ur]s sans congiez
Voullioie[n]t en la cite logiez
Et avoir le lieu d'avantage
Com[m]e sur leurs propre heritaige

F° 6 v°

[57] Premier Eneas [et] Ancus
Silvius [et] Ascanius
Carpentus qui sont noms salvaiges
En nostre robuste langaige

La premier guerre q[ue] fuit org[anisee] co[n]tre la cite de Mets

[58] La cite estoit jay fermee
Et de murailles environnee
Fors ung lieu fermez de pallis
Par ce lieu furent assaillis

³⁴ Ces étrangères sont au nombre de quatre dans l'*Epitome d'Antoine Esch*. En revanche, dans la *Chronique anonyme du XVIème siècle* éditée par Prost « *Les légendes* », p. 453, on compte neuf personnages : « *Desquelx nobles en y eust neuf principault riches et puissant qui par leurs puissances et richesses augmentèrent fort la cité, et se nommoit assavoir le dit Serpamus et son frère Léopardus, Baudocius, Reguillomus, Gronaldus Mélandus, Dolbus, Aurémus et Chaversomus* ». Ces neuf personnages sont aussi évoqués dans les *Chroniques de la cité de Metz*, mais l'auteur les évoque plus tardivement : à partir du quatrain 136. Dans sa *Chronique*, t. I, p. 13, Philippe de Vigneulles relate l'arrivée de nouveaux personnages. Il date cette arrivée de l'an 3106. Ils sont au nombre de cinq et sont chevaliers de trois nations, c'est à dire les « *Ebreux, Egipcians et Allemans* ». Ce fait est évoqué par l'auteur des *Chroniques de la Cité de Metz* au quatrain 63. Philippe de Vigneulles nomme ces étrangers ainsi : « *Eneas, Astanius, Silvius, Carpentus et ancus* ». Pour lui, il s'agit de la deuxième arrivée de Troyens. Dans les différentes chroniques, ces personnages représentent les premières vagues d'arrivée des Troyens sur le sol gaulois. Cette présence des Troyens est donc très ancienne. Les Gaulois sont alors rattachés aux Troyens et tout aussi vénérables que les Romains ou les Grecs. Ce ne sont plus seulement des ancêtres vaincus par Jules César.

Ycelle assallie fuit faicte en la rue qu'on dit Force faicte et pour ce en port le
nom.

[59] Mais des citoyens redoubtez
Furent rudeme[n]t rebouttez
Neantmoin d'estocq[ue] [et] de taille
Y heust tres cruelle bataille

[60] La y heust si mortelle enco[m]bre
Que de chescu[n] morrut g[ra]nt no[m]bre
Et apres quant firent retraitte
Ce lieu heust a nom Force faicte

[61] Ses estrangier dirent en despit
Nous prandrns dilas [et] respit
Et edifficerons pour nous
Et temporisons com[m]e vous

F° 7 r°

[62] Ung chasteau firent ver mydy
Ainsy com[m]e ilz avoient dit
Tout pres [et] pour sçavoir le signe
L'esglise est de sainte Glossine ³⁵

³⁵ Ce château fut construit sur l'emplacement occupé plus tard par l'abbaye de Sainte Glossinde ; PROST, *les Légendes*, p.126. Sainte-Glossinde est considérée comme l'une des fondations monastiques les plus anciennes. C'est vers 604 que Glossine, fille du duc Vintron établit une abbaye à l'angle sud-est de la muraille romaine, à l'intérieur de la ville, « *un pieux asile qui fut bientôt peuplé de cent vierges consacrées à Dieu* ». Cette fondation a lieu sur un bien familial. La vie de la sainte nous est connue par deux *Vitae*. La première anonyme, aurait été composée peu de temps après la mort de l'évêque Wala à la bataille de Remich en 882. La deuxième *Vita* est plus littéraire et plus élaborée. Elle est due à Jean, Abbé de Saint-Arnoul de Metz au Xème siècle. L'essentiel de la vie de la sainte telle qu'elle se déroule dans les deux biographies fait référence à un sentiment religieux proche de la ferveur et à une situation politique particulièrement agitée, puisque c'est l'époque durant laquelle les rois mérovingiens de Neustrie affrontent leurs rivaux d'Austrasie. Jean de Saint-Arnoul insiste sur la noblesse des origines de la sainte. Cette dernière meurt le 25 juillet 610. Elle est ensevelie à l'église des Saints Apôtres qui devient plus tard Saint-Arnoul. Vers 836-840, l'évêque Drogon fit transférer ses reliques dans l'église même de l'abbaye. Au printemps 1473, la ville est menacée par les Lorrains. On fit alors abattre « *toutes les maisons et édifices du monastères qui touchaient aux murailles de la cité* » ; FRAY, *Le temporel de l'abbaye bénédictine de Sainte-Glossinde de Metz*, p 10 à 15.

- [63] Tout pres firent leur mencion
Gens de diverses naciones
Hebreux Egipcians Allemens
En reignant tous egallement
- [64] Ces cinq seigne[u]r ta[n]t terribles
Devindrent apres sy passibles
Que tout fuit en paix remis
Et furent au citoyens amis
- [65] Des Hebreux natifz de Heber
Vint ung anffant no[m]mez Treber
Et de Treber Trebetha
Qu'an fonder Trieuve s'appresta
- [66] Trebetha par penne [et] aham
En l'an sixieme D'Abraham
Aincy que l'escripture preuve
Commansa a construire Trieuve ³⁶

F° 7 v°

- [67] Ses anciens parrans [et] amis
Furenr extrais de Semiraimis ³⁷
Dame [et] royne instituee
De Babillonne ou fuit tuee

³⁶ D'après la *Chronique* de Philippe de Vigneulles, t. I, p. 8, Trèves fut fondée au temps d'Abraham, par Tréber venant de Dividunum, selon les auteurs en 525 après la fondation de Babel, 13 ans avant la construction de Rome et 1825 ans après la fondation de la cité de Metz. Selon Philippe de Vigneulles, cela correspond à 3404 ans après l'an du monde. Mais, p. 13, t. I, il ajoute que Tréber descendait de ces cinq seigneurs qui étaient venus assiéger Metz (quatrain 57) et que Treber était aussi allemand. Philippe de Vigneulles ajoute une autre version, dans sa chronique. Celle-ci lui vient de Jean Lemaire De Belges qui selon lui veut que Ninus, fils de Jupiter Belus ait eu un fils d'une femme nommée Trebeta. Ce fils aurait dû régner sur Babylone, mais la reine Sémiramis le chassa. Treber se retrouva en Gaule Belgique et fonda la ville de Trèves. Il semble que cette version soit privilégiée par l'auteur des *Chroniques de la cité de Metz*.

³⁷ L'auteur peut se référer à cette souveraine babylonienne grâce aux récits de Jean Lemaire de Belge qui reprend les écrits d'Annius de Viterbe ; GUENEE, *Histoire et culture historique*, p. 139.

[68] De leur rengne fuit blanc on grix
Yssit ung filz no[m]mez Theugrix
Que prist de finance gr[an]t nombre
Et alla ediffier Thongre ³⁸

[69] Thongrix fuit filz de Torgolus
Torgolus fuit fil de Troyens
Troyens fuit filz d'Hector second
Dessendus de Cambulacion ³⁹

[70] La cité fist [et] ordonna
Et Thongre son nom lui donna
Par lui fuit la cité instruite
Et par ung aultre fuit destruite

[71] Revenons a n[ost]re cité
Que son honne[ur] soit recité
Commencee fuit nobleme[n]t
Et noble addes consequ[e]m[e]nt

[72] Ensuiuant g[ra]nt succession
Gens nobles de gra[n]t nacion
Firent grant œuvre magnifeste
Dont on doit sollempniser feste

³⁸ Tongres était une ville belge de la province du Limbourg, au Nord-Ouest de Liège, C'était une des plus anciennes cités du pays. L'évêque de Cologne, saint Materne, y aurait fondé un évêché. Plus tard, pour des raisons de sécurité, l'évêché fut transféré d'abord à Maastricht et ensuite à Liège ; *Id.*, p. 176.

³⁹ Ce quatrain est écrit dans la marge droite. Une flèche permet de le situer dans le corps du texte.

Quant le pont Raymon fuit faict

- [73] Ung hom[m]e noble de renom
 Fist [et] fonda le pont Raymon ⁴⁰
 Et la rue qu'encor y est
 Qu'on dit la grant rue Ayeste
- [74] Ayeste en leur construction
 Est entendue adonction
 Motee avant la cite
 Qu'estoit de grand necessite
- [75] Raymondus de son vouloir
 Le fist faire [et] de son avoir
 Raymondus avoit a nom
 Et son nom lui donna Raymon
- [76] En cellui tempz avoit des hom[m]es
 En la cite riche a grant som[m]e
 Qui firent edifiez tout nueuf
 Des Ayeste ⁴¹ jusque a voisingnueufz ⁴²

⁴⁰ Le pont Remond, qui existait encore au XVIème siècle, est représenté à l'époque de PROST, par le pont de la porte sainte Barbe à l'arsenal ; PROST, *les Légendes*, p.126. On a quelque raison de croire qu'antérieurement déjà, le passage de la Seille avait été assuré par la construction du pont Remond. Ce pont devait être plus facile à atteindre que le pont de la Moselle. Il se trouvait sur la ligne de parcours de la voie romaine qui en se maintenant toujours sur la rive droite de la Moselle, venait de Scarpone, passait par Metz et se dirigeait vers Trèves ; PROST, *les Légendes*, p.143. Grégoire de Tours, dans sa *Vita* de saint Martin, indique qu'il existait un pont sur la Moselle. A proximité du pont devait se trouver le *Portus* mentionné par le cartulaire de Gorze au IXème siècle ; GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p.41.

⁴¹ C'est certainement entre l'époque à laquelle appartient la première enceinte et celle qui a vu s'élever la seconde, qu'il convient de placer la formation des quartiers d'Ayest (actuellement la place Saint-Louis). Ayest (Aggestus) était au pied de la colline, dominée par la porte Moselle. Il se trouvait dans l'espace resté libre entre cette porte et la Seille, que franchissait à cet endroit le pont Remond ; GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p.41.

⁴² Le quartier de Vésigneul se trouvait entre l'enceinte et la Seille de l'époque. Il était déjà habité au VIIIème siècle ; GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p.41. Sa construction, ainsi que celle du Champ à Seille, s'effectua avant la construction de la deuxième enceinte de la ville. Vésigneuf est occupé aujourd'hui par l'Arsenal. Vésigneuf (*Vicus Novus*) était entre la Porte-Sailly et la porte du Champ et le Neufbourg (*Novum Burgum*) était établi le long des murs, entre la Porte du Champ et la porte des Curtis, avec un prolongement vers le sud dans la campagne ; le Champ à Seille avec les maisons du Neufbourg, s'étendait jusqu'à la rivière. Les quartiers de Neufbourg et du Vésigneuf devaient être peuplés avant l'époque où leur territoire fut réuni à la ville, par la construction de la

[77] Une foys en jocondict
Ung des seigneur de la cite
Leurs dit bien viegniez voisin neuf
Que avez adjoncqs vielz a nieufz

F° 8 v°

[78] Par ce mot voisineufz ⁴³ ot nom
Ne depuis n'en perdit le nom
Jay fuit que pas n'estoit estrainge
Et depuis y furent les chainges

[79] Apres la vie vient la mort
Qui est ung commun reconfort
Ces gens laisserent dez mainbour
Qui firent faire le Neufbourg ⁴⁴

[80] Au plus hault lieu de la cité
Y estoit ung piller planté
Et sur ce piller une ydole
De Jupiter estoit le[ur] mole

seconde enceinte. On ne peut pas assigner de date absolue à la fortification de ces deux quartiers, ni à leur incorporation dans la cité. On peut donner leur origine, par rapport à la construction des deux enceintes ; PROST, *les Légendes*, p.143. Vésigneul est un des premiers bourgs marchands. Il se développe le long de la muraille gallo-romaine entre la Porte-Sailly et la poterne, sur le territoire de la paroisse Saint-Simplice ; SCHNEIDER, *La ville de Metz au XIIIème et XIVème siècles*, p. 45.

⁴³ Les merciers avaient élu domicile dans le quartier de Vésigneul dont une partie s'appelait la mercerie. Le commerce y devint actif et attira de nombreuses familles patriciennes. Cela provoqua dès la première moitié du XIIème siècle une hausse importante du prix du terrain. L'importance de la vie économique toujours plus dense rendit le quartier insuffisant. Dès le XIIème siècle, de nouveaux quartiers furent aménagés comme le Quarteau, le Champs-à-Seille et le Neufbourg. Le marché de la place du quartier Vésigneul resta très important. On y rencontra plus particulièrement des transactions concernant les marchandises lointaines telles que la mercerie, les draps, mais aussi le poivre, le safran et « *autres espicies* » ; SCHNEIDER, *La ville de Metz au XIIIème et XIVème siècles*, p. 203.

⁴⁴ Le mot de Neufbourg (*Novum suburbium*) laisse supposer l'existence dès 1140 d'un nouveau mur constituant une partie de la nouvelle enceinte à cet endroit. Partant du mur gallo-romain, entre l'église Sainte-Glossinde, ce nouveau mur rejoignait la Seille tout au sud du quartier de Champ à Seille. En effet, la formation de nouveaux marchés et donc d'un peuplement important, rendirent nécessaire la construction de la muraille au-delà de Neufbourg ; *Id.*, p. 32.

[81] Et disoit ons Juspiter rue
Depuis on ne dit que Jurue
Pour Jupiter qu'en ce lieu
Estoit addorer com[m]e Dieu ⁴⁵

[82] Tout le puple en communité
En faisoit grant solempnité
Le judy chescune sepmenne
Ainsy que leur sabath se maine

F° 9 r°

[83] Pour la feste solempniser
Le judy et temporiser
En solas et esbattement
Manoient aultre sabattement

[84] Leur sabath estoit addorer
Leur Jupiter [et] honorer
De mode et d'inclinacions
N'avoient aultre devociions

[85] Ne faisoient q[ue] triboller
Chanter salter dancier baller
N'avoie[n]t nul empechement
De messe ne de proichemens

[86] Dieu ne servoient en nulle guise
Oncques n'avoie[n]t veu esglise
Droit ne loy ne sainte Escripiture
Ilz vivoient a l'aventure

[87] Neantmoing tenoie[n]t justice
Et avoient telle pollice
Que cel que meffasoit a aultre
Tel cas lui faisoit ons sens faulte

⁴⁵ Il se peut que l'auteur se trompe en ce qui concerne l'étymologie du nom de la rue Jurue. Il existe d'autres explications comme celle qui veut que le sens vienne de Juifrué, c'est-à-dire rue des Juifs. La tradition locale voulait qu'un pilier portait la statue de Jupiter sur son sommet, en haut de Sainte-Croix ; KLAUSER, *Eglises messines antérieures à l'an mil*, p. 69.

- [88] Tres subtilz d'oeuvre mecanicque
 Estoie[n]t en leur loy paganicque
 Desirants de scens et scavoir
 Et aucy de richesses avoir
- [89] Les seigneurs sens divisions
 Heurent une conclusion
 D'ordonner ung lieu tout com[m]un
 Pour tousjour mais a ung chascun
- [90] Auprès Saille y avoit ung champ
 Ou seigne[ur] bourgeois et marchant
 Et toute la com[m]unaute
 Faisoient grant sollempnite
- [91] Pour ceu que paiey passoit Saille
 Estoit nom[m]ez le Champpassaille ⁴⁶
 Nullui n'en estoit possessant
 Communs estoit à tous passant
- [92] Affin qu'on ne puist concq[ue]ster
 Sur ledit champ ne attempter
 Par force destocqz ou de tailles
 Firent cloire le Champasaille

- [93] Cloire le firent de quarure
 Par telle ordre [et] par telz mesure
 Que depuis n'y heust faulte aucune
 Et est place et chescun commune

⁴⁶ Le Champ à Seille (Champasaille) comme son nom l'indique, était un champ situé au bord de la Seille qui traversait la ville jusqu'en 1905-1906, sur le tracé des rues Hautes seille, des Tanneurs et Basses Seille. Le Champ à Seille s'étendait primitivement en dehors de la ville entre la rivière et les remparts de la première enceinte. Dans le courant du XIIIème siècle, la vieille enceinte fut abandonnée et le Champ à Seille englobé dans la ville. Il forma alors une place plus restreinte. Le Champ à Seille fut de tout temps un lieu de réunion pour les bourgeois et les *sodoyeurs* de la cité. Il s'y donnait des tournois, des joutes, des foires et des réjouissances de toutes sortes ; JEANMAIRE, *Le Champ à Seille*, p. 20.

- [94] C'est une place proffitauble
A tous habittants delictauble
En la cité bien cituee
Et de preudhoms ⁴⁷ constituee
- [95] Chasteaux, pallas, court, edifice,
N'y a en cité sy proppice
Car pour servir à toutes gents
Il vault cent mile marcs d'arcgent
- [96] C'este plaice fuit magniffeste
Pour tous esbattement et festes
Pour courir, joster [et] marcher,
Et pour tenir foire [et] marchié
- [97] Long temp furent sans ordonnance,
Sans escripts que par souvenance
Sens loy, sens regle [et] sens police
Chescun usoit de son malice

F° 10 v°

- [98] En celui temp ch[esc]un faisoit
A son pooir de tout usoit,
De tous mestier de tous praticque
Sens repugnance ne replicque
- Quant mesure fuist ordonnées
- [99] Pour abollir fraude [et] usure
Ilz ordonnere[n]t dez mesures
Pour livrer fromant [et] avoinne
Orge, poix, fèves [et] toutes graines
- [100] Apartavant poi[n]t n'en usoie[n]t
Tous au marchander s'abusoie[n]t
Chescun queroit son advantaige
L'un a prouffit l'aulture a domaige

⁴⁷ L'auteur en utilisant le mot *Preudhoms* fait sans doute référence à une assemblée d'hommes sages, mais peut être pas à l'assemblée des Prud'hommes qui étaient depuis le XIII^eme des notables élus et qui venaient se joindre au conseil des Treize. Le nombre de ces magistrats a varié mais ils étaient choisis dans chacun des paraiges. Ils devaient normalement être âgés de plus de quarante ans, ils devaient surtout se préoccuper des intérêts de la cité et parfois sans doute surveiller les Treize ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 28.

[101] Quant leur mesure fure[n]t faite
Qui estoient nom[m]ee quarte
L'une estoit au vin l'aulture au grain
Et fuit pour la cité le gain

[102] Quant leur status fure[n]t reglez
Po[ur] mesurer avoinne [et] bledz
La on tenoient leurs estalz
Ce lieu fuit nommez le Quartalz ⁴⁸

F° 11 r°

[103] La se tenoie[n]t les quartierz
Et puis pour tous aulture mestiers
Que usoient sens ordonnances
Furent establis poix [et] ballences

[104] Qui avoit char, il pooit vendre
Bonne et mauvaise sens repa[n]dre
Cil qui praticquoit vollentier
Pooit user de tous mestiers

[105] Mallz rengnoie[n]t sens repune[n]cz
Mais ons y mist telle ordon[n]a[n]ce
Ycy et en aulture paais
Que mainte trompeur furent esbahys

[106] Que ordonna l'ascourcherie
Du qui est vieille boucherie ⁴⁹
Le lieu commun pour escorchié
Pour char vendre [et] po[ur] destranchié

⁴⁸ Le quarteau est une ancienne mesure de capacité qui valait soixante douze pintes (environ 70 litres). La quarte contenait 2 pintes. La mesure est aussi une mesure de poids. C'est bien du mot « quarte » qu'est issu le nom de la place du quarteau. Au XIII^{ème} Siècle, elle s'appelait quairtal, quertal ou quartal. On y faisait les quartages ou mesurages de certaines marchandises. Il y avait sur la place du quarteau un grenier à sel, des échoppes, des tanneurs et une halle pour les drapiers qui existaient déjà en 1262 ; JEANMAIRE, *Le Champ à Seille*, p. 27.

⁴⁹ L'artère centrale, l'actuelle rue Serpenoise, s'appelait sur le territoire de l'église Saint-Martin, la «vieille boucherie» Les bouchers y étaient nombreux au XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles ; SCHNEIDER, *La ville de Metz au XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles*, p. 41.

[107] En celui temp pour mieulx accroistre
Ch[asc]un disoit ou mien on vostre
Et pour estre en bruit sucitez
Isirent hors de la cite

F° 11 v°

Quant Thionville [et] Mouson furent encommencez

[108] Deux seigneurs de la cite nez
Tout dun acort determinez
Ly ung avoit nom Moucion
Et l'aulture avoit a nom Theon

[109] Ces deux seigneur estoie[n]t frere
Et voldrent querir aulture terre
Moucion ver mydy monta
Et sur ung hault mont s'aresta

[110] A quatre lieu de distance
Sur ung monts prist sa residence
Après son nom fonda en son
Ung chesteaux quil nomma Mouson ⁵⁰

[111] Et Theon s'y prist la vallee
En une plainne large [et] lee
La fonda de grant domicile
De Théon heut nom Thionville

Ceux qui encomanserent Toul et Verdun

[112] Et puis encor deux nobles homs
De la cite comme devisons
Ly ung fuit nommez Tulus
Et l'aulture nommez Verdunus ⁵¹

⁵⁰ Pont à Mousson : Meurthe et Moselle. C. de Pont à Mousson. Mousson était avant tout une forteresse bâtie sur une butte témoin. Elle était la plus résistante de toutes les forteresses des comtes de Bar. Mousson était construite sur un site privilégié. En plus de surplomber un pont, elle surveillait une vallée tout entière qui représentait un passage commercial d'une grande importance pour la Lorraine. C'est à ses pieds que vers 1260 fut construite la ville de Pont. Cette ville devint un centre commercial important ; PARISSE, « *Histoire de la Lorraine* », p. 160.

⁵¹ Dans sa *Chronique*, t. I, p. 17, Philippe de Vigneulles fait de Tulus et de Verdunus les fils de Serpanus et de Mélandus. Ces personnages interviennent plus tardivement dans les

- [113] Ses gents proveu d'or [et] d'argents
Acompaigniez de maintes gents
Querant pays par monts par plainnes
Car la cite estoit trop plainne
- [114] Tulus ver midy torna
Ces gens [et] ouvriers ordon[n]a
En ung lieu lowanble [et] proppice
La fist fonder beaulx ediffice
- [115] Vertueux fuit [et] diligent
Par puissance dor [et] dargent
Par ars de divercite
Ediffia une cite
- [116] Tulus Toul la nomma
Après son nom et moult l'aima
Or y mist regime [et] police
Et la fist regir par justice
- [117] Verdunius dever occident
En ung beau gra[n]t valz desce[n]de[n]t
S'aresta [et] son exercite
En plaisant lieu beau [et] licite

- [118] La prist grant consolation
En sy belle occupacion
Beau monts, beau boix, belle prairie,
Beau champ, beau prez, belle riviere.
- [119] Tres puissamme[n]t s'appareilla
Et fort son puple travailla
Ouvrant chescuns de son office
En commansant grants ediffice

- [120] Tant ouvra [et] tant exploita
 Tant son ouvraige augmenta
 Prist confort contre advercite
 Qu'en ce lieu fist une cite
- [121] A ces gents dit soyez tout d'un
 Accord de la nom[m]er Verdun
 Mon nom Verdunius le requiert
 Et cellui nom bien lui assiert
- [122] Or reprenons no[st]re matiere
 De n[ost]re cite la premiere
 Que de gents ta[n]t multiplioit
 Que soustenir ne les pooit

F° 13 r°

- [123] Assez n'estoit longue ne large
 De hault de bas ne en estaige
 Ronde quaree on angulaire
 Pour nourrir sy grant populaire
- [124] ~~L'escripture sy nous ennorte~~
 Qu'en la cite avoit sept portes ⁵²
 Chescune en son lieu necessaire
 Pour charrois hors [et] dedent traire

⁵² Quand la ville fut enclose son castrum dessinait un polygone dont la légende voulait qu'il soit percé de sept portes. Ces sept portes étaient identifiées comme suit : La porte Lavandière était à la tête du Moyen-Pont. La Porte aux Chevaux semblait se trouver près de la préfecture, elle était flanquée d'un moulin que l'on nommait au Moyen Age le moulin de la Porte aux chevaux. La porte Moselle était dans le prolongement de la place Sainte-Croix, près de Sainte-Ségoène, sur une petite place nommée place de la porte Moselle. La Porte-Sailly était en bas de la Fournirue, près du pont de la seille. La porte aux Champs était en bas de la rue du Grand Cerf vers le carrefour du Quarteau. Les porte des Curtis était dans le voisinage de l'église Saint-Martin, souvent nommée autrefois, Saint-Martin-en-Curtis. Cette porte débouchait sur les cultures établies aux abords de la ville du côté fertile du sablon. La porte Méridiane se trouvait là où la rue Serpenoise débouchait. Toutefois, il est fort probable que le chiffre sept soit symbolique car la ville ne comprenait que trois portes principales ; la Porte-Moselle, la Porte-Sailly, la Porte du Champ. En 1498, on peut être assuré de l'existence de quatre portes ; THIRIOT, *Portes, Tours, Murailles*, p 24. L'emplacement de quelques portes semblent vraisemblables. Dès la construction de la première enceinte, on retrouve la Porte Serpenoise au Sud de la ville, la Porte Moselle, à l'extrémité de la rue des Trinitaires, au Nord ; La Porte-Sailly, à l'angle d'En Fournirue et de la rue du Change, à l'Est. Une autre rue, Lassale, à côté de Saint-Martin est probable ; GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p. 42.

[125] Porte Muzelle Porte Saillis ⁵³
Porte du champ Porte en Curtis
Et puis la plus cothidienne
C'estoit Porte Meredianne ⁵⁴

[126] Et puis au bas sur la riviere
Estoit la Porte Lavendiere
Et en descendant plus avalz
La estoit la Porte au Chevalz ⁵⁵

⁵³ La Porte-Sailly s'appelle ainsi parce qu'elle voisine du port de la Seille, où abordaient les bateaux de sel. La Porte était aussi appelée Porte du Port-Sailly et fut plus tard simplifiée en Porte-à-Seille. Cette Porte-Sailly se trouvait en bas de la rue Fournirue ; THIRIOT, *Portes, Tours, Murailles*, p.22.

⁵⁴ La porte Méridiane regardait, comme son nom l'indique, le midi, ou plus exactement le sud Ouest. Elle constituait la grande artère de circulation qui conduisait à la Porte-Moselle, et par là, au passage des deux rivières en suivant à travers la cité, une ligne que dessine aujourd'hui la rue Serpenoise, la rue Taison et la place Sainte-Croix. De la Porte-Moselle, deux chemins descendaient de la colline, l'un se jetant un peu sur la droite, gagnait le Pont-Rémond par lequel on traversait la Seille, l'autre tournant brusquement à gauche, conduisait à la Moselle. Metz se trouve à l'intersection de deux grands axes routiers : Lyon-Trèves Nord-Sud et Strasbourg-Reims Est-Ouest. Il existait deux voies parcourant le tracé, Metz-Trève qui chacune encadrait la Moselle. Le lien de ces deux voies avec le réseau urbain de Metz nous est inconnu, sauf en ce qui concerne la route provenant de Scarpone dont la Porte-Serpenoise dit-on a gardé le nom. Un autre axe regagne la rue Fournirue. Un ancien pont romain en bois devait se situer entre l'actuel pont des Roches et celui de la préfecture ; PROST, *les Légendes*, p.142.

⁵⁵ La Porte-Lavandière et la Porte-au-Chevaux, qui s'ouvraient sur le canal oriental de la Moselle, ne donnaient probablement accès, comme l'indiquent leurs noms, qu'à un lavoir et à un abreuvoir situés sur le petit bras de la rivière. Quant au passage de celle-ci, il devait se faire ailleurs. Le Pont-Saint-Georges et le Pont-Thieffroy devait être un de ces passages ainsi que les ponts Moyen-Pont et Pont-des-Morts. La porte qui correspondait à ce passage primitif de la rivière devait être, comme l'indique son nom, le porte Moselle, située près de l'église actuelle de sainte Ségolène, au sommet de la colline, et sur une petite place qui a longtemps conservé son nom ; *Id.*, p.141.

[127] Se vous comptez bien vos receptes
Des portes vous ay nom[m]ez septes
Sans les huix [et] sans lez poternes ⁵⁶
Encor en y a dez modernes

F° 13 v°

[128] Depuis ceste porte en curtis
Par la lettre en som[m]es advertis
Tranchoit ung foussez molz ou dure ⁵⁷
Tout outre jusque en Anglemur

[129] Mais au millieux estoit la porte
Ainsy que l'escripture porte
~~Mercurienne estoit nommée~~ ⁵⁸
La ou Romessaule est fonde ⁵⁹

D'out vin le non d'Anglemur

[130] En ung lieu hors de la cite
Gestoit ons les mondicite
Tous fanges y estoie[n]t assemblez
Et nommoit on ce lieu anglez

⁵⁶ La poterne était un simple passage et l'huis, une petite porte. La muraille pouvait être franchie par de petits passages. Ces passages pouvaient s'appeler des portes. C'est le cas de la Porte-Patart qui est une poterne près de la place Saint-Vincent et le Pont-Thieffroy. La porte à la Sals, est une poterne sur le Rimport, tout près du Pont-des-Grilles. Il est probable que la Porte-en-Curtis ne soit qu'un simple passage. Il existait aussi une poterne Saint-Nicolas, donnant accès au Champ Nemmery. Ces issues étaient aussi étroites que possible afin de rendre inaccessible l'entrée dans la ville de lourdes armes d'artillerie ; THIRIOT, *Portes, Tours, Murailles*, p. 22, 23.

⁵⁷ L'extension de la ville de ce côté pourrait avoir occasionné à un certain moment la destruction de cette partie des murailles. Il se pourrait aussi que lors de la construction de ces dernières, on ait empêché leur établissement à cet endroit. Ce fossé semble avoir été garni d'une simple palissade ; PROST, *les Légendes*, p.145. A l'époque romaine, la cité s'accrut de ce côté par la construction de quartiers nouveaux ; *Id.*, p.147.

⁵⁸ Dans sa *Chronique*, t. I, p. 11, Philippe de Vigneulles décrit les portes après avoir présenté la Moselle et la Seille. Cela amène à penser que Philippe de Vigneulles et l'auteur des *Chroniques de la cité de Metz* travaillaient sur des sources semblables, mais qui comportaient chacune des variantes, ou bien qu'ils utilisent les mêmes sources mais de manières différentes.

⁵⁹ Ce « nom perpétue le souvenir d'un vaste édifice gallo-romain qui s'étendait des deux côtés de la rue des Clercs » ; SCHNEIDER, *La ville de Metz au XIIIème et XIVème siècles*, p 37.

[131] Anglez estoit sur la riviere
Dessus la Porte Lavendiere
Et quant Serpanus y fist mur
Adonc fuit nommer Anglemur ⁶⁰

[132] En celui temps par la proesse
De Melenaus Roy de Grece
Et de ceulx qui tindrent sa bande
Fuit destrucitte Troye la grande

F° 14 r°

Après la destruction de Troye fuit ragrandie la cite de Mets p[ar] les Troyens
que y vindrent ⁶¹

[133] Troye la grande fuit destruite
L'an quatre miles deux cents [et] huict ⁶²
Par la fortune de Paris
Et d'Helainne tout fuit peris

[134] Les troyens prenant le[ur] depart
Cherchant reffuge toutte part
Au long au large [et] a la ronde
Furent dispersez par le monde

[135] De ces Troyens de gra[n]d noblesse
Vindre[n]t nueufz parsonnaiges a Mets
Qua lors estoit Dividunum
Tous estoient noble preudhom[m]es

[136] Ung estoit nommez Serpanus
Avec son frere Aurenus
Tous deus estoient filz de roy
Et bon justiciez en leur loy

⁶⁰ Au XIIIème siècle, les deux ponts qui existent à Metz n'étaient plus suffisants pour permettre la circulation due au trafic commercial. Le commerce gagna toute la rive de la Moselle. Une partie des denrées qui descendait la Moselle vers Metz étaient déchargée à Anglemur. Ce lieu proche d'une porte faisait partie des nouveaux quartiers qui étaient désormais à l'intérieur de l'enceinte au XIIIème siècle. Au XIVème siècle, le trafic commercial s'intensifia et Anglemur devint le port où arrivait le bois ; *Id.*, p. 55 et 219.

⁶¹ Voir introduction.

⁶² Dans sa *Chronique*, t. I, p. 9, Philippe de Vigneulles donne la date de la destruction de Troyes. « et fut destrucites au tampz du roy Priam, l'an du monde 4158 ans (quatre mil cent et LVIII) ans ».

[137] Et d'aultres nobles hom[m]es encor septes
Tenant logier en leur recepte
Nobles gens saiges [et] gracieux
Saiges en conseil [et] vertueux

F° 14 v°

Les sept premiers nobles qui ragrandirent Metz , desquels y a encor la rasse.

[138] Cestoit Dolbus [et] Melandus
Gornaldus [et] Badocius
Reguillo [et] Chaversonus
Et l'aulture estoit Leopardus ⁶³

[139] Ilz vindre[n]t gracieusement
Demande amoureuseme[n]t
Pour leur derniers estre receupz
Et ilz ne furent pas reffus

[140] Qua[n]t logiez furent en la cite
Gens plain de g[ra]nt felicite
Leur conseilz donna reconfort
Et fuit la cite tres plus forte

[141] Quant Serpanus le Troyens
Fuit advertis dez citoyens
De leur noble fondacion
S'en fist grant recreacion

[142] Grant puple de gens il avoie[n]t
Lesquelz labourer ilz faisoie[n]t
Nourrir payez bien largement
Pour faire leur habergement

F° 15 r°

[143] Tant de maisons [et] de haberges
Firent ta[n]t estroite que larges
Et de notanble menedie
Que la cite fuit ragrandie

⁶³ Gornaldius, Baudocius, Reguillonus et Chavernasus sont les noms dans lesquels on reconnaît les puissantes familles patriciennes des Gournay, des Baudoches, des Reguilon et des Chaverson ; PROST, *les Légendes*, p. 127.

[144] Ung chasteau tailler [et] murer
Fist faire po[ur] y demeurer
Mais qu[an]t il fuit mieuls habergie
Le redefit pour abregier

[145] Ce chasteau de noble fasson
Estoit au dela de Mousson
Il fuit deffait, se fuit domaige
Mais ons y fist ung beau villaige

[146] Ce villaige est nommez Syrpanne ⁶⁴
Pour Serpanus ou Champpapanne
Deva[n]t Mets fist menez les pieres
Pour ouvrer en aultres manieres

[147] On lez prepara en tel sorte
Qu'il en fist fonder une porte
Grosse [et] haulte de mai[n]tes toise
Et heut nom Porte Serpenoise ⁶⁵

F° 15 v°

[148] Ses nobles chevalliers de Troye
Tant riche d'or [et] de monnoye
Furent chescun tres grant debvoir
D'esdiffier de leur avoir

[149] Aurenus fist la Porte Aurainne
Qu'on disoit la Porte auz areinne
Mais aurenus au vray contenus
Avoit nom apres Aurenus

⁶⁴ Selon la *Chronique*, t. I, p. 16, de Philippe de Vigneulles, Serpanus aurait utilisé les pierres du village de « *Serpaigne* » pour édifier la porte Serpenoise.

⁶⁵ Les deux portes sont la Porte-Serpenoise et la Porte-aux-Arènes, q° 149. La première supprimée vers le milieu du XVIème siècle, fut reconstruite en 1851 ; l'autre est représentée par la Porte Saint-Thiebault qui occupe à peu près son emplacement actuel ; PROST, *les Légendes*, p.127. En réalité, le nom de la Porte-Serpenoise n'est pas lié au nom du seigneur troyen, mais bien plutôt à la ville de Scarpone vers laquelle cette porte s'ouvrait ; PROST, *les Légendes*, p.147.

- [150] La porte dont je fay devis
Est encor droite a mon advis
De Serpenoise ciet plus bas
Et dit on Porte saint Thiebal
- [151] Cincq de sez nobles chevalliers
Firent estoffes appareillier
Pour cloire [et] saintre de muraille ⁶⁶
Tout ceu qui est cloz oultre Saille
- [152] De murs [et] deux portes m[oul]t belles
Firent aussy faire oultre Muzelle
Deux de ses nobles chevalliers
Say vertueux [et] reveilliez

F° 16 r°

- [153] Deux portes y firent belle [et] g[r]ande
L'une on nom[m]oit Porte Melande
Après le nom de Melandus
Et l'autre le nom de Dolbus
- [154] Ses Troyens firent en la cite
Bien honne[ur] [et] felicite
Et en prindrent gra[n]t dilige[n]ce
D'y mettre pollice [et] regenge
- [155] Serpanus fuit acertenez
De grant gentes de la cite nez
Pour chercher terre [et] heritaiges
Comme gents de vaillant couraiges
- [156] ~~Ainsy colmlme~~ en escript on treuve
Ung de ces noble fonda Trieuve
L'autre Toul [et] l'autre Verdung
Mais non pas en ung temp tout ung

⁶⁶ Les deux portes (Serpenoise et aux Arènes) étaient reliées entre elles, par cette nouvelle muraille qui les rattachait d'un côté de la Moselle, et de l'autre à la Seille, certainement dès le Vème ; *Id.*, p. 148.

[157] Ez termes y a gra[n]t difference
Car avant fuit Treuve q[ue] Fra[n]ce
Ne que cite qu'en France soit
Ne quoncq[ue] fuit nom des Fransois

F° 16 v°

[158] Troye [et] Trieuve furent anticq[ue]
Selons lez terme poetticq[ue]
Devant Paris Lyon Miellan
Ne Venise plus de mile ans

[159] Mais Mets par anticquite
Est la mere dez trois cite
Dont elle est en millieu moienne
Et mere metropolitaine ⁶⁷

[160] Car apres la confusion
De Babel [et] division
Fuit Mets a cite ordonnee
En la dix septiennes annee

[161] Au temp de Nembroth fil de Cam
Cinc cens ans deva[n]t Abraham
Et vint cincq selons lez metres
Que clerks ont sceu en escript mettre

Comant la cite fut nomez Mediomatricum

[162] Quant Serpanus heut bien enquis
Dont les fondateurs sont nasquis
Le nom osta Dividunum
Et mist Mediomatricum ⁶⁸

⁶⁷ L'idée que les autres villes doivent céder le pas devant Metz n'est pas nouvelle. On retrouve déjà ces propos dans *l'Eloge de la ville de Metz* que Sigebert de Gembloux rédige au XI^{ème} siècle. « *Les villes voisines te cèdent le pas pour t'honorer comme une mère...* » ; CHAZAN, *L'éloge de la ville de Metz, de Sigebert de Gembloux*, p 443.

⁶⁸ Dans ses mémoires, Jules César évoque le peuple des Médiomatiques : « *De tous les peuple, les Belges sont vaillants, parce qu'ils sont plus éloignés du luxe et du commerce de Rome et qu'on ne leur porte pas comme les autres ce qui amollit le courage. D'ailleurs, la guerre perpétuelle avec les Germains les rend plus belliqueux. Parmi eux, les Médiomatriciens estoient estimés* ». Dans, PARISSE, *Histoire de la Lorraine*, p. 49, il est noté qu'à son arrivée dans l'Est de la Gaule (58 av. J.C.), César distingua trois peuples occupant l'Est de la Belgique : Les Trévires au Nord, les médiomatiques au centre, les Leuques au sud. Le territoire des médiomatiques partait de l'Argonne et atteignait le Rhin. Il comprenait donc

- [163] Et po[ur] tant il est a entendre
 Pour au vray la chose co[m]pre[n]dre
 Que mere par droitte nature
 Doit preceder sa geniture ⁶⁹
- [164] Mets est donc mere a trois cité
 Co[m]me ce devant est recité
 La chose en est bien autenticq[ue]
 Par son nom Mediomatriq[ue]
- [165] Ces seigne[ur]s de grant sapience
 Firent maintes belles ordo[n]na[n]ces
 Par eulx [et] par leur co[m]missaire
 En la cité bien necessaire
- [166] Ilz firent fermer de murailles
 Oultre Muzelle [et] oultre Saille
 Depuis la Porte Lavondiere
 Jusque a Saille l'aultre riviere
- [167] Ainsy fuit fermee toute ento[ur]
 De beau murs [et] de haulte to[ur]
 Et de beau riche maisonnaiges
 De grant puple [et] de bon menaiges

dans la Lorraine actuelle, le centre de la Meuse, le Nord de la Meurthe et Moselle et la plus grande partie de la Moselle. Sigebert de Gembloux donne de Médiomatique l'étymologie suivante : « *Comme la matrice enveloppe l'enfant et le réchauffe dans le sein maternel, de même, placée dans une position centrale, nourrissant les régions voisines par des produits de ton sol ou importés, tu réchauffes en quelque sorte dans ton sein maternel* » Donc *Médiomatrix* viendrait alors de *Medium*, milieu, et de *Matrix*, matrice et renverrait à l'idée de mère nourricière ; CHAZAN, *L'éloge de la ville de Metz, de Sigebert de Gembloux*, p. 446.

⁶⁹ Le texte de Sigebert fut repris dans l'histoire des évêques Metz dont le texte fut traduit au XV^{ème} siècle. « *Mediomatric en latin mediomatricum cest a dire cincq en moyen pour tant quelle ait environ cy maintes cite. Cest assavoir vers Aquillon Trieves vers midy Toubx vers occident Verdun entre lesquelles elle est assize en my si comme elle mene* ». (BM 855 folio 212, c. 3). L'auteur des *Chroniques de la cité de Metz* a certainement repris cette idée ; CHAZAN, *L'éloge de la ville de Metz, de Sigebert de Gembloux*, p. 444. Dans sa *Chronique*, t. I, p. 19, Philippe de Vigneulles note que le peuple de Metz décida de nommer leur cité « *Mediomatricum* », c'est à dire « *Moyenne mère de trois cités* » car les enfants de Dividunum avaient fondé Trèves, Verdun et Toul. Dividunum est considérée comme leur « *Mère et nourrice* » ; GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p. 39.

- [168] Mets prist son commanceme[n]t
Dix huict cents [et] vint ci[n]q ans
Qui se nommoit Dividunum
Avant que Romulus fist Rome
- [169] Apres ung an apres deux ans
Apres ung cen apres deux cen
Apres mainte perilz [et] dangiers
Sont maintes paiis rechangiers
- [170] Apres la mort de Serpanus
Et des Troyens o lui venus
Nouveaux paiis nouvelle terre
Nouveau seigneur nouvelle guerre
- [171] Romulus que Rome fonda
En son temps moult fort lameda
Et apres heust telle victoire
Que se fuit du monde la gloire
- [172] Romulus prist cents docteur
Anciens [et] les fist senateur
Pour le nom de la cite bruire
Et pour les romains mieulx conduire ⁷⁰

- [173] Ro[m]me vint en sy grant croissance
En telle richesse [et] puissance
Que Julius par rigueur
Attribua a lui l'honneur

⁷⁰ Rémus et Romulus furent les fils de la vestale Rhé Silvia qui était de sang royal. Les jumeaux furent abandonnés sur les bords du Tibre et recueillis par une louve qui les nourrit. Rémus et Romulus renversèrent le roi et décidèrent de fonder une ville sur le lieu même où ils avaient été abandonnés. Les jumeaux tracèrent les limites de leur territoire, mais selon la légende, Rémus aurait franchi cette limite. Romulus l'aurait tué sous le coup de la colère devenant alors le seul fondateur de la ville qui prit son nom. Dans un premier temps, pour augmenter son prestige, Romulus s'entoura de douze licteurs, puis il forma un sénat composé de cent membres. Cet honneur lui valut le titre de père et à ses descendants celui de patriciens ; Tite-Live, *Histoire romaine*, livre I à IV, p. 61 à 68.

- [174] Nom pas seulement dez Romains
 Mais tint tout le monde en sa main
 Vainquist lez Romains [et] Pompee
 Et conquesta tout par l'espee
- [175] Tant prospera en grant vailla[n]ce
 En honneur en magnificence
 Et conquist tant tout a la ronde
 Qu'il fuit nommez prince du mo[n]de
- [176] Il subiuga tant de provinces
 Qu'il fuit quasy du monde prince
 Par sa grant force et grant puissance
 Tint tout en son obeysance

Qua[n]t Cesar envoya Metius son grant capitaine prendre Mets.
 Tempore quo Sezar sua Gallis intulit arma, tunc Mediomatricum devicit
 Metius urbem.⁷¹

F° 18 v°

- [177] Au temps qu'il mist sa gr[an]t armee
 En Gaule apres la mort Pompee
 Metius son grant cappittainne
 Contre la cite prist grant penne
- [178] Par escript manda a Sezar
 La force la police [et] lez ars
 De la deffence [et] du regime
 Dont le prince fist gr[an]t estime

⁷¹ Il semble qu'il existe deux variantes du récit de la légende de Métius. Selon Sigebert de Gembloux, Métius aurait reconstruit la ville de Metz et lui aurait donné son nom. Métius est alors chevalier romain. Dans son *Eloge sur la ville de Metz*, il évoque au sujet du héros, « *Ensuite si tu t'es appelée Mettis, c'est parce que selon une tradition courante, on rapporte que tu as été vaincue par Metius Suffectus, duc des Romains* » ; CHAZAN, *l'Eloge de la ville de Metz, de Sigebert de Gembloux*, p. 447. Cette version est reprise dans les *Gesta Episcoporum* de Metz et dans leur traduction en langue vulgaire. Une autre version veut que la légende de Métius se soit développée après le XV^{ème}, c'est-à-dire après la constitution du paraige du Commun. Cette version est reprise dans la *Chronique* de Philippe de Vigneulles. L'auteur des *Chroniques de la cité de Metz* évoque une citation qui selon la tradition est gravée sur « *une pierre tirée autrefois de la terre* », Tabouillot, *Histoire de Metz*, p. 8. La citation complète est la suivante : « *Tempore quo Cesar sua Galliis intulit arma. Tunc Mediomatricum devicit Metius urbem, suffetiis dederat nomen cui Metius urbi* ».

Arces murorum
sero firmat turba virorum
turres mirate
sunt nubilus associate

[179] Neantmoing Julius jura
Qu'a son pooir la destruira
Que lez pallas quar force [et] rues
Fera labourer de charrues ⁷²

[180] A Mecius manda par lettres
Quelz puissance qu'on y dheust mettre
Que toutte fuit deppopulee
Gents mors maisons arses [et] brullees

Tempore quo Sezar sua Galis intulit arma. ⁷³

[181] S'ilz ne font humble obeyssance
Sans contredit ne resistance
Et pour tout ceu estre plus fermes
Mettrent sur leur portes nos armes

F° 19 r°

[182] Mecius fist son debvoir
Du mandeme[n]t faire assavoir
Au citoyens monstra par lettres
Co[m]mant le prince les vuelte mettre

[183] Vela ceu que Cezar vous no[n]ce
Et m'en donnez briesme[n]t respo[n]ce
Conseillez vous dilligentment
Ou tous morres piteusement

⁷² Jules César ne mentionne pas la ville de Metz dans ses écrits. Tacite le fait lorsqu'il évoque des troubles qui se sont déroulés entre les années 68 et 70. En 68, les soldats de Vitellius partent pour l'Italie et passent à Dividurum. On ne connaît pas les raisons qui provoquèrent le massacre de 4000 hommes par ses soldats. On sait cependant qu'en 70, la ville accueillit deux légions rebelles. Des couches d'incendie datant du premier siècle, en divers endroits de Metz, peuvent nous permettre de penser que la ville avait subi des représailles. Toutefois, les fouilles récentes ne peuvent confirmer cette interprétation ; GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p. 39.

⁷³ On peut remarquer que cette citation est, en fait, le début de celle qui se trouve entre les quatrains 176 et 177. Cette nouvelle citation est tout à fait incomplète.

- [184] Prindrent ung peu de dilacions
 Conclusant leurs intencions
 Et quant ilz furent assamblez
 Ilz se trouverent fort troublez
- [185] Neantmoins en conclusion
 Tous d'acord sans division
 Respondit ung ho[m]me pour tous
 Plus noble ne veons que nous
- [186] Nous sommes sur n[ost]re heritaiges
 De part noz anciens parantaiges
 C'est nostre qui ne nous fait tort
 Nous le tiendrons jusq[ue] a la mort

F° 19 v°

- [187] Ne aultre armes ne porterons
 Que telles que nous eslirons
 Nous eslysons pour tous confort
 De prendre la vie [et] la mort
- [188] Et n'y vouldons aultre collour
 Qu'ainsy que la nuist [et] le jo[ur]
 Se sont deux points oppositoire
 Que signiffie blanc [et] noire
- [189] Le blanc nous signifie Dieu
 Qu'en paradis tient son halt lieu
 Et Lucifer en son manoire
 Infernal signiffie noire ⁷⁴

⁷⁴ Ces couleurs sont aussi celles que l'on trouve sur le blason du paraige du commun. « *Et le commun portoit d'argent et de sable qui est blanc et noir et qui sont encor aujourd'huy les couleurs de la ville* » ; MEURISSE, *Histoire des évêques*, t. I, p. 18. Dans l'*Histoire de Metz* de Tabouillot, p. 17, on trouve que le blanc et le noir seraient aussi les symboles de la vie et de la mort. Dans sa *Chronique*, t. I, p. 20, Philippe de Vigneulles explique « *Pourquoy et affin qu'il apparist à tous, pandiren notamment à leurs portes ung escu demey blan et demey noire, pou ce qu'il n'avoient que la vie et la mort, et non aultre supérieur (combien qu'elle estoit tousjours subgecte à Dieu selon la manière des payens et gentilz)* ».

[190] Vela nos armes [et] nos blazons
Mais lez vostre nous refusons
Nostre pere fuit anffant de l'arche
De Noel le grant patriarche

[191] Qua[n]t Cezar sceut leur responce
De grant despit le nez lui fronce
Et commanda par grant deppit
Que plus n'eussent jour de respit

F° 20 r°

[192] Quant Mecius eust escoultez
De son seigne[ur] la vollentez
De l'obeyr fist son debvoir
Et d'assallir fist son pooir

[193] Lors fist armer tous sez gens d'armes
lance picques espees [et] guisarmes
Et assaillitz tout alentours
Aussy chault qu'est le feu on four

[194] Se la cite poons gangner
Nulluis ne debvons espargner
Mere, filles, vieulx, inocens,
Tout soit mis a feu [et] a sangz

[195] Lors livrere[n]t si fort assault
Tout alento[ur] de chault en chault
Qu'ainssy que force passe droit
Les convint morrir en destroit

[196] Or fuit la cite mallostruite
Prinse, abattue, arse [et] destruite
Noyez, pendus, tuez, rostis,
Pouvre [et] riches [et] gra[n]ts [et] petis

F° 20 v°

[197] Ainsy furent patibulez
Tuez, pandus, noyez, brulez,
Fermez enclos pris a la trappes
Malz de guerre dont nulz neschappe

- [198] La fuit grande desolacion
 La fuit grande perdicion
 La morurent sans repittiez
 La fuit doloureuse pittiez
- [199] Fortune passe [et] sy sen va
 Qui se polt salver se salva
 Apres le grant trouble [et] huttin
 Chescun msit la main au buttin
- [200] Assez trouvere[n]t pains [et] miches
 Car la cite estoit tant riche
 De grant jeux d'arge[n]t et dor
 Tous seriets remplis de tresor

Sunt tibi thesauri
 pretium tibi militat auri
 saculi numerum
 complent secreta domorum.

F° 21 r°

- [201] La furent tres tous enrichis
 Cappittaines chevallie melchis
 De grant tresors que la trouvere[n]t
 Qu'avecq eulx a Rome emportere[n]t
- [202] Quant le sceut le grant empereur
 La destruction [et] l'horreur
 Joyeux en fuit en son corraige
 Et y fist faire laboraige
- [203] Pour bien accomplir son serma[n]t
 N'y fist semer bledz ne froma[n]t
 Mais dez deniers de sa figure
 De cuivre qui a toujours dure
- [204] Partout ou on puist labourer
 Deniers de cuivre y fist semer
 En perpetuelle memoire
 Qu'il l'avoit vaincut par victor ⁷⁵

⁷⁵ Dans sa *Chronique*, t. I, p. 26, Philippe de Vigneulles explique : « *Ce très malvais César fit faire des fossés jusques au fondz des fondements, où il fist semer des deniers de cuivre, esuelles à l'ung des costés, estoit empreinte son ymaige, et, à l'aultre, la figure de la cité* »

[205] Apres Mecius retournez
A Rome [et] beaucoup seiournez
Souvant au cuer se lui mouvoit
Le grant pechiez que fait avoit.

F° 21 v°

[206] Pour la cite qu'avoit destruite
Que se par lui n'estoit restruite
Jamais ne seroit pardonner
Mais en fin en seroit dampnez.

[207] Mecius ad ce tant pensa
Que de ceur contrist commansa
A soy repentir et submettre
De la cite en point remettre

[208] Mecius va a l'empereur
Qui est son souverain seigne[ur]
Disant soulz ombre de pardons
Sire je vous demande ung don

[209] L'empereur qui le tenoit chier
Le respondit sans par marchier
Disant Mecius nostre amis
Vous n'estes pas en oblis mis

[210] Demendez ceu qu'il vous plera
Se nostre est on le vous donra
Loyalment nous avez servis
Et beaucop de biens deservis

F° 22 r°

[211] Tres redoubtez prince a present
Je deviens vielz, foible [et] pesant,
Necessite mest de suppos
Pour en viellesse avoir repos

avec ces mestres qui s'ensuyvent : tempore quo Cesar sur Galis intulit arma, Mecius Mediomaticum devicit Mecius urbem ». Philippe de Vigneulles traduit, p. 27, par : « Au tampz que César fit la guerre aux Gaulx, lors Mecius wainquist la cité des Mediomatrisains ». Il ajoute : « Et les dictes plattines et derniers fist il expandre ès fossés, à ceste cause que, se la cité estoit réédifiées une aultre fois, l'en vit que par luy avoit estés destruites ».

[212] Donnez moy po[ur] toute dessertes
 Celle pouvre a plaice deserte
 La cite Mediomatricque
 Que je pris en Gaule belgicque

[213] L'empereur tres bien l'entendit
 Et humbleme[n]t lui respondit
 Vous nous avez servis sy bien
 Que a nous ne perderez rien

[214] Mecius bien nous vous entendons
 Mais vous demandez pouvre don
 Demander pour sante harciere
 Demander pour maison mesure

[215] Tres redoubtez prince il souffit
 Et me feriens tres grant prouffit
 Vous remerciant a genoulx
 Et se la tiendrois de vous

F° 22 v°

[216] Recaindre la feroye a la[n]tour
 De murailles [et] de forte to[ur]s
 Saulf vostre hault voulloir desplaire
 Et mettroye nouveaux popullaire

[217] Mecius amis, je la vous donne
 Et mon tresors vous haba[n]donne
 Vous estes de tous bien remplis
 Voz bons desirs soyent acomplis

[218] Vostre mercy prince du monde
 En vous toutes puissance habo[n]de
 Puis que m'avez doez de Mets
 La restaurer je vous promets

[219] Or prenez donc tant de mez gents
 Qu'il vous plait [et] d'or [et] d'arge[n]t
 Et faitte vostre honne[ur] valloir
 Je congnois vostre bon voulloir

[220] Lors, manda gents de to[u]s mestiers
Marichals, massons, cherpentiers
Ouvriers d'oeuvres edificatoire
Assambla grant preparatoire

F° 23 r°

[221] Au prince congier demanda
Mecius et ses gents manda
Prist or argent [et] grant fina[n]ce
Et mist son oste en ordonnance

[222] Mecius qu'estoit filz de Roy
Prist son excercitte [et] charrois
Et gents de plusieurs nacions
Et vint en uste region

[223] Quant vint ou la cite estoit
Le cuer souvant lui respittoit
D'ung sy beau puple [et] de le[ur] mort
Qu'il avoit fait morrir a tort

[224] Il fist crier par tous paiis
Ou qu'il en y avoit fuys
Par l'oppression de la guerre
Qu'il lez mandoit tres tous req[ue]re

[225] Et qu'il leur donroit dava[n]taige
Lieu po[ur] maisons [et] heritaige
Pour recouvrer germe [et] syon
De vraye generacion

F° 23 v°

[226] Tous ceulx [et] celles oyant le cris
De ses mandeme[n]t [et] rescripts
Retournerent tous en leur lieu
Et esperance d'avoir mieulx

[227] Entre lez quelz cinq en trouva
Que moult nobles [et] saiges approva
Il lez retint de son conseil
Et en justice ses pareilz

[228] Moult de bien fist en la cite
En tous cas de necessite
Le puple avoit en grant amo[ur]
Et on lui portoit gra[n]t honnour ⁷⁶

Comant Mecius grant capitaine de Jules Cesar donna son nom a la cité.

[229] Je Mecius l'ay destruite
Et de ma puissance restruite
Noble cite je te promesse
Pour mon nom te no[m]meray Mets ⁷⁷

Suffertus nomen dederat cui Mecius urbi

[230] Tousio[ur]s ensuivent les parole
Nom pas p[ar] livre ne p[ar] rolle
Mais depuis q[ue] prist nom de Mets
En a duree la rymesse ⁷⁸

De la pucelle emmuree en la tour d'Anglemure ⁷⁹

[231] Quant on fist lez tours d'Angle mure
Les anciens disoie[n]t en murmure
Pour avoir la cite duree
C'une pucelle y fuit muree ⁸⁰

⁷⁶ Ce récit semble sortir de l'imagination de l'auteur. Il a « brodé » autour de sa source.

⁷⁷ Depuis le Vème siècle, la cité se nomme Mettis. C'est le nom que Sigebert de Gembloux lui donne dans *L'Eloge* qu'il rédige sur la ville juste avant de repartir à Gembloux avant 1075. Cependant le nom romain de *Civitas Mediomatricum* est loin d'être oublié puisqu'il est encore en usage dans certains textes du Xème siècle. Il faut dire que ce nom était bien connu puisque c'était celui que Jules César avait donné à la ville dans son œuvre « *La guerre des Gaules* » dont un des livres se trouvait à la bibliothèque de Saint-Vincent. C'est une note datant du XIème siècle faite par le bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Arnoul qui nous renseigne sur le lieu où se trouve l'ouvrage de Jules César ; CHAZAN, *Eloge de la ville de Metz de Sigebert de Gembloux*, p. 445.

⁷⁸ Ce quatrain est écrit dans la marge droite. Une flèche permet de le situer dans le corps du texte.

⁷⁹ Ce titre est écrit dans la marge gauche du folio.

⁸⁰ Avec les légendes de la Pucelle de Metz et de la fondation de la chapelle de Rabas par Charlemagne au quatrain n° 529, nous quittons les sources écrites. En effet, ces deux légendes ont non seulement une origine inconnue, mais de plus, elles ne sont relatées que dans les *Chroniques de la cité de Metz*. Nous savons seulement qu'elles se transmettaient encore oralement au début du XXème siècle. Il est donc fort probable que nous avons affaire à une transcription de traditions orales messines ; VOLTZ, *Les Chroniques en vers de la ville de Metz, étude historiographique*, p. 22, 23.

- [232] Et de lors fuit Mets appelee
Bien reffaitte [et] repopulee
Mecius en fuit le seigneur
Et la submit a l'empereur
- [233] Mecius selons cours humain
Fil de roy natif des Romains
Dessina par anticquité
Et ordonna bien la cité
- [234] Il co[m]mist gens saiges [et] habilles
Il l'aimoit co[m]me pere sa fille
Ceulx de la generacion
De premiere fondacion
- [235] Extrais dez anffans de Noel
Lez ordonna seigneurs voez
Voz peres furent fondateurs
Et vous serez reparateurs
- [236] Je vous constitue en justice
En regime et bonne police
Pour rendre raison a chescuns
Et mon droit je donne au co[m]mun

- [237] Vous estes cinq nobles paraiges ⁸¹
Vaillant riches prudant [et] saiges
Pour regenter vous ay assis
Et mon co[m]mun qui fera six

⁸¹ Les cinq paraiges primitifs furent Porte Moselle, Jurue, Saint-Martin, Port-Sailly et Outre-Seille. Par la suite s'est érigé le sixième paraige celui du Commun qui n'a pris le caractère complet de paraige que vers le XVème. Les paraiges étaient un corps indépendant, qui vers le commencement du XIIIème siècle s'est constitué afin de protéger les individus associés en son sein. Au nombre de cinq, d'abord et ligüés de bonne heure pour la conquête du pouvoir de la cité, les paraiges avaient réussi à enlever aux évêques l'autorité que les prélats exerçaient dans leur ville épiscopale. Dès le XIIIème et XIXème siècle, les paraiges sont maîtres de la cité ; *Histoire de Metz*, dir. Le Moigne, p. 145.

- [238] Pouoyez vous au demeurant
 Adieu vous dis m'en voy morra[n]t
 Secourez au plus necesaire
 Eschevez je ne puis plus faire
- [239] Quant de ma vie il sera fin
 Mon ame donne au seraphin
 Et mon corps a la sepulture
 Servez dieu [et] tenez droitture
- [240] Apres lui heure[n]t aultre seigne[ur]
 Car maindre ploye soub grigne[ur]
 La cleretey en est malaisee
 A trouver par les librairiés
- [241] Mais pour ensuivre mon propos
 La cite avoit pour suppos
 L'empereur tousiours Augustus
 Au quel la submist Mecius

F° 25 r°

- [242] La cite fuit assez reffaitte
 Au monde na chose parfaite
 Quant ung ho[m]me fait son pooir
 L'aultre doit faire son devoire

Qua[n]t lez pont des morts [et] le ponts Tiffroy furent premier fait de la cite
 après la mort de Mecius. ⁸²

- [243] On passoit par sus lez rivieres
 Sur pont de bois no[n] pas de pieres
 Malz retenus pour lez constanges
 Et marchant souva[n]t par la fanges
- [244] Le puple en estoit tormentez
 En temps d'yver [et] temp d'estez
 Par grandes eaues, par glace [et] p[ar] neisge
 En allant en leur heritaiges

⁸² L'auteur a inséré ce titre après avoir rédigé les quatrains. N'ayant pas suffisamment de place entre les quatrains 242 et 243, le titre est en partie rédigé dans la marge droite du folio.

[245] Mais Dieu permist deux nobles ho[m]mes
Nobles [et] puissant de grant renoms
L'un estoit nommez Thiffridus
Et l'aulture nommez Moridus

[246] Ung pont fist faire Thiffridus
De pieres a la porte Dolbus
Esperant que grant bien feroit
Et fuit nommez le pont Thiffroy ⁸³

F° 25 v°

[247] Moridus en paroille sorte
En fist faire ung a l'aulture porte
En pitiez et de bon remort
Ce pont fuit dit le pont du mort ⁸⁴

[248] Ces ponts furent fait richeme[n]t
Serva[n]t tres prouffitanblement
Mais par faulte d'entretenir
Fault toutes choses a fin venir

[249] Au tousiours prendre [et] n'y rien mestre
Sy gros n'est que ne d'heust descrestre
Tant fure[n]t usez [et] desrompus
Tant par sus on ne marcha plus

[250] Apres loing temp conclusion
Y fuit mise provision
Bien fondee certainement
Pour l'oeuvre [et] l'entretènement

⁸³ L'œuvre des seigneurs troyens consiste dans l'établissement de deux ponts de pierre, le Pont-Thieffroy d'abord, le Pont-des-Morts ensuite, qui succèdent à des ponts de bois en mauvais état. Cette légende permet de reconnaître que la tradition conservait le souvenir de l'antériorité du Pont-Thieffroy sur le Pont-des-Morts, mais aussi du temps où l'on ne passait le bras de la Moselle que dans les barques ; PROST, *les Légendes*, p. 175.

⁸⁴ On trouve des vestiges du pont antique près de l'actuel Pont-des-Morts. Il faut ajouter que le bras oriental de la Moselle à cette époque devait être plus large, mais le tracé de ce cours d'eau et son évolution nous sont inconnus. On peut malgré tout supposer que l'eau pouvait submerger les quais et la place de chambre ; GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p. 39.

[251] De ses ponts la [et] d'aulture encor
Tant du dedans co[m]me du dehor
Selon l'ordre [et] le contenus
Sont maintenant entretenus

F° 26 r°

[252] Jours apres jours co[m]me il advien
Après Julius Octavien
Fuit empereur sur lez Romains
Sy forte n'este qu'ay point de demain

De Octavien l'empereur et de l'amphyteaultre qu'il fuit faire

[253] Octavien en cestui pays
Vint ou il n'estoit pas hays
Et fuit receipt a grant honne[ur]
Comme appartient a empereur

[254] Plusieurs jours a Mets seiourna
Et bon regime y ordonna
Et au temp de la stacion
Y fist grant reparacion

[255] Octavien ama la cité
Et y fist grant sollempnité
Une œuvre nom pareille a aulture
Qu'on no[m]moit ung amphitheaultre ⁸⁵

[256] En ung lieu nommez aux arrai[n]ne ⁸⁶
Volt tenir sa court souverainne
Sur l'emphitheaultre a devis
A mode d'empereur servis

⁸⁵ Le grand amphithéâtre à Metz était à l'écart de l'agglomération. Ses dimensions importantes permettaient de le considérer comme l'un des plus grands de l'empire romain. Il fut certainement construit à la fin du premier siècle. Ce monument fut détruit au cours du III^{ème} siècle lors des invasions. C'est à ce moment que les habitants de la ville de Metz construisirent rapidement une enceinte en utilisant alors les pierres de l'amphithéâtre ; *Histoire de Metz*, dir. Le Moigne, p. 53. L'auteur ne semble pas connaître la destination exacte d'un amphithéâtre puisqu'il évoque les réceptions tenues par l'empereur et non les jeux qui devaient y avoir lieu : « *Volt tenir sa court souverainne / sur l'emphitheaultre a devis / a mode d'empereur servis* ».

⁸⁶ Il se peut que le nom des Arènes fut donné à ce lieu à cause de l'amphithéâtre que les romains y avaient construit ; PROST, *les Légendes*, p. 177.

[257] Quant le lieu fuit a son gres mis
Ung mois festoya sez amis
Et hyuctz jours bourgeois [et] marcha[n]s
Et hyuctz jours la comune gents

[258] Haulte estoit assis en attours
Et au dessoubz tous alentours
Chescuns a son mieulx s'attornoit
Faisant dances, joustes [et] tournois

[259] L'emphitheaultre de droiture
N'avoit fermetes ne sarrures
Ne couverture que drap dor
La avoit moult riche tresor

[260] A Challon, Raim [et] Lucembourg
A Toul, Verdung, Trieuve [et] Strabo[urg]
Manda Octavien par expres
Apporter leurs tribus a Mets

Dont procede le nom de Romesalle ⁸⁷

[261] Et ordonna une maison
Pour chescun an rendre raison
Dez tributs rentes imperialles
Qui est nommee Romesaulle

Co[m]ment la table de marbre fuit faicte et fuit depuis l'autelez Saint Piere

[262] Quant sa maison heust ordonnee
Et son ordonnance donnee
Une riche marbre taillie
Y fuit mise pour l'estanblie

⁸⁷ Romesalle était un édifice gallo-romain se trouvant en plein centre ville, là où la population se faisait dense. Cet édifice dont le nom rappelait un vaste bâtiment s'étendait des deux côtés de la rue des clerks. Romesalle est mentionnée dans la confirmation des biens de l'abbaye par Célestin III le 15 mai 1192. Il subsiste des traces de mur antique entre Bonneruelle et la rue de l'Esplanade actuelle ; SCHNEIDER, *La ville de Metz au XIIIème et XIVème siècles*, p. 51.

[263] En passant grant succession
Après la digne passion
Fuit la reprimée celle pierre
Et en fait fait l'autel s[ain]ct Pierre ⁸⁸

[264] Après de cest amphithéâtre
Dont fuit sollempnité si haulte
Demeura vaine [et] ruyneux
Puant infectz [et] veinimeux

[265] La se faisoie[n]t chose nocturne
Toutes oeuvres diffamatoires
Tous gens jureus [et] anchantez
Usant de toutes meschantez

[266] Boule, putterie [et] bourdelage
Cocubinaige [et] macrelage
Sodomie [et] pollucions
Et toutes dissollucions

F° 27 v°

[267] Longuement dura ce co[m]mine
Mais Dieu par sa grace divine
Punit cel que ne se repent
La s'ariva un grand serpens

[268] Ce serpent osta les peschiez
Mais au peuple fist g[ra]nt meschief
Il en dechassa la luxure
Et y mist velin [et] ordure

⁸⁸ Selon la légende de saint Clément, c'est dans l'amphithéâtre romain, se trouvant sous l'actuelle gare de marchandise, qu'il faut chercher l'emplacement de cet autel. Dans son histoire des évêques de Metz, Paul Diacre évoque l'édification de cet oratoire par le premier évêque. D'autres documents attestent de son existence, c'est le cas du sacramentaire de Drogon, mais aussi de la Bulle du pape Innocent II de 1139 qui avait doté de nombreux privilèges la première église chrétienne de Metz. Vers le milieu du IV^{ème} siècle eu lieu la translation du siège près de la cathédrale dans un sanctuaire qui prit le nom de Saint-Pierre-Le-Vieux. L'oratoire continua d'exister jusqu'en 451 date à laquelle, il fut certainement saccagé par les Huns. On note au IX^{ème} siècle, l'existence d'une église dans l'amphithéâtre. En 1444, lors de la guerre contre le duc de Lorraine et le roi de France, le monument fut épargné par les combats, mais le siège de 1552 amena sa destruction ; KLAUSER, *Eglises antérieures à l'an mil*, p. 571 à 574.

- [269] De sang faisoit effusion
Et de gents g[ra]nt co[n]fusion
Quant il desgorgoit son allai[n]ne
De velin estoit l'air plainne
- [270] Gens morroie[n]t journalleme[n]t
Addes continuellement
On ne se scavoit ou quachier
Ne ne l'osoit on approchier
- [271] Et avecq lui tant de vermine
Grande colleuvres serpentines
Gros crappaux, scorpions, lezardes
Destruire on n'eust sceu sans les ardes

F° 29 r⁸⁹

- [272] En cellui tempz y avoit gens
Tres vertueux [et] diligens
Mais du velin dont ilz usaient
Nulz approchier ne les osoient
- [273] Cellui mal longueme[n]t dura
Dont le puple molt endura
En torma[n]t [et] affliction
Jusques apres la Passion
- [274] On treuve[n]t par sceux de clergie
Que lez terres sont rechangie
Royalmes duches [et] contez
Par ceulx qui lez ont conquestez
- [275] Octavian de Romme empereur
Tenoit en son sceus g[ra]nt erreur
Et au temp de sa seigneurie
Fuite nee la vierge Marie

⁸⁹ Le folio 28 est manquant. L'auteur des *Chroniques de la cité de Metz* a tout simplement oublié cette numérotation.

[276] Or vint l'anonciation
De la sainte incarnation
De Dieu le pere [et] saint esprit
Et du fil le doulx Jhesucrist

F° 29 v°

[277] Jhesus fuit ne en Bethleem
Ung lieu près de Jherusalem
Dont Herode occit par mal sceus
Sept vint quatre miles innocents

[278] En diligence bien subite
Fuit portez Jhesus en Egipte
Et quant Herode eut rendu ame
Retorna en Jherusalem

[279] Marie [et] Joseph firent areste
En la cite de Nazareth
En leur maison [et] propre lieu
Norissant le vray filz de Dieu

[280] Trente deux ans regna sur terre
Co[m]me anffant avec pere [et] mere
L'an apres souffrit Passion
Pour humaine redemption

Des miracles du jo[ur] de la Passion fait.

[281] Au saint jour de la Passion
Estoient en jubilacion
En Romessaule lez recepveurs
Pour lez tribus de l'empereur

F° 30 r°

[282] Depuis le jour du g[ra]nt deluge
Ou au monde n'eust c'un refuge
On ne trouve[n]t jour sy terrible
En tous les hystoire de bibles

- [283] Car au jour de la passion
Fist si terrible emocion
Par tout le monde univercel
Que maints droit furent revercez ⁹⁰
- [284] Tout trembla par si fort raison
Qu'a Metz tomba maints maison
Et l'idole de Jupiter
A celui jour tomba a terre ⁹¹
- [285] Et le chasteau sur la riviere
Pres de la Porte Lavandiere
De Zelech estoit le treffons
Fuit fandus du hault jusq[ue] au fons
- [286] Qui estoit de sy forte muraille
Qu'on ne scauroit faire pareille
Car des ouvriers de Babillonne
Fuit fais [et] des propre parsonnes

F° 30 v°

- [287] De ses signes tant perilleux
Tant oribles [et] ta[n]t merveilleux
Rescripverent a leur signeurs
Tyberius l'empereur ⁹²
- [288] Car a Rome on sceut lez nouvelle
De la mort Jhesus tant cruelle
Et sy leur fuit certiffiez
Que Dieu estoit cruciffiez

⁹⁰ Dans sa *Chronique*, t. I, p. 40, Philippe de Vigneulles développe plus cet épisode en donnant de nombreux détails : « Depuis l'heure de sexte jusques à nonne, ténèbres y avoit estez, sy ob[s]cure que l'on veoit les estoille on firmament et que terrible tranblement de terre avoit esté fait... et que plusieurs maison y estoient cheuttés et que une paroy tres espesse avoit été rompu et fandue du plus haut jusques en bas ».

⁹¹ Eusèbe-Jérôme est le premier à faire référence aux cataclysmes qui eurent lieu lors de la mort du Christ. Vincent de Beauvais repris cette source dans son *Speculum Historiales*. L'adaptation française de cette œuvre servit à son tour de source et on en voit ici la version messine ; BEAUNE, *Naissance de la nation France*, p. 52.

⁹² Philippe de Vigneulles ajoute dans sa *Chronique*, t. I, p. 45, les phrases suivantes : « Je vous dirés de l'empereur Thiberius, lequel mist tant son amour en celle noble cité de Metz, qu'il l'anoblit de toute aultres, et la douvait de plusieurs graice et privillaiges ».

Q[uan]t saint Piere vint tenir son siege a Rome

[289] Quant s[ain]t Piere le bon preudo[m]me
S'en vint tenir son siege a Ro[m]me
Prescha tant parmey la cité
Que de l'ouyr fure[n]t jucité

[290] Jhesus apprist a ses appostres
Le saint sacre [et] la pater nostre
En disant que bonne loy teingne
Pour accroistre la foy crestienne

[291] Tous lez fist clercs [et] advisez
Et l'ung de l'aultre divisez
Mais quel grant que fuit les dicippes
Fuit saint piere pere princippe

F° 31 v°

La convecion monseigneur saint Clement

93

[292] Saint Piere pere appostollicq[ue]
En preschant la foy catholicq[ue]
Convertit ung noble seigneur
Du sang dez plus gra[n]t senateur ⁹⁴

[293] Ceste ho[m]me en liberte sans femme
Demanda crea[n]ce [et] baptesme
Et qua[n]t il fuit bien baptisez
Le monde prist en desprisiez

⁹³ La légende de saint Clément était très connue à Metz à la fin du Moyen Age, ce qui explique la place importante qu'elle occupe dans les *Chroniques de la cité de Metz*. Le récit que l'on trouve dans cette chronique se rattache à la dernière version de la légende sous une forme abrégée puisque tout ce qui concerne le saint avant son arrivée à Metz a été omis. La vie du premier évêque messin apparaît à travers les *Chroniques de la cité de Metz* comme un récit original présentant saint Clément comme un saint exclusivement messin ; VOLTZ, *Les Chroniques en vers de la ville de Metz, étude historiographique*, p. 20.

⁹⁴ Dans sa *Chronique*, t. I, p. 48, Philippe de Vigneulles présente ainsi saint Clément : « Homme de grande noblesse, doctes et a prins devent tous les pallaciens, preux en armes, proveu de conseil, et estoit des plus noble de la cite de Romme, comme celluy qui estoit descendus de la lignié dez senateurs et empereurs ». Il le nomme Clément Flavius et ajoute qu'il est l'oncle du pape Clément martyr ; CHAZAN, *Dans la gueule du dragon*, p. 28.

- [294] Saint Piere si le baptisa
 Et puis preste le disposa
 De la messe [et] la pater nostre
 Pour la foy Jhesuscrist accroistre
- [295] Sens plus de prolongacion
 Pria davoit legacion
 Vestus en prestre simplement
 Et no[m]moit ons son nom Clement
- [296] Saint Piere prist moult g[ra]nt plesir
 Qua[n]t il congneut son bon desir
 De bons preudhons l'associa
 Et la foy leur speciffia

F° 31 v°

- [297] En dignite espiscopale
 Lez mist [et] prins les dit en Gaule
 Vous en yrez moult loing pays
 De rien n'en fure[n]t esbahis
- [298] Ilz partire[n]t par compaignie
 Onze prelat ⁹⁵ tous sans mesgnie
 Baptisiez [et] regenerez
 Et en la foy bien literez
- [299] Tres tous a la voye sont mis
 Lassant leurs parans [et] amis
 Qui lez tenoient pour chetis
 Pourtant qu'estoient convertis

⁹⁵ La tradition s'est enrichie et saint Clément finit par être accompagné par d'autres personnages que ses deux compagnons Félix et Céleste. L'auteur des *Chroniques de la Cité de Metz* écrit que onze prélats accompagnent saint Clément, mais il ne cite aucun nom. Dans sa *Chronique*, p. 49, t. I, Philippe de Vigneulles, énumère les noms d'autres personnages : « *saint Pierre luy bailla à compaignie Félix, preste, et Céleste, diacre* », puis il ajoute, « *avec lesquels il envoya plusieurs aultres saintes parsonnes, car il envoyait Eukaire, Valère et Materne à ceulx de Trieuve et Mansuy à ceulox de Toul et Sirius à ceulx de rains, etc* ». Pour Philippe de Vigneulles, ces personnages sont au moins au nombre de sept. Mais le dernier terme : *etc*, indique qu'il pouvait y avoir d'autres personnes.

[300] Quant vindre[n]t au monts de mo[n]giez
Tres humbleme[n]t prindre[n]t congiez
Pour aller sans dilacions
Chescuns en sa legacion

[301] Tant ont leur fais sollicitez
Que chescun trouva la cite
Ou que il estoit envoyez
Plainne de gens tous desvoyez

F° 32 r°

[302] Quant heure[n]t fais desparteme[n]t
Tant cheminere[n]t app[er]tement
Co[m]me pelerins monte[n]t [et] avalle[n]t
Qu'ils vindre[n]t es pays de Gaule

[303] Sainct Clement Felix [et] Celeste
En painne travail [et] moleste
Ne s'aresterent en lieu jamais
Tant qu'il furent bien pres de Mets

[304] Tant ont cheminez [et] allez
Laissez travaillez [et] foutez
Que pour leur repas fire[n]t pose
Au fons du grant forest de Gorze ⁹⁶

[305] Il trouve[n]t une fontaine
Qui n'estoit pais de Mets lo[in]tai[n]ne
Ilz firent leurs devocion
En prenant leur refection

Co[m]me le cerffe que chassoient les veneurs du prince vint aupres de saint
Clement en la forest de Gorze. ⁹⁷

[306] Et alors que ilz reppassoie[n]t
Lez veneurs du prince chassoie[n]t
Ung grant serf parmy la forest
Qu'en leur girons fist son arest

⁹⁶ Gorze est certainement une des abbayes lorraines la plus ancienne et la plus riche. La fondation a sans doute eu lieu entre 747 et 757 par l'évêque de Metz Chrodegang. Ce dernier est le descendant d'une grande famille de Hesbaye et il devint évêque à Metz en 752. Il part à Rome en 753 et à son retour, il développe la réforme religieuse au travers de la liturgie dont le chant grégorien est un élément important. Il réforme aussi le clergé régulier et fonde Gorze. L'église de Gorze est dédiée aux saints Pierre, Paul, Etienne et à tous les saints. L'évêque supervise la réforme bénédictine dans l'abbaye ce qui est important dans une région sensible au monachisme irlandais qui donne moins d'importance au rôle de l'évêque. Gorze reste donc dans la dépendance de l'évêque de Metz. C'est une des abbayes les plus importantes de la région et les évêques comme Angelram (768-791) lui font des donations. Mais comme l'abbaye est richement dotée, elle finit par être convoitée et en 855, à la mort de l'évêque Drogon, qui était aussi abbé de Gorze, l'abbaye tombe entre les mains des laïcs. Ce mouvement de mainmise des laïcs sur les biens religieux est général et c'est à cet événement qu'il faut attribuer la décadence de l'abbaye. La venue de l'évêque Adalbéron 1^{er} permet à Gorze de restaurer sa grandeur. On évoque à ce sujet une deuxième fondation. Adalbéron apparaît comme un nouveau Chrodegang. L'abbaye conservera une grande importance dans toute la région pendant l'époque médiévale. Mais à la fin du XV^{ème} siècle, comme la plupart des abbayes bénédictines, Gorze connut un déclin du essentiellement à un fort endettement et à un état de guerre permanent en Lorraine. Gorze devint l'enjeu de rivalités politiques et religieuses et en 1544, elle appartient à l'empereur Charles Quint. Elle sera incendiée le 12 avril 1552 par Gaspard de Coligny ; WAGNER, *Gorze au XI^{ème} siècle*, p. 17 à 25.

⁹⁷ C'est au cours de la troisième version qu'est ajoutée la légende du cerf ; CHAZAN, *Dans la gueule du dragon*, p. 29.

[307] Il s'aresta entre eulx trois
Clement au signe de la croix
Lez chiens tant fiers [et] mallaisiez
Furent tous doulx [et] respaisiez

[308] Les veneurs voant ce miracle
Que de la main ung seul signaicle
Lez confust sens plus travaillier
Tres fort s'en peurent esmerveillier

[309] Retourner[n]t sans arester
A leur prince lefait compter
Dont moult en fuit esmerveillez
Et d'y aller appareilleiz

Co[m]ment le prince aller otor le cerff

[310] N'attendit ne trois jours ne q[ua]tres
Au lendemain pour eulx esbattres
Le prince avec la princesse
En rallerent tous a la chasse

[311] Tout aincy que le jour devant
Estoit le temp l'air [et] le vent
Braconniers [et] chiens en le[ur] tasse
Retrouverent le serf en sa place

[312] Le serf requerant son suppos
Ne rechangea pas son propos
En faisant ses salz souplement
Sen vint rendre soub saint Cleme[n]t

[313] Saint Clement le loyal preudhons
Qui apportoit grace [et] pardons
Leurs fist comme au jour precedant
N'y eust chiens qui ouvrit sez dant

- [314] En faisant seuleme[n]t la croix
Tres tous lez chiens se tindre coy
Le prince veant la vertus
Lui va demender : qui es tu ?
- [315] Il respondi benignement
Nous so[m]mes pour v[ot]re salveme[n]t
Lez serviteurs de Jhesus Crist
Pere [et] fil [et] saint esperit
- [316] Nous so[m]mes en ses pays venus
De part Dieu po[ur] v[ot]re salus
Pour vous donner cresse [et] baptesme
Et pour salver hommes [et] fe[m]mes

F° 33 v°

- [317] Le prince a cez most retourna
En ce lieu plus ne seiourna
Lui [et] la princesse sa fe[m]me
Et tous aultres seigneurs [et] dames
- Co[m]ment saint Clement epitra en la Citez
- [318] Saint Clement vint en la Cite
Po[ur] cas de g[ra]nte necessite
Car tous estoient entaschiez
De malz [et] de mortelz pechiez ⁹⁸
- [319] Quant ses premiers sermons prescha
Chesc[un] pres de lui s'approcha
Et de fervant cuer l'escoultoient
Quoncq[ue] sermon ouy n'avoient

⁹⁸ Sur la date d'arrivée des premiers évêques, on ne peut émettre que des suppositions. On peut placer l'épiscopat de saint Clément au premier quart de IIIème siècle. On sait que pour la Lorraine, la diffusion du christianisme fut d'abord un fait urbain et l'organisation ecclésiastique se modela sur celle de l'administration de l'époque. On reste malgré tout mal renseigné sur les premiers lieux de culte chrétien. En se référant au témoignage de Paul Diacre au VIIème siècle, des fouilles ont été entreprises au Sablon sur le site du grand amphithéâtre au début du XXème siècle. Un réaménagement de la fosse des machines, après abandon de l'édifice a été mis en évidence. Datant de la fin du IIIème siècle ou du début du IVème siècle, il pourrait bien avoir une origine chrétienne ; PARISSE, *Histoire de la Lorraine*, p. 88, 89.

- [320] Puis disoie[n]t lez ung aux aultres
En cez parlens n'a nulles faultes
Tous ses mots sont d'auctorité
Et ne dit rien que verité
- [321] Ceulx qui ses sermons escoultoie[n]t
A leur voisins lez racomptoie[n]t
Disant beau Dieu de paradis
Ou peult il prandre ceu qu'il dit ?

F° 34 r°

- [322] Tant prindre[n]t de devocion
D'oyr ses predicacions
Que cellui estoit desprisiez
Que briesment n'estoit baptisiez
- [323] Tant de la foy lez advertit
Que la plus g[ra]nt part co[n]vertit
Et baptisoit journellement
Grant nombre generalement
- [324] Le prince tena[n]t son erreur
Et la princesse en rumeur
En leur grant estat triumphant
N'avoient for cun seul anffant ⁹⁹
- [325] C'est anffant estoit une fille
Mais par la mort qui est subtile
De son mortel dart la frappa
Et la mist de vie a trepas
- [326] Le prince out desesperez
Impacient mal temperez
Et la dame pareillement
Menoient duel horriblement

⁹⁹ Philippe de Vigneulles ne mentionne pas de la même manière le miracle de la résurrection de la fille d'Orius et des autres morts puisqu'il évoque ces miracles de manière très abrégée, en faisant le bilan toutes les œuvres de saint Clément. C'est à dire, une fois que ce dernier est mort. Le récit de ces miracles est bien plus bref que dans les *Chroniques de la cité de Metz*.

- [327] Leurs gens po[ur] lez reconforter
Et de bon conseil ennorter
Leurs dirent sire par science
Prenez ung peu de pacience
- [328] En la Cite a ung prophete
Qui a tant de belle oeuvre faite
Oncque nulz ne vit le pareille
Prenez ung peu de son conseil
- [329] Le prince triste [et] desolez
Fuit ung petit reconsollez
Desirant le saint ho[m]me ouyr
Esperant a son resjouyr
- [330] Incontina[n]t il le manda
Et a lui se recommanda
D'une reco[m]mandacion sainte
Non pas d'amo[ur] mais par co[n]straite
- [331] Dolleur que son cueur estraidoit
D'humillier le constraindoit
Pour ceu qu'il falloit obeyr
A ce que plus vouloit hayr

- [332] Mais Dieu n[ost]re bonoy salveur
Qu'a son appetit [et] sapveur
Au sapvourer notre salut
Avoit ceste sapveur esleut
- [333] Le saint preudhons q[u'e]stoit principe
Avec ses deux bons disiciples
En louvant [et] requerrant Dieu
Se vindrent presenter au lieu

[334] La trouvere[n]t le corp gisant
Seigne[ur]s [et] dames gemissa[n]t
En tristesse [et] en g[ra]nt dolleur
Plorant avec leur seigneur

[335] Le preudhons Cleme[n]t Flavius
S'en vint ver le prince Orius ¹⁰⁰
Pour scavoir [et] pour demander
Qu'il lui plaisoit a commander

[336] La compaignie salua
Le prince en estat se leva
D'un cuer troublez tres resolu
Humblement lui rent son salus

F° 35 v°

[337] Disant : « noble [et] loyal preudhome
Vous n'estes pas venus de Rome
En faisant si grand penitence
Que vous n'avez de la science

[338] Ho[m]me de bien conseillez moy
Qui suis las en tres g[ra]nt esmoy
Donnez a mon scens reconfort
Car vecy mon reconfort mort

[339] Se vous avez quelque puissance
A nous donner rejoyssance
Et vous y vouller attempter
Nous vous voullons bien co[n]tempter ».

[340] La saint ho[m]me lui respondit :
« Prince mieulx sceus q[ue] tu me dit
Ho[m]me n'est de puissance digne
Que par la puissance divigne

¹⁰⁰ Dans sa *Chronique*, t. I, p. 46, Philippe de Vigneulles présente le prince Orius avant l'arrivée de saint Clément. Il ajoute que l'amour de l'empereur Tibère était tellement grand pour Metz qu'il lui avait envoyé un prince « *Lequel estoit homme noble et subtil, ingenieux et sage* ».

[341] En sainte escripture est escript
Pere [et] fil [et] saint esperit
Ses trois noms ung seul Dieu co[n]sone
Qu'est ung seul Dieu en trois parsonnes

F° 36 r°

[342] Et son avoir vouleze victoire
En Jhesus Crist il vo[us] falt croire
Fil de Dieu co[m]me j'ay recité
Qui a de mort ressucité

[343] Ilz vous fault recepvoir baptesme
Vous tous premier [et] v[ost]re fe[m]me
Tous seigne[ur]s [et] dames [et] familles
Et joye aurez de vostre fille ».

[344] Aincy le prince le promist
Et en devolcion se mist
Lui, la princesse [et] tous ses gens
Deulx convertir tres diligens

[345] Ses trois saintz veant la moleste
Saint Cleme[n]t Felix [et] Celeste
Tous trois en grant devolcion
Firent a Dieu leur oracions

[344] Nostre doulx salvo[ur] Jh[es]ucrist
Renvoya a ce corps l'esperit
De son amour la visita
Et de mort la ressucita

F° 36 v°

[345] Et saint Clement le dit a tous
« Simple gents reconfortez vous
Car vous etez malz fortunez
En ceste loy que vous tenez,

[348] Car oncq[ue] ydole n'eust puissance
De vous monstretel congnessa[n]ce
Mais cil qui a ressucité
Vous prouve ycy la verité

[349] Se vous avez aulcuns gens mort
Sur terre apportez ce lez corpz
Apportez lez incontinant
Ilz ressuciteront maintenant

[350] Des gens morts y avoit sur terre
Ilz fure[n]t tantost ma[n]dez querre
En cellui lieu furent apportez
Et la furent ressucitez ».

[351] La fille revenue en vie
D'estre crestienne heut g[ra]nt envie :
« Dieu qui m'a redonnez mon ame
Donnez moy la loy de baptesme

F° 37 r°

[352] Pere [et] mere [et] tous mes amis
Pour Dieu soyez en la foy mis
Et tantost soyez baptissiez
Qu'en nostre loy sommes abbusez

[353] Or congnoy bien qu'il appartien
Que nous soyons tous bons crestiens ».
Tantost furent tous baptissiez
Et de leur gros duel rapaisiez

[354] Orius dit a saint Clement :
« Pere en Dieu a toy me co[m]mand
Ordonne ceu qu'il te plaira
A mon pooir l'acomplira

[355] Mais sur nous rengne une te[m]peste
D'un venin plus mortelz q[ue] peste
D'ung dragon, venimeux serpens,
Plus longue que quarante arpans

[356] Veuille nous de ce nettoyer
Et de noz pechiez chastoyer
Et nous croirons devottement
En Dieu [et] ses commandement ».

F° 37 v°

[357] Saint Clement [et] ses serviteurs
Devot litterez [et] docteurs
Se mirent en devolcion
Et Dieu y mist provision

[358] N'avoient en le[ur] loy ruralle
Veu procession generale
S'y en firent une en no[m] de Dieu
Et se firent mener au lieu

[359] D'armes [et] de bons bastons s'armere[n]t
Et en la fouce lez menerent
En monstant de loing la charriere
Mais bien se terroie[n]t ariere

Co[m]ment saint Cleme[n]t mena le serpent

[360] Par la sainte loy appostolle
L'ho[m]me de Dieu prist son estolle
Et la mist on col de la beste
Quoncque n'en remua la teste

[361] Et chemina tout simpleme[nt]
Co[m]me ung chien apres s[ain]t Cleme[n]t
Lizardes colleuvres [et] bestailles
Tout mena condempner en Saille. ¹⁰¹

¹⁰¹ L'auteur des *Chroniques de la cité de Metz* rapporte une tradition messine qui s'est enrichie au cours des siècles. C'est au XIII^{ème} siècle qu'est rédigée la quatrième version de la légende de saint Clément et que reprend l'auteur sous une forme abrégée. Cette tradition évoque une légende rapportée par Paul Diacre dans son *Libellus Episcopis Mettensis* rédigée entre 782 et 786. Le miracle le plus important de saint Clément consiste à libérer la ville du dragon qui se trouve dans l'amphithéâtre. Saint Clément parvient à dompter le dragon grâce à sa sainteté. Il explique aux habitants de la ville que la présence de ce serpent était due à leurs péchés, à leur idolâtrie. Saint Clément n'est pas le seul évêque à dompter un dragon dans la littérature hagiographique. En règle générale, le dragon représente le paganisme ou le Diable. Mais dans les *Chroniques de la cité de Metz*, le fait est plutôt nouveau, puisque le dragon est un instrument de Dieu, un châtement divin et qu'il est présent pour punir les habitants de la ville de Metz ; CHAZAN, *Dans la gueule du dragon*, p. 19 à 35.

[362] Quant il heust destruit ce vermines
 Il n'attendit plus de termine
 Il fist faire ung fond a baptesme
 Pour baptisier de aue [et] de cresse

102

[363] Et puis vit lez gents sy contriste
 Au nom de saint Jeha[n] Baptiste
 Fist faire ung fond enmy lez champz
 Pour baptisiez toutes les gents

[364] En ung plesant lieu a sa guise
 Fist faire le fond de l'esglise
 Et tout pres prist sa residence
 Son oratoire en penitence ¹⁰³

[365] De puis on y fist ung moustier
 Gros [et] parfaits [et] bien enthier
 Par devolcion [et] mistere
 Fuit fonder ung beau monastere

[366] Ce saint lieu de digne efficace
 Avoit noms lors bazillicas
 Le lieu la terre [et] le pourpris
 Qui est maintenant de hault pris

[367] Prince [et] princesse avec le[ur] fille,
 Seigne[ur]s dames, toute la famille
 S'appresterent hastivement
 Pour recepvoir baptesment

¹⁰² Ce quatrain se trouve en bas du folio. L'auteur, à l'aide d'un trait désigne le lieu où il souhaite qu'il se trouve, accompagné de la phrase suivante : Yci doit estre ce couplet.

¹⁰³ C'est Paul Diacre qui le premier raconte que le premier évêque de Metz avait élu domicile dans l'ancien amphithéâtre situé au Sablon hors de la ville. C'est là qu'il construisit son oratoire qu'il dédia à son maître saint Pierre. La dédicace à saint Pierre est certainement plus tardive. Mais lors des fouilles, des traces d'aménagement contemporaines de saint Pierre-aux-Nonnains ont été trouvées dans la fosse située sous l'arène. Cette église est attestée par une liste stationnale au VIII^{ème} siècle ; GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p 42.

[368] Saint Clement fist la pluss[ieur]s prestre,
 Clercs devotz le desirant estre
 Aux quelz il apprist le servise
 De nostre mere sainte esglise

Q[ua]nt saint Clement fist faire la mere esglise episcopale

[369] Et puis apres consequement
 Fist faire curcensement
 La mere esglise episcopale
 Qui fuit le siege cathedrale ¹⁰⁴

[370] Se n'estoit for c'une chapelle
 Qu'alors leur sambloit riche [et] belle
 Au nom de saint Piere l'Appostre
 Qu'on dit maintenant le four clostre

[371] Apres fist faire emmy lez champz
 En lieu plus villain [et] mescha[n]t
 Le premier siege de pardons
 Et d'absolucions le don

F° 39 r°

[372] On disoit saint-Piere-aux-arraine
 Au dehors de la porte auriene
 Seigneurs [et] bourgeois marchant
 La nomment or saint-Piere-au-champz

[373] Le premier siege a penitence
 La premiere foy [et] creance
 Le premier divin sacrement
 Et du serpent le dampneme[n]t

¹⁰⁴ En 616, on est assuré que la cathédrale de Saint-Etienne se trouvait sur le site qu'on lui connaît aujourd'hui. Toutefois, Paul Diacre, à la fin du VIII^{ème} siècle pense que cette cathédrale se trouvait à l'emplacement de l'oratoire construit jadis par saint Clément et dont parle Grégoire de Tours. Peut-on penser que cette église a toujours été au même endroit, puisque la construction de saint Clément se trouvait sur le site de l'amphithéâtre ? Selon Nancy Gauthier, « *Si on admet que Metz a possédé un évêque avant la paix de l'Eglise* » cet oratoire n'a pas toujours été construit en plein centre de la ville, mais plutôt dans un lieu suburbain comme le sablon. Il faut attendre le V^{ème} siècle pour que les chrétiens s'octroient les bâtiments publics du centre de la cité. Le transfert de cette église en ce lieu semble révéler un christianisme plus présent dans la population messine et à une amélioration des bâtiments ; *Id.*, p. 43.

Primas sedes venie
Prima fides patrie
Prima misse celebracio
Et serpentis ejectio ¹⁰⁵

[374] Quant saint Clément fuit advertis
Que son puple estoit convertis
Il rescript a saint Piere a Romme
Qu'il avoit trouvez des prudho[m]mes

[375] Il rescript tout premierement
Qu'il fuit receipt benigneme[n]t
En charitable affliction
De gents de bonne intencion

F° 39 v°

[376] Et que tous convertis estoient
Et aux ydoles renonssioient
Et que en leur convecion
Avoient grande devolcion

[376] Et lui rescripint pluseurs choses
Du serf de la forrest de Gorze
Du dragon qu'il maldit en Saille
Et de la mort de la pucelle.

[378] Moult en fuit saint Piere joyeux
En louant le Dieu glorieux
De la foy qu'il veoit accroistre
Le manda a tous les apostres.

[379] Aux apostres tous congreguez
Fuit ce mandeme[n]t alleguez
A saint Jehan nepveu Jhesuscrist
Fuit desclairiez premier l'escript

¹⁰⁵ Dans sa *Chronique*, t. I, p. 51, Philippe de Vigneulles rapporte ce qui est écrit, « *Ce qui est escript sus le pourtal de l'eglise dudit Saint Pier aux araines, c'on dit a champs, Prima sedes venie, prima fides patrie, prima misse celabracio et serpentis ejectio* ».

[380] Le quelz donna a tous pardons
Confessez de bouche a preudhons
Chescun [et] chescunes la somme
Autant qu'il en avoit a Romme

F° 40 r°

[381] C'est en son esglise au arrainne
Visiter deux foix la sepmenne
C'est une foix le mercredi
Et l'aultre foix le vendredi

[382] Chascun appostre a son pooir
L'ottroya de tres bon vouloir
De joye ung chescun gemissoit
Pour foy Dieu qui accroit

[383] Et saint Piere lez confirma
Et de sa puissance y donna
Au tant qu'a Ro[m]me en y avoit
Et que jamais en y auroit.

[384] Saint Clement prist sollicitude
De lever escolles [et] estudes ¹⁰⁶
Des ordonnances appostollic[ue]
Accroissant la foy catholicques

[385] Destruisant lez illusions
Erreurs [et] folles abusions
Des abbusez en follastries
Addorant leurs ydollastries.

F° 40 v°

[386] Saint Clement fist plusieurs esglises
Car on faisoit tout a sa guise
Le siege tint vintg cincq ans
Et trois moix [et] puis fuit vacqua[n]t.

¹⁰⁶ Cet élément peut paraître intéressant. C'est peut être une indication originale de l'auteur car on n'en trouve aucune mention dans la *Chronique* de Philippe de Vigneulles.

[387] Apres saint Cleme[n]s, sai[n]ct Celeste ¹⁰⁷
En la vie humaine [et] terrestre
Prist ceste charge episcopalle
Qui est gros fais sur lez appalle

[388] Apres saint Celeste, saint Felix
Qui sont beneurez in celis
Par souffrir penne miseranble
Sont en la gloire pardurable

[389] Le quart ce fuit saint Patient ¹⁰⁸
Envoyez en bon essiant
Qui estoit dicipple [et] ministre
De saint Jehan evangelistre

[390] De saint Paciens dit encor
Que son droit non estoit Procor :
« Nez de Grece ou moult loing y a
Et a Mets saint Jehan l'envoya

F° 41 r°

[391] Dieu esteut ung saint ho[m]me en Gres
Po[ur] estre le pastour de Mets
Et a saint Jehan revela
Qu'il vouloit qu'il en fuit prela ».

¹⁰⁷ Metz fut très tôt un foyer de chrétienté. Une communauté chrétienne à Metz est certainement antérieure à la paix de l'Eglise. Un évêque de Metz, nommé Victor figure sur la liste de signature datée de 346, du pseudo concile de Cologne. Il existe aussi un catalogue métrique rédigé sous l'évêque Angilramnus (768-791) inséré dans le Sacramentaire de Drogon. Ce catalogue nous indique que le nom de Victor était porté par le 5^{ème} et le 6^{ème} évêque de Metz. L'auteur de la chronique n'évoque pas d'évêque ayant porté le nom de Victor. Il se réfère uniquement à l'évêque Aultre qui apparaît en 451. Il cite les quatre premiers : Clément, Céleste, Félix et Patient, puis il reprend avec Aultre qui selon la liste des évêques serait le 13^{ème} évêque ; GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p. 42.

¹⁰⁸ La légende de saint Patient possède trois versions successives, dont les deux principales sont transcrites, l'une après l'autre dans le *Petit Cartulaire de Saint-Arnoul*. La première version est de plus reproduite dans la *Chronique des évêques de Metz* et dans les *Chroniques de la cité de Metz*. La seconde version se retrouve dans la *Chronique* de Philippe de Vigneulles ; PROST, *Les Légendes*, p. 72.

- [392] Dieu revela a saint Jehan :
 « Que Precor dis Pacien
 Ait Mets pour reconmmandee
 Co[m]me ma mere te fuit do[n]nee ».
- [393] Saint Jehan desbille [et] a[n]cien
 Donna son dent a Pacien
 On tesmoing sans negacion
 D'exerser sa legacion
- [394] Quant saint Pacient fuit a Mets
 Une esglise fist faire pres
 En nom de saint Jehan son maistre
 Et cellui dans il y fist mestre
- [395] Mais depuis elle fuit destruite
 Par falce guerre mallestruite
 Par grant tarrant no[m]mez lez Vanldre ¹⁰⁹
 Qu'au crestiens fire[n]t g[ra]nt esclandre

F° 41 v°

- [396] Et depuis fuit reediffier
 Et la foy mieulx clariffiee
 Pour servir Dieu a deux genoulx
 Du nom du benoit saint Arnoulx
- Qua[n]t saint Altre fuit esvesque de Mets ¹¹⁰
- [397] Au tempz apres la Passion
 Co[m]me en l'escript fait me[n]cion
 Deux cents quarante [et] deux avecq[ue]
 Saint Altre estoit de Mets esvesque

242

¹⁰⁹ Metz, qui ne fut peut être pas toujours épargnée par les incursions des III et IVème siècles, paraît, suivant certains témoignages, avoir subi de graves atteintes pendant les grandes invasions du Vème siècle. Les Vandales et les Huns sont, en effet, les barbares dont le souvenir a le plus marqué la mémoire du peuple de nos provinces. Les Vandales et les Huns, les Wandres et les Hongres suivant la forme donnée à leurs noms dans les récits populaires, sont donc la personnification de la barbarie déchaînée ; *Id.*, p. 276.

¹¹⁰ L'emprunt le plus important est la légende d'Auctor, évêque de Metz lorsque les Barbares ravagèrent la cité. La manière dont l'auteur évoque cet événement révèle que, contrairement à sa source, il n'a pas voulu introduire dans son œuvre une biographie du prélat, mais relater un épisode de l'histoire messine au cours duquel l'évêque joua un rôle primordial ; VOLTZ, *Les Chroniques en vers de la ville de Metz, étude historiographique*, p. 20, 21.

[398] En cellui temp le roy dez Hongres
Et des Huans assiga Thongre
Saint Servais qu'en estoit pastour
En heust gra[n]t travail [et] tristour

[399] Saint Servais a Rome en alla
Co[m]me loyal devot prela
Ravis lui fuit en vision
Des pais la confusion

[400] Premier la cite qui s'appella
Aupres du Rin Ars la Chapelle
Confuse par ses annemis
Sera aincy Dieu l'a permis

F° 42 r°

[401] Et Tongre par outrecuidance
Sera menee a telle dance
Et auta telle advercite
Qu'elle perdra nom de cite

[402] Et Mets sera sy troublee
Qu'elle sera arse [et] brullee
Tout perira par ceste estraine
For l'horatoire saint Estenne ¹¹¹

[403] Saint Servais vit en vision
Saint Estenne en devocion
Devant la haulte mageste
Criant mercy pour la cite

[404] Dieu tout puissant lui respo[n]dit
Estienne entend ceu qui est dit
Pugnis seront po[ur] leur pechiez
Et mort en g[ra]nt trouble [et] meschiez

¹¹¹ Grégoire de Tours raconte, lors de son premier témoignage, comment les Huns, sortis de la Pannonie, arrivent, en semant partout la dévastation. Il dit qu'ils pénétrèrent dans la ville la veille de Pâques, qu'ils la brûlèrent et massacrèrent les habitants. Rien n'échappa à la ruine générale de la cité, sauf le seul oratoire de Saint-Etienne ; PROST, *Les Légendes*, p. 285. Toutes les versions, depuis celle que transcrit Grégoire de Tours jusqu'à celle de Philippe de Vigneulle rédigée au XVI^{ème} siècle, s'accordent sur un point : La conservation miraculeuse de l'oratoire de Saint-Etienne au milieu de la cité en ruine ; PROST, *Les Légendes*, p. 322.

[405] Saint estienne acquist tel victoire
 Que reservez son oratoire
 Fuit de l'exille miseranble
 Confusible [et] intolleranble

F° 42 v°

[406] Quant saint Servais fort estornez
 Fuit en son paiis retournez
 Alla dire au benoy saint Altre ¹¹²
 Nous seronnes pugniz po[ur] nos faltes

[407] Saint Altre co[m]mence a preschier
 Et leurs grant pechiez reprochier
 Dont compte n'en voldrent tenir
 Tant que le cop virent venir

[408] Saint servais [et] saint Altre ensa[m]bles
 Trambla[n]t co[m]me la feuille du tra[m]ble
 Attendant de Dieu la sentence
 Prescherent a faire penitence

[409] Les gents nulz compte nen tenoie[n]t
 Leurs malz [et] honte maintenoie[n]t
 Mais a Mets advint tel merveille
 Que tomba leurs tours [et] murailles ¹¹³

[410] Tantost par lettre [et] par sedule
 Fuit rescript au prince incredule
 Par vray escript sens nulle glose
 Que la cite estoit desclose

¹¹² Saint Autor, selon la légende, avait passé une première partie de sa vie dans l'exercice du métier de savetier. C'est là qu'un ordre émanant du ciel était venu le prendre pour le porter à la tête de l'Eglise. Aussi recommandable par son humilité que par sa sainteté, Autor, après avoir refusé d'abord le glorieux fardeau qui lui était offert, ne s'était rendu qu'après avoir vu la volonté expresse de Dieu ; *Id.*, p. 280.

¹¹³ Paul Diacre enrichit la version de Grégoire de Tours. Il ajoute notamment le récit de la chute miraculeuse des murs de la ville. Les barbares avaient été arrêtés par elles lors de leur première attaque. Ils se sont alors éloignés pour aller prendre Scarpone. A la nouvelle de l'écroulement des murailles, ils reviennent et pénètrent alors à l'intérieur de la cité qu'ils saccagent et livrent à l'incendie ; GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p. 40.

La guerre [et] destruction dez Vandale par le grant prince [et] tyrant le grant
Atthila ¹¹⁴

- [411] Tantost le prince retourna
Que tellement les attourna
Par sang par feu espee [et] lance
Quoncq[ue] ne fuit tel pestillence
- [412] Onque millui ne fuit fouys
Mais tous tuez ars [et] brouys
Fors ceulx qu'estoie[n]t en l'oratoire
Qui fure[n]t pris chose nottoire
- [413] Et avec eulx les emmenerent
Qu'en piteux point lez traynere[n]t
Mais Dieu lez pugnist [et] troubla
Que de clarte lez aveugla
- [414] Creez ses gens qu'ilz emmenoie[n]t
Ce n'estoit pas menue monoie
Touttes signourie [et] gens nobles
Lor est toujio[ur] le plus chier molles
- [415] Et pourta[n]t qu'est plus chiere l'or
La met ons secret au tresor
Au lieu qui estoit reservez
Furent les plus grans preservez

¹¹⁴ L'auteur semble faire un lien entre deux sources puisqu'il associe les Vandales et Attila. Il se peut qu'il y eut un sac de la ville en 406. Cette supposition reste vraisemblable, bien qu'elle soit attestée par les témoignages de valeur incertaine de Frédégaire qui écrit sa chronique au VII^{ème} siècle et qui semble avoir attribué aux Vandales, les faits que Grégoire de Tours réserve aux Huns ; GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p. 41. La prospérité du V^{ème} siècle ne dura pas et en 406, des tribus importantes de Vandales, de Suèves et d'autres barbares déferlèrent sur la Gaule et les Francs qui formaient l'armée « romaine » furent écrasés par les envahisseurs. Nous savons que Trèves subit l'assaut de ses barbares, mais en revanche, nous ignorons si Metz a subi le même sort. Ce qui est sûr c'est qu'il n'y a plus de frontière et que le pays de Moselle est ouvert aux peuples barbares qui furent eux-mêmes les Huns ; *Histoire de la Lorraine*, Société des Etudes Locales, p. 61.

- [416] Ses matins felons enraigiez
De joye en tristesse changiez
Ne scavoient que devenir
Ne quelz contenance tenir
- [417] Jusque pres Lissu en Bourg[n]gne ¹¹⁵
Aincy que histoire tesmoigne
Menerent liiez bras a bras
Les pouvres prisonniers de Mets
- [418] Adonc demanderent au crestiens
De qui ce simulacre tient
Faire la puissance vos Dieux
Que nous a aveuglez nos yeulx
- [419] Le devot preudho[m]me saint Altre
Leurs respondit sans nulles faulte
Le vray filz de Dieu Jhesucrist
Vous a de vos pechiez repris
- [420] Se ruluminez nous ne so[m]mes
Ycy tous morres cest la so[m]mes
Mais c'il ons puissance divigne
Priez leurs quil no[us] renlumine
- [421] Se nous pooez renluminer
Seureme[n]t poez cheminer
En retournant en v[ost]re lieu
Se garris sommes par vos Dieu

¹¹⁵ Dans sa *Chronique*, t. I, p. 80, Philippe de Vigneulles évoque la ville de « *Dipaing* ». Il dit juste à ce sujet qu'elle est loin de Metz.

[422] Povre aveuglez ce dit s[ain]ct Altre
Nostre Dieu est vray Dieu sans aultre
Dieu en trois personnes estre escript
Pere [et] filz [et] saint esperit ¹¹⁶

[423] Sainct Altre fist son orison
Et Dieu leurs do[n]na garison
Du miracle furent advertis
Mais pas n'en furent co[n]vertis

[424] Neantmoins congiez le[ur] donnere[n]t
Et le[ur] tresors leurs redonnere[n]t
En eulx assurant jo[ur] [et] nuicts
Et leurs donna[n]t bon sauf conduit

[425] Lors revindre[n]t en le[ur] cite
Destruitte en grant advercite
En dominant grant cris [et] pleurs
Et tres pitoyanble douleurs

[426] La trouve[n]t lez corpz gisans
Tuez murdris ou languisans
Par les rues [et] lez quaireforts
La ny avoit nulz reconforts

[427] La ny avoit que dolleance
Annuit tristesse [et] desplaisence
Cris pleurs [et] desolacion
Mal deulz [et] tribulacion

[428] Deulx foyz a goustez sez dur mes
Piteusement la pouvre Mets
Deux fois destruite en g[ra]nt escla[n]dre
Par Julius et par lez Vandre

¹¹⁶ Dans sa *Chronique*, t. I, p. 74, Philippe de Vigneulles évoque aussi le passage des Wandres, le miracle de l'oratoire, la cécité des barbares ainsi que l'écroulement des murailles. Les *Chroniques de la cité de Metz* et celle de Philippe de Vigneulles sont proches, puisque les deux auteurs semblent utiliser la *Chronique française des évêques de Metz*.

[429] Deux fois a estee viollee
Destruitte arse [et] depoppulee
Et tousijours remise en puissance
En vertus force et accroissance

[430] Le Dieu qui ressucite
Et qui la permis a cite
Et qui la maintient en victoire
En soit lhonneur lowenge [et] gloire

[431] Or a estre deux fois destruite
Et deux fois refaittes [et] restruite
Dieu la garde de mescheoir
Ne en tel pitiez rencheoir

F° 45 r°

[432] Deux fois sont pardue lez lettre
Que clercs ont sceu en escript mettre
Anciennes cronnicqz [et] hystoire
Et pardue en est la memoire

[433] Pourtant en parler seurement
On ne puet mais obscurement
Verite qu'on ne puet trouver
Est fort mallaisie a prouver

[434] Peu et peu fuit réedifiee
Au moin mal [et] fortiffiee
Ilz leurs convint ce mal passer
Loing temp pouvre on le puet pe[n]cer

[435] Leurs annemis sens laisser rien
Pillere[n]t [et] prindre[n]t tous lez biens
Tout gaistez pardus [et] confus
Ny lasserent nes qu'apres feu

[436] Loing tempz fure[n]t en pouvre hostel
Et pouvre gents en pouvretez
En remordant leur conscience
Portant leur malz en pacience

- [437] Il falloit chescun labourer
Par force on de faim langorrer
Car rien n'estoit appareilliez
Mais gaistez [et] desperpillier
- [438] Il n'y avoit celier et garnier
Paiste ferme ne fournier
Polz au feu n'escuelles lainees
Malz coulchiez [et] pouvre lence
- [439] Les Huans lez Wandle [et] lez Ho[n]gres
A Mets fire[n]t telle encombre
Les barbarins [et] Allobroges ¹¹⁷
De gra[n]ts maisons petite loges
- [440] Le tarrant qu'estoit chief de guerre
Se nommoit le gr[a]nt Gondegaire ¹¹⁸
Les Allobroges [et] barbarin
Avec le roy de Honguerie
- [441] De soubz le grant roy Athilla
Que par force tant battilla
Qu'il mist a feu [et] a l'espee
Lez citez cy apres nommees

¹¹⁷ Les Allobroges sont mentionnés par deux auteurs de l'Antiquité : Polybe et Tite-Live, lors de la traversée des Alpes par l'armée d'Hannibal. La capitale des Allobroges était Vienne et leur territoire se situait au confluent du Rhône et de l'Isère, c'est à dire, sur les actuels départements de la Savoie et du Dauphiné. Ce peuple fut annexé en -121, à la province de Narbonnaise. Il tenta de se révolter mais fut définitivement soumis en -62 ; RIPER, *Les Gaulois, le temps des glaives*, p. 36.

¹¹⁸ Il se peut que ce chef de guerre soit en réalité le roi burgonde, Gondebaud (480-516). Il est aussi connu pour être le père de la reine Clothilde, donc le beau-père du roi Clovis ; CUVILLIER, *Histoire de l'Europe Occidentale au Moyen Age*, p. 41. L'auteur des *Chroniques de la cité de Metz* dit de lui qu'il était un tyran. Grégoire de Tours le décrit de la manière suivante : « *Gondioc avait été roi des Burgondes. Il avait quatre fils Gondebaud, Godégisile, Chilpéric et Godomar. Gondebaud égorga Chilpéric son frère et noya la femme de ce dernier en lui attachant une pierre au cou. Il condamna à l'exil ses deux filles* » ; Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, trad. R. Latouche, 4^{ème} éd., p 117.

- [442] Il mist tout a destruction
En ruyne [et] confusion
Haynal Braba[n]s Mons [et] Nyvelle
Tongre Tre [et] Ars la Chapelle ¹¹⁹
- [443] Touttes citez jeune [et] ancie[n]ne
Tournay, Aras [et] Vallencienne
Tirwanne, Nimegne [et] Boullongne
Trieuve, Utrech, Mets [et] Collogne ¹²⁰
- [444] Strasbourg, Salverne [et] Mayance
Liege, Lambourg [et] Covellence
Toul [et] Verdun, Troye [et] Chaallon
Rain, Langre, Othin [et] Bezanson ¹²¹
- [445] Citez, chasteaux [et] bonne ville
Athylla mist tout en exille ¹²²
Malcon [et] Chaallon sur la sone
Tout jusque Lyon sur le Rone ¹²³
- [446] Aincy furent persecutez
Pays, chasteaux villes [et] citez
Par lez grants pechiez qui regnoie
Il croit mal Dieu qui le regnoie

¹¹⁹ Hainaut, Brabant, Mons, Nivelles, Tongres, Utrecht et Aix la Chapelle.

¹²⁰ Tournay, Arras, Valenciennes, Théroouane, Nimègue, Boulogne, Trèves, Utrecht, Metz et Cologne.

¹²¹ Strasbourg, Saverne, Mayance, Liège, Limbourg, Coblenche, Toul, Verdun, Troyes et Chalons, Reims, Langres, Othain, Besançon.

¹²² Le règne d'Attila débute en 434, en compagnie de son frère Bléda qu'il fait assassiner vers 445. Attila est tout à fait conscient de la grandeur de sa dignité royale. Il développe un début d'administration et transforme son palais de bois et sa cour en une capitale qui deviendra la ville la plus importante après Rome et Constantinople. Pendant les seize premières années de son règne Attila eut de nombreux contacts avec l'empereur Théodose II auquel il envoie des troupes qui pillent l'empire romain d'Orient. Mais vers 450, il se tourne vers l'Occident. Il s'agit là d'un volte-face diplomatique puisqu'il envisage même d'épouser la sœur de l'empereur Valentinien III. Ce qu'Attila souhaite, c'est faire plus de butins et de conquêtes. Au printemps, il marche sur la Gaule avec 30 000 hommes. Mais le 20 juin 451, le choc avec les troupes de Gaule, a lieu aux champs Catalauniques entre Troyes et Chalons. Attila rentre en Pannonie où il meurt en 453 ; MUSSET, *Les vagues germaniques*, p. 50 à 53.

¹²³ Macon, Chalon sur Saône, Lyon sur le Rhône.

[447] Par ce grant tirrant malhostrui
Furent maintes pays destruis
Et quelz y eust moult de dolleurs
Avant qu'ilz refusse[n]t en valleurs

[448] A gents de grosse consciences
Fault souffrir grosse penitence
Pugnis furent aincy Dieu le volt
Pour les pechiez des malz devotz

[449] Apres ce tempz co[m]me esperit volle
Ung esveque nommez Papole
Fist faire de pierre [et] marriens
L'abbye saint Simphorien

L'edificacion de l'esglise saint Simphorien ¹²⁴

[450] En l'an cinq cents [et] quatre vingz
Celle devolcion lui vint
En priant Dieu que par sa grace
D'eschever lui do[n]na espace

580

¹²⁴ Dans sa *Chronique*, t. I, p. 133, Philippe de Vigneulles signale que ce monastère a été fondé par le 28^{ème} évêque de Metz : Papole. Cette église fut détruite en 1444. Elle se trouvait au sud de Metz, proche des remparts. On ne peut vérifier la tradition qui attribue la fondation de cette église à l'évêque Papolus mort en 613-614. Il se peut, qu'au départ, cette église ait été une simple basilique. Elle servit de sépulture à certains évêques. Ce fut le cas de Papolus mais aussi de Goericus ; GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p. 48. Selon la tradition, ce serait sur d'anciennes ruines que des moines auraient planté une croix pour marquer l'emplacement de la plus ancienne abbaye d'hommes. Elle aurait dès l'origine porté le nom de Saint-Innocents dont elle aurait possédé des reliques. Mais au IXème, elle aurait été détruite par les Normands. Les moines l'auraient reconstruite et en 992 y auraient transféré les reliques de saints Symphorien, célèbre martyr d'Autun. Suite à cela, l'abbaye aurait pris le nom de son saint patron. Mais l'abbé Constantin, le biographe d'Adalbéron II ne dit pas un mot de cette translation. Or un fait aussi important ne pouvait pas passer sous silence. De plus le nom de Saint-Symphorien était porté par l'abbaye déjà bien avant Adalbéron II et son biographe ne connaît pas le nom de Saint-Innocents. Ces éléments permettent de mettre en doute la translation elle-même. La dévotion à un martyr d'Autun n'a rien de surprenant à Metz puisque le culte de ce saint était très ancien et très répandu ; KLAUSER, *Eglises antérieures à l'an mil*, p. 607 à 613.

[451] Dehors [et] pres de la cite
Mais par cas de necessite
Par une fortune de guerre
Fuit minee [et] mise par terre

F° 47 r°

Le duc Astrasius qui donna le nom a la province [et] au royalme d'Astrazie

[452] En l'an de graice quatre cents
Et soixante trouvons lisans
Que Astrasius grant prince ¹²⁵
Tenoit en Gaule g[ra]nt provinces ¹²⁶

[460]

[453] Astrasius prince de Mets
Le plus grant duc qui fuit jamets
Tenoit en son obeysance
Après Mets la consequence

[454] A Mets son siege royal
Et a Ars la Chapelle egal
Tenoit son estat bruit [et] court
En toute saisons longue [et] courte

¹²⁵ La légende du duc Austrasius nous est parvenue au travers de deux textes qui constituent deux versions distinctes. La première est reprise par les *Chroniques de la cité de Metz*, la seconde à celle de Philippe de Vigneulles ; PROST, *les Légendes*, p. 74. Ces deux versions n'offrent entre elles que des différences peu importantes. Cependant, elles s'écartent l'une de l'autre en un point qu'il faut signaler. Dans les *Chroniques de la cité de Metz*, qui nous donne la version la plus ancienne et la plus essentiellement messine, Austrasius est un duc. Dans la version de Philippe de Vigneulles, il est qualifié de roi ; PROST, *Les Légendes*, p. 416. L'explication étymologique du nom Austrasie (du duc Austrasius) ne se trouve que dans *les illustrations de Gaule et singularitez de Troye* de Jean Lemaire de Belges, publiées en 1510, d'où l'auteur l'a peut être extraite ; VOLTZ, *Les Chroniques en vers de la ville de Metz, étude historiographique*, p. 22.

¹²⁶ Le nom d'Austrasie se trouve pour la première fois évoqué dans l'un des ouvrages de Grégoire de Tours. Ce dernier l'écrivit au moment du deuxième partage du royaume franc en 561. (Le premier partage avait eu lieu en 511). Avant de mourir, Clovis avait organisé sa succession. Son fils aîné reçu en héritage la partie du royaume la plus difficile à gouverner : celle de l'Est ; PARISSE, *Histoire de la Lorraine*, p. 103. Dans sa *Chronique*, t. I, p. 89, Philippe de Vigneulles évoque Austrasius. Selon lui ce prince était bon chrétien et aimé du roi Chilpéric qui lui donna le « *gouvernement de la Galle Belgicque* ». Il donna alors son nom à la province. Toujours d'après Philippe de Vigneulles : *Le roy Austracius tenoit son siege royalx en la noble cité de Mets. Et aulcune fois le tenoit à Ais la Chaipelle* ». On peut noter à partir du XV^{ème} siècle, un vif intérêt pour le duc Austrasius dans l'historiographie messine.

[455] Il tenoit la haulte Bourgongne
Les extremitez dez montaigne
En jusqz a la mer de Frise
Possedoit tout soubz sa maistrise

[456] Il possedoit entre le Rin
Et Lescault deux fleuves marins
Tous le pays [et] territoire
Par sa grant puissance et victoire

F° 47 v°

[457] Il possedoit Utrecht [et] Trieuve
Et Mayance Collongne [et] Cleve
Gueldre Brabans [et] Hollande
Haynal Halsebain [et] Zelande ¹²⁷

[458] En seigneurie [et] previllaige
Tenoit tout le pays du Liege
Alsace, le pays de Lembourg
Et la duchiez de Lucembourg

[459] Il possedoit autour du Rin
La terre au conte Pallatin
Le pays de Hem [et] Ardenne
Tout le pays bas [et] Lorraine ¹²⁸

[460] Mets estoit de forte ediffice
En lieu covenantable [et] propice
Et fuit trouve fort aissie
Pour la chambre au roy d'Austrasie

¹²⁷ Utrecht, Trèves, Mayence, Cologne, Clèves, Gueldre, Brabant, Hollande, Hainaut, Hesbaye et Zélande.

¹²⁸ Les provinces tenues par le duc Austrasius représentent assez bien le royaume de Lotharingie tel qu'il devait être en 959 au moment où l'archevêque Bruno le divisa ; PROST, *les Légendes*, p. 413. L'auteur reprend la liste des territoires énumérés par Jean Lemaire de Belges dans le deuxième livre « *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye* », p. 365, 366. Jean Lemaire de Belges signale que deux cités sont des capitales dans le royaume d'Austrasie « *le dit royaume d'Austrasie ha eu par intervalle de temps deux citez capitales, cestadire là où se tenoit le siege Royal, cestasavoir, Metz et Aix la chapelle* », « *entre les deux fleuves du Rhin et Lescault et comprenoit Utrecht, Coulongne, Treves, Mayance, les pais de Brabant, Gheldres, Cleves, Hollande, Zelande, Haynnau, Hasbain, Liege, Lembourg, Alsate et toutes les terres que le Conte Palatin tient maintenant alentour du Rhin* ».

[461] De toutes lez terres [et] pays
Dont le roy estoit obeys
Venoie[n]t a Mets querre secours
Car c'estoit leur souverain secours ¹²⁹

F° 48 r°

[462] Quant on n'a longue pouvrete
Petit a petit vient plante
Quant Dieu permet sa providance
Après chier temp vient habondance

[463] En ensuivant nostre matiere
La cite redevint entierre
Repupplee de vaillant gents
De biens plenne [et] d'or [et] d'argent

Commant que la maison de la haulte pierre et de la pierre hardie furent faite

[464] En celui temp heust deux mignons
Ensembles loyaux compaignons
Bien resamblable de manieres
Et avoient a non tous deux Pierre

[465] Ly ung co[m]me j'ay leu je le dis
Avoit nom Pierre le Hardy
Et l'autre selon la matiere
Nommoit en par nom le Hault Pierre

[466] Ses seigneurs par comparroison
Firent chescun une maison
Et pour eulx avoir renommee
Après leurs noms furent no[m]mees

¹²⁹ Le premier fils de Clovis est aussi le premier roi d'Austrasie et l'un des souverains les plus dynamiques. Les héritiers conservèrent et étendirent les avantages acquis suite à de nombreuses victoires. Pendant quarante ans, l'Austrasie affirma sa vocation de royaume protecteur face aux Thuringiens, aux Saxons et aux Bavarois. Le royaume fut aussi dominé par une personnalité tout à fait extraordinaire, celle de Brunehaut dont l'action permit à Metz de devenir la capitale incontestée du royaume ; **PARISSE**, *Histoire de la Lorraine*, p. 105-106.

[467] Cellui qu'avoit nom le Hault Piere ¹³⁰
 Sa maison fuit la haulte piere
 L'aultre selons leurs estudie
 Fuit nommee Piere Hardie ¹³¹

[468] La ruelle qu'on dit vazelle
 C'estoit le chastel de Jazel
 Du fondateur estoit le nom
 Filz de Noe de grant renom

[469] Lez ouvriers au pres de Jazel
 Faisoient frains brides [et] selles
 Et pour lez frains qui bien argue
 Fuit son premier nom ~~fraincurue~~

De la place la faisoit justice

[470] Ung lieu estoit en la cite
 A cas criminelz depute
 Pour coper testes oreilles [et] poings
 Quant a justice estoit a point

[471] Neccerue estoit lieu propice ¹³²
 Affaire criminelle office
 Car necce en construction
 Est occide on destruction

¹³⁰ A la fin du XIV^{ème} siècle de vastes maisons canoniales étaient établies dans la rue des prêcheurs. L'un de ces plus beaux hôtels de Metz fut celui de la Haute Pierre qui appartenait au chapitre cathédral au XIV^{ème} siècle ; SCHNEIDER, *La ville de Metz au XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles*, p. 38.

¹³¹ Par l'hôtel Hardie Pierre, on gagnait la place de Chambre dominée par la cathédrale ; *Id.*, p.38.

¹³² En Nexirue va de la rue du Palais à la rue Poncelet. Le manuscrit 10 de la BM donne l'explication de ce nom : *Le nom de Nexirue est un nom dérivé du mot latin nexere ou nexare qui signifie faire mourir ou donner la mort.* Entre cette rue et celle des Clercs existait jadis une petite place où avaient lieu les exécutions criminelles. Un acte de 1578 cite une place En Nexirue derrière le palais. Il faut comprendre l'ancien palais de justice ; JEANMAIRE, *Les noms des rues*, p. 91.

Comment la vouwerie de Metz vint a la citez et comment Nemmery Baidoiche
 grand ^{au} inlosiez peux ung miracle acquesit la maison de la vouwerie en
 habiter ung almosnier a ^{ajournais} ¹³³

- [472] Au plus pres estoit la maison ^{plus grande}
 Tresgrande a l'anticque fasson
~~Des voues l'habitation~~
 Seans estoient les prisons
- [473] De la cite on malfacteurs
 Comment en y avoit plusieurs
 Loges et quant juges estoient
 Lez mains on voues les mettoient
- [474] Pour en faire l'execution
 Quelques temps ja longue fasson
 Ung serviteur a l'asmosnier
 Que seans estoit prisonnier
- [475] Detenus sans cause on raison
 Nicolas estoit son droict nom
 Gehemies et si tormentez
 Cognenst avoir tout perpetrez
- [476] Ignorant on cas il estoit
 Mais le torment le co[n]traignoit
 A tesmoigner evidantment
 Dont son maistre eust le cœur dolent
- [477] C'estoit le seigneur Nemmery
 Baudoiche ¹³⁴ qu'avoit le cœur mary
 Tant fist qu'il parla a son ho[m]me
 Luy donnant conseil de preudhome

¹³³ Ce titre a été inscrit dans la marge droite du folio. L'auteur l'a relié à l'aide d'une flèche au lieu où il souhaitait qu'il se trouve. Il a ajouté le mot suivant : Addition.

¹³⁴ Nemmery Baudoche, maître-échevin en 1352 et que son frère Jean, tous deux chevaliers, sont connus comme changeurs par une charte du duc Robert de Bar (1352, 1411). Nemmery Baudoche s'était engagé dans des opérations financières avec Jean I^{er} duc de Lorraine (1339-1390) ; SCHNEIDER, *La ville de Metz au XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles*, p. 40.

[478] Puis qu'ainsy est que es ignorant
On cas comme tu me va disant
Prie a mon seigneur saint Nicolas
Qu'il prie a Dieu po[ur] ton soulas

[479] Ainsy que mourir il devoit
Le boureau qui bien s'efforçoit
Son office allant exerçant
Des deux bras devint non puissant

[480] Pluszieurs estoient en la presence
Voiant ce miracle [et] puissance
De Dieu alors subitement
Cria a grande voix haulteme[n]t

[481] Celuy qui le cas avoit fait
Messeigneurs je vous dis de fait
C'est moy qui ay le cas co[m]mis
C'estuy hors de voz mains soit mis

[482] Ce que fust fait pour memoire
Le seigneur almosnier pour voire
Tant fist q[ue] la cite acquist
La place et maison et domnist

[483] A la citez de son tresor
Grand somme [et] aussy par dehor
De la cite entre deux pontz
A tousio[ur] mais de son treffons

[484] Grand nombres de journalz de terre
La ou bon faict descapitère
Pour la print les delinquans
Ce qu'on souloit faire par dedans

- [485] La citez a donc acquiestait
 La vouie et l'atribuait
 A la citez lors l'ausmonier
 La maison prist edifier
- [486] Il y fist faire une chapelle
 Au nom saint Nicolas ¹³⁵ moult belle
 Et y donna des chappellains
 Treze ceux donnant pour certains
- [487] Par an avinre honnestement
 Chascun sa rente en bled argent
 La maison sy tres grande estoit
 Que le thier d'icelle souffisoit
- [488] Pour y loger ung gros seigneur
 Laquelle yl desdia a l'heure
 Pour le seigneur grand almosnier
 A tousiour mais sans varier
- [489] Le demeurant de sa maison
 De la grande eglise en fist don
 Pour deux maison canonial
 Bien ressembloit ung don real

F° 48 ter v°

- [490] Davantaige a l'almonsnerie
 Liebaville ban [et] seignorie
 Verquiller pres de la citez
 Donna en perpertnitiez

¹³⁵ Il s'agit peut être de la fondation de l'hôpital Saint-Nicolas. On a déjà attribué la fondation de cet hospice à l'évêque Adalbéron II (984-1005). Mais les textes ne sont pas très clairs d'autant que le biographe de l'évêque n'évoque pas cette fondation. Cette dernière serait donc plus tardive ; KLAUSER, *Eglises antérieures à l'an mil*, p. 632. Cet hôpital avait été fondé aux frais des citoyens. On peut voir qu'il jouit rapidement d'une administration laïque, sous la surveillance des magistrats de la cité. La ville contribua à la prospérité de cet hôpital, mais elle en retira aussi des services fréquents. Elle lui imposa la construction des ponts de la Moselle en échange de l'impôt sur l'habit des morts ; BOUTELLER, *Monastica Mettensia, recueil de notices sur quelques anciens monastères de Metz*, p. 28.

[491] Apres sa mort ensepvelis
Aupres son oncle Nemmery
Soubz le jubez du gra[n]t moustier
En l'epitaffe est declairiez

[492] Hauriat Roucel almosniter ¹³⁶
Long temps apres reedifier
Fist la chappelle sur la rue
Pour estre a chascun mieulx veue

[493] Car celle qui estoit du dedans
Dont avons parles cy devant
Petite estoit et ruynee
Et asses mal apropiée

F° 49 r°

Le duc Hervis pere au Loherain Guerrin

[494] En l'an sep cents a mon advis
Regnoit a Mets le duc Hervis
Qui fut pere au lorain Garin
Et au duc Begne de Belin ¹³⁷

[700]

¹³⁶ La maison des Roucelz était issue de celle de Champel, l'une des plus anciennes de la ville. Henry de Champel fut surnommé Roucel à cause de la couleur de ses cheveux et il transmit ce surnom à ces descendants. Henriat Roucel fut grand aumônier de la cathédrale. Il meurt le 14 août 1490, D'HANNONCELLES, *Metz ancien*, t. II, p. 229.

¹³⁷ La légende du duc Hervis fut recueillie par différents auteurs qui avaient rédigé la grande geste des Lohérains au alentour de 1150 à 1170. Les gestes d'Hervis et de Garin ont souvent été associées. Par la suite, on a pu recueillir deux versions de cette légende. C'est la deuxième version que l'on rencontre dans les *Chroniques de la cité de Metz*. Elle apparaît sous une forme abrégée ; PROST, *Les Légendes*, p. 73. Cette légende jouissait d'une grande popularité à Metz. L'auteur de la chronique nous en donne un cours extrait et renvoie le lecteur à d'autres ouvrages au quatrain 512. Pour les Messins, Hervis, duc de Metz et Garin le Lohérain son fils étaient des personnages réels. Ils en vénéraient les tombeaux à l'abbaye de Saint-Arnoul et dans la cathédrale. C'est dans le *Petit Cartulaire de Saint-Arnoul* qu'est décrit avec grande précision le lieu où l'on peut trouver la sépulture de ces grands héros. C'est autour de ces personnages fabuleux que se sont regroupés les faits relatifs à la défaite et à l'expulsion des barbares. Cette légende messine rappelle les exploits de Charles Martel. Grâce à ce rapprochement, Hervis devient l'un des héros du cycle poétique carolingien ; PROST, *Les Légendes*, p. 342.

- [495] Et par honneur qu'a tous bien tire
Il prist la fille au roy de Tire
Nommee la belle Beatrix
Que moult souffrit duel [et] estrifs
- [496] Robee fuit en son vergiez
De bringants larrons estrangiez
Pour vendre au marchiez a l'estaiche
Comme on vend lez buofz [et] les vaches
- [497] Hervis qui tant fuit noble [et] gent
Mist grant nombre d'or [et] d'argent
Pour la dame [et] ung esparvier
Qu'il acheta [et] ung livrier
- [498] Grant pitiez prist de celle dame
Menee par garsons infalmes
Truans glouttoun hollierz paillars
Felons murdriez larons pillars

F° 49 v°

- [499] Par maniere douce [et] subtile
Leur dit d'ou vous vient ceste fille
Ilz respondirent comme hurons
Achatez la nous la vendrons
- [500] Je n'ay que faire de tel bague
Qui est de virginite vague
Ilz respondirent eulx tres tous
Sainne [et] pucelle elle est de nous
- [501] Car vous scavez qu'a tel mestier
Chascung voldroit estre premier
Et par ce cas bien entendu
A son corp estez deffendu
- [502] La pucelle de grant noblesse
Considerant la gentillesse
Au vassal plain d'honneurs [et] mours
Le regarda de douce amours

[503] Quant le noble vassal Hervis
Remira la belle au cler vis
Congneust que falce trayson
L'avoit prise en noble maison

F° 50 r°

[504] Le vassal de tous bien apris
Demanda la so[m]me [et] le prix
Ilz lui firent ung grant tresor
Il lez paya en denier d'or

[505] Puis acheta ung espervier
Beau [et] gent [et] puis un levrier
Aultre marchandie ne fist
Plus n'avoit plaisir que prouffit

[506] Son pere lui disoit merchante
Pour sur lez champ estre marchand
Qui estoit nez de sang ducal
Ce n'estoit pas partie egal

[507] Villain estoit de part son pere
Mais tres noble de part sa mere
Qui estoit fille au duc lorain
Dont il en fuit duc souverain

[508] Quant a Mets fuit retornez
Son pere sans plus seiornez
Sans demander nulles occasions
Les chassa hors de sa maison

F° 50 v°

[509] Non congnoissant la demoizelle
La reputtant quelque donzelle
Veuve de meschant comun
Lez deboutta en grant ruyne

- [510] Neantmoing malgre son lignaige
 La prist en loyal mariage
 Et logiez en petit hostel
 Longtemp en tres grant pouvrete
- [511] Ensembles heure[n]t deux beaux anffant
 Grant signeurs [et] fort triomphant
 En grant regnom [et] province
 Furent regnant tres haultain prince
- [512] Que plus scavoir vult de le[ur] geste
 En pluseur livres est magnifeste
 Car pour en declarer le scens
 Je n'en dict cun peu en passant
- [513] Apres maintes ⁱrengne ⁱrengnez
 Et maintes ^egouverneur ^egouvernez
 Mets par ^eresse ^emagnificque
 Revint ^etoujours en son anticque

à cause ^{de} *verser l'antiquité*

F° 51 r°

- [514] Le prince que Mets tenoient
 De l'empereur la reprenoient
 Qu'estoit royaume d'Astrasie
 On y avoit maintes heresies
- [515] D'Astrasie et de tout le rengne
 Metz estoit chambre souveraine
 Et y tenoit le roy sa court
 Grant chemin fait que toujours court
- [516] Autour de la cite de Mets
 A l'environ que long que pres
 En lisant ce nom la retinze
 Se nommoit pays de Toringe

[517] Ung roy que se nommoit Lothaire ¹³⁸
Françoize recite l'hystoire
Il mist aucy lus icy ay
En nommant Lothoringia

[518] Ce roy rengnoit en l'an nueufz cents
Et cinquante [et] cincq en bon scens
Et pour garder d'an venir pire
La mist par eschainge a l'empire

[955]

F° 51 v°

[519] Au tempz du roy ~~jet~~ de son rengne
Lui fuit mis le nom de Lorainne
Mais Mets rien ne lui ~~atteint~~ *attient*
Ains ~~Aux~~ Lorainne a Mets appertient

[520] Plusieurs lorains y ont fait guerre
En la disant estre leur terre
Mais oncque charme sappin ne tremble
Ne pierre n'en mindrent ensamble

[521] Mets se dit vielle ~~jet~~ ^{et} anticque
Par son nom Medfomaticque
En Europe la ~~prec~~ ^{prec}edente
Trieuve l'ancienne est sa iovente

[522] Devant quoncque en Lorainne eust prince
Ne nom de duc en la province
Conte bally prevot sergent
Estoit Mets mille ans devant

[523] Mets usoit jay de droit civil
Avant qu'en Lorainne eust bonne ville
Lorainne est jeune [et] Mets ancienne
Par quel droit debveroit estre sienne

¹³⁸ Il s'agit de Lothaire II (954 à 986). C'est lui qui donne son nom à la Lorraine ; PARISSE, *Noblesse et chevalerie en Lorraine médiévale*, p. 14.

La fondacion de l'esglise saint piere devant le moustier

- [524] Au temp du benoy saint Geury ¹³⁹
 Que plusieurs a de mal garry
 Par ung muraicle fait de neige
 Fist fonder saint Piere aux ymages ¹⁴⁰

Quant la grant esglise fuit encommanee qu'estoit alors bien petite

- [525] Ly esvesque Deodory
 Ses biens fait lui soient mercy
 Il prist corraige en telle guise
 Qu'il commansa la grant esglise ¹⁴¹

- [526] Et prist ceste devolcion
 En l'an de l'incarnacion
 Environ de mile [et] XX ans
 Fuit comencee en cellui temps

[1020]

- [527] Et sy donna la grant corroinne
 Qui atour du cueur environne
 Pour avoir memor de ly
 Il fuit desoubz ensevely

¹³⁹ Dans sa *Chronique*, t. I, p. 50, Philippe de Vigneulles souligne que l'évêque Goeri est le trentième évêque sur la liste et qu'il est connu pour avoir édifié « l'esglise de Pierre devant la grande église de Mets, c'on dit Saint Pierre aux Ymages. Et là y donne des rentes et y fist ensevelir le corps de Saint Arnoulfz ».

¹⁴⁰ L'emplacement de cette église se trouve juste au sud de la cathédrale. Elle porta le nom de Saint-Pierre-aux-Images, qui est une déformation de Saint-Pierre-li-Majeur. Cette église est antérieure à 742 puisque l'évêque Chrodegang en fit refaire le chœur. Une tradition attestée par la seconde *Vita* de saint Goeri, attribue la fondation de cette église à l'évêque Goeri. Cette tradition est donc reprise par l'auteur de la chronique. Toutefois, Nancy Gauthier ajoute que la valeur de cette tradition « reste douteuse ». Sa construction pourrait remonter au IV ou au Vème siècle. A partir, de la fin du VIIIème siècle, cette église est appelée « maior » par Paul Diacre pour la distinguer d'une autre église nommée Saint-Pierre, toute proche et appelée Saint-Pierre-le-Vieux ; GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p. 44.

¹⁴¹ Si l'on en croit Grégoire de Tour, l'oratoire Saint-Etienne est le seul bâtiment à avoir échappé aux flammes lors du siège de la ville en 451. On admet, mais sans véritable preuve que c'est après cette date que le siège épiscopal fut transféré, GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p. 43. Au Xe siècle, le diocèse est terre d'Empire et l'évêque devient peu à peu le maître de la ville. En 965, Thierry 1^{er} arrive sur le trône épiscopal. L'oratoire Saint-Etienne ne semble peut être pas correspondre à son souhait, aussi cherche-t-il à embellir sa cathédrale. Mais la consécration du bâtiment n'aura lieu qu'en 1040 sous l'épiscopat de Thierry II ; KUHN-MUTTER, *La cathédrale de Metz*, p. 21.

En celui temp fuit l'esglise saint Arnoulf faicte

[528] En celui temp se dit la chartre
L'esglise saint Arnoulf fuit faicte
On lieu ou que saint Paciens
L'avoit faicte on nom saint Jehan ¹⁴²

F° 52 v°

Le tempz de la fondacion de chapelle notre dame de Rabay ¹⁴³

[529] En cel tempz le roy Charlemaigne
Roy et empereur d'Allemaigne
En chassant aux boix alesbay
Fonda la chapelle a Rabay

¹⁴² Les restes de cette église étaient situés au Sablon et fut détruite en 1552. L'église avait dans un premier temps été consacrée aux apôtres, mais on modifia son appellation lorsque le corps de l'évêque Arnoul y fut enseveli vers 641. Le fait que cet évêque soit à l'origine de la lignée des Pépinides développa l'importance de cette église qui fut le lieu où furent ensevelis de nombreux carolingiens. On attribue la construction de cet édifice au quatrième évêque de Metz, saint Paciens. On rapporte aussi qu'il y serait enseveli, mais rien ne le prouve ; GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p. 49.

¹⁴³ La légende concernant la fondation de la chapelle de Rabbas est restée inchangée depuis la date de sa consignation dans les *Chroniques de la cité de Metz* jusqu'au XXème siècle dans certains endroits comme la vallée de la Canner et de la Nied. Cette légende fut transcrite en 1884 par l'abbé Cazin selon cette forme : « C'était paraît-il en été, l'empereur s'adonnait à la chasse ou à la guerre. La chaleur était accablante, Charlemagne touché par la douleur de ses hommes et de ses animaux et souffrant lui-même de la soif, fit un vœu. Il promit à la Vierge de lui fonder une chapelle si elle venait à son secours. Sous les sabots du cheval de l'empereur, une source jaillit. L'empereur tint parole et la chapelle fut construite » ; Abbé CAZIN, « La chapelle et le pèlerinage de Notre Dame de Rabbas ». Il s'agit là de la seule mention faite à Charlemagne dans les *Chroniques de la cité de Metz* ; PARISSE, *Histoire de la Lorraine*,

p. 111.

[530] Saint Grodegant chose certaine ¹⁴⁴
Fist faire l'aultel saint Estienne ¹⁴⁵
Et ung loitry moult riche [et] gent
Tres tout couvers d'or [et] d'argent

[531] Et maintes aultre bel ediffice
Et ordonna mainte benefices
Son corps fuit inhumez a Gorze ¹⁴⁶
Et son ame es saint cielz repose

Quant l'esglise Saint Salveur fuit faicte

[532] De bonne vie vient bon los
Ung esvesque nommez Valo ¹⁴⁷
En l'honneur de Dieu salveur
Fonda l'esglise Saint-Salveur ¹⁴⁸

¹⁴⁴ Chrodegang (742-766) est issu d'une famille de la haute aristocratie franque. La personnalité de Chrodegang est exceptionnelle. Il fut à l'origine d'un triple renouveau liturgique, communautaire et monastique. Il introduisit à Metz « la *liturgie romaine* », restaura et embellit sa cathédrale et créa une école de chant qui devient célèbre dans tout l'Empire. Ce fut pour l'Eglise de Metz, le départ d'un essor culturel et d'un rayonnement spirituel qui devait la marquer pour des siècles. L'évêque contribua à l'essor de la vie monastique en fondant l'abbaye de Gorze en 749 ; TRIBOUT DE MOREMBERT, *Le diocèse de Metz*, p. 18.

¹⁴⁵ Dans sa *Chronique*, t. I, p. 170, Philippe de Vigneulles cite aussi ce passage : « à l'ayde du roy Pepin, fit faire le cuer et l'autel saint Estienne de Mets, et le revestiaire (sacristie), et, à saint Pierre, il fist faire le presbitaire, et fist aussi faire le loitry (jubé) du cuer de Metz tout couver d'or et d'argent, à archet par entour ». Philippe de Vigneulles développe la vie de Chrodegang et notamment les liens avec les Carolingiens.

¹⁴⁶ Dans sa *Chronique*, t. I, p. 170, Philippe de Vigneulles souligne que Chrodegang édifia l'abbaye de Gorze et y fit appliquer la règle de saint Benoît. Il ajoute qu'il y fut enseveli.

¹⁴⁷ L'évêque Wala (876-882) tenait le diocèse de Metz alors que Louis le Germanique avait récupéré la totalité du territoire de la Lotharingie, au détriment des prétentions de Charles le Chauve, suite au découpage de Meerssen en 870. L'évêque de Metz assura des charges militaires. C'est à lui que revint en 882 le soin d'arrêter les Normands à Remich, où il trouva la mort ; PARISSE, *Histoire de la Lorraine*, p. 113.

¹⁴⁸ L'église Saint-Sauveur se trouvait entre la rue de Petit-Paris, la place Saint-Jacques et la rue de Ladoucette. Cette église remonte à l'évêque Wala où il fut enterré. Si Wala fut le premier fondateur, l'évêque Adalbéron en est de second. En effet, il reprit la construction de Saint-Sauveur et Sigebert de Gembloux parle d'une reconstruction. Cette église disparue après le siège de 1552 ; KLAUSER, *Eglises antérieures à l'an mil*, p. 638.

La fondacion de l'esglise Saint-Vincent

[533] L'esvesque Triedry en bon scens ¹⁴⁹
Fonda l'abbye Saint-Vincent ¹⁵⁰
On doit avoir de lui memoire
Que Dieu le recepve en sa gloire

F° 53 r°

[534] L'an de graice nueuf cents cinquants
Je vous dis entendez sur quantes
Mets estoit grande en territoire
Et peu y avoit d'oratoire

[950]

Quant les amant de Mets furent establis

151

[535] L'esvesque Bertrand de Saxonne ¹⁵²
Grant cleric [et] notanble parsonne
En Mets estanblit lez amants
Qui est grant pays vincquement

¹⁴⁹ L'évêque Thierry I était le cousin germain de l'empereur Othon II. Cette illustre parenté valut à l'évêque une grande audience à la cour qu'il fréquenta assidûment. Il fut élu évêque de Metz en 965. En 967, il rejoignit l'empereur en Italie. Il y demeura cinq ans et en rapporta d'innombrables reliques qui lui permirent de consacrer deux autels de l'abbaye de Saint-Vincent, dont il avait jeté les fondements avant son départ. Le décès brutal de l'empereur en décembre 983 poussa l'évêque de Metz à se rallier imprudemment à Henri le Querelleur, mais la mort lui évita des représailles ; TRIBOUT DE MOREMBERT, *Le diocèse de Metz*, p. 32.

¹⁵⁰ Cet édifice s'est certainement toujours trouvé à l'emplacement de l'église Saint-Vincent. Le fait qu'elle soit mentionnée dans la liste stationnale atteste qu'elle a été reconstruite en 968 et non fondée par l'évêque Thierry I à cette même date. Sa construction pourrait remonter au VI^{ème} siècle. C'est en effet, Childebert I qui rapporte comme relique, la tunique de saint Vincent à Paris et du même coup introduit ce culte en Gaule ; GAUTHIER, *Topographie Chrétienne des cités de la Gaule*, p. 51.

¹⁵¹ L'auteur a ajouté les quatrains 535 et 536 dans la marge droite du folio en signifiant l'endroit où ils doivent être introduit à l'aide d'une croix rouge et d'un trait, en ajoutant « Ces deux couplets de travers doivent estes à la croix rouge ».

¹⁵² L'empereur obtint du pape que l'un de ses fidèles, Bertram (1180-1212) soit évêque de Metz. A partir de 1190, Bertram entama un long épiscopat de 32 ans, dans une cité où une main ferme était souhaitable. L'empereur l'avait sous doute choisi pour cela ; TRIBOUT DE MOREMBERT, *Le diocèse de Metz*, p. 50.

[536] Quant les amans furent establis ¹⁵³
Du tout n'est pais mis en oblis
Le milliaire estoit tout ron
Mil deux cents on environ ¹⁵⁴ [1200]

Quant le corp Monseigneur saint Clement fuit relevez

[537] Ung esvesque nommez Herman
Releva le corp saint Clemens
Et se le fit pourter a Mets
Et puis morut troys jours apres ¹⁵⁵

¹⁵³ L'acte du 8 juillet 1197 institue les amans. Ils sont deux dans chaque paroisse et chargés d'assurer la garde des contrats, puis de leur rédaction. Cette institution traduit le souci de simplifier les formalités de la vie juridique et économique ; SCHNEIDER, *La ville de Metz au XIIIème et XIVème siècle*, p. 160.

¹⁵⁴ L'institution des Amans eut lieu en 1197 et non en 1200. Il se peut que l'auteur ne se souvenait plus de la date exacte de la création de cette institution puisqu'il note lui-même « *Mil deux cents ou environ* ». En revanche, Philippe de Vigneulles note avec exactitude cette date dans sa *Chronique*, t. I, p. 309. On peut aussi supposer que l'auteur des *Chroniques de la cité de Metz* avait à ce moment plus le souci de la rime que de l'exactitude de la date.

¹⁵⁵ Dans sa *Chronique*, t. I, p. 226, Philippe de Vigneulles rapporte aussi cet événement : « *fuit amonesté ledit evesque par une advision miraculeusement luy faicte qu'il levait le corps de saint Clément, le premier apostolle et premier evesque de Mets. Et ensuy le fist. Et, quant il l'ost fait, il morut, trois jours après qu'il l'ot levé...* ».

L'esvesque estoit chose muramble
 Devant Dieu acusez des deables ¹⁵⁶
 L'esvesque Hermans devant dit
 Mais saint Clemens de deffendit

¹⁵⁶ Dans sa *Chronique*, t. I, p. 228, Philippe de Vigneulles rapporte, lui aussi, que saint Clément pria pour l'âme de l'évêque Hermann qui était accablée par le Diable. Les prières du saint sauvèrent l'évêque. Selon la *Chronique française des évêques de Metz*, l'âme d'Hermann avait été saisie par le Diable. Il fallut l'intervention de saint Clément pour que son âme fut sauvée. Saint Clément s'était souvenu de lui, parce qu'il avait procédé à l'élévation de ses reliques et qu'il avait confirmé leur appartenance à l'abbaye de Saint-Clement. *La Chronique des évêques Metz* en français qui se trouve dans le manuscrit BM 855, relate ce miracle, folio 221, colonne 1 et 2. L'auteur rappelle, dans un premier temps, la querelle des investitures dans ces termes : « *En son temps, fut trop grant perillouse discorde entre le royaume et la clergie, car on mettoit roy sur roy, pape sur pape et dura logtemps cette discorde* ». Puis l'auteur évoque la translation de saint Clément : « *Et fut amonesté par a vision qui le mist le corps de saint Clement, le premier doctoru de Metz et ainsi le fist. Et morut trois jours apres ce quil ot leve et quand le dit corps de saint Clément fut apportez en l'esglise de Metz si fist de très grant miracles par l'espace de trois jours. Et tantost que l'esvesque fut mort, le corps cessait a faire miracles par l'espace de deux jours dont le peuple fut moult triste et demandait pourquoy cestoit* ». L'auteur explique alors comment saint Clément sauve l'âme de l'évêque : « *Et tantost la cause fut révellée a ung saint homme religieux. Et fut dit en ceste manière : pour le temps que le corps saint Clemant ait cesser a faire miracles, il ait este devant le souverain juge pour defendre l'âme de l'esvesqz Hermans que les dyables accusoient trop fort. Il mettoient sus que la paour de la mort avoit mie fait son devoir de la guerre que estoient entre la clergie et le royaume. Et a chacun argument que les dyables fesoient, saint Clément prier pour luy a mains jointes et a genoulz et fut la prière de saint Clement de si très grans pour plus en pitié et avoit pardon a l'âme de l'esvesqz Hermans et mist sillence a tous les dyables.* ». Les événements évoqués correspondent à deux quatrains et se déroulent un siècle plus tôt puisqu'il est question de faits relatifs à Bertram, c'est à dire au XI^{ème} siècle. Mais c'est aussi à partir de cette période que la chronique ne respecte plus vraiment la chronologie. L'auteur, en fait, ne relate pas ici la période durant laquelle Hermann fut l'évêque, mais un miracle le concernant. Hermann fut évêque pendant la période concernée par la querelle des investitures. Il suivit le parti des papes et l'empereur Henri IV le chassa de son évêché en 1078. Il ne revint à Metz qu'en 1089. Pendant ce temps, son temporel resta sans surveillance. Les seigneurs du pays ainsi que les Messins prirent leur part du butin. Depuis cette époque, les évêques sont en continuelle hostilité avec les Messins. En effet, les évêques cherchèrent à récupérer leurs terres ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 18.

Quant lez banieres du comun furent abolies

[539] Mile deux cents quatrevingz [et] trois [1283]
En Mets la costume estoit
Que les commung portoit baniere
Mais on en deffit la maniere ¹⁵⁷

[540] Le comun contre les paraiges
Volloient user d'ung oultrange
Mais on y trouva une paix
Et lez banieres furent arse

F° 53 v°

[541] Lettres en sont faites et brullee
Quelle furent arses et brullees
En ung voullait est union
Et en plusieurs divisions

Quant lez Templiez furent brullez ¹⁵⁸

[542] Mil trois cents et septe emplis [1307]
Furent brullez tous les templis
Par tout le monde en ung seul jour
De quoy se fuit moult grant orrou

¹⁵⁷ Tout au long du XIIIème, certaines catégories de métiers se soulevèrent contre le pouvoir du patriciat messin. Les bouchers, notamment possédaient un poids économique important, mais ils n'avaient aucun pouvoir politique. En effet, l'oligarchie du patriciat messin ne leur permettait pas d'entrer dans les paraiges. Déjà, à partir de 1214, les merciers, corroyeurs de cuir blanc, faiseurs de braies en cuir, les cloutiers, les gantiers, les parmentiers et les fripiers s'étaient regroupés en Franc-Métier. A plusieurs reprises, ces gens de métiers tentèrent de renverser l'oligarchie des paraiges. Il existait des rivalités entre les paraiges et le Commun. Ces querelles permettaient parfois aux ducs de Lorraine et de Bar de s'associer avec certains membres des paraiges pour mieux s'opposer à la cité. En 1283, le Commun prit pour chef ceux du paraige d'Outre-Seille. Ensemble, ils se révoltèrent mais sans succès. Le patriciat messin décida alors de brûler les bannières du Commun ; *Histoire de la Lorraine*, Société des Etudes Locales, p. 173.

¹⁵⁸ L'ordre du Temple eut de nombreux biens, mais peu de commanderies. Pour le XIIIème siècle, toutefois, on peut retenir les noms de Pierrevillers, Gelucourt et de Metz où vers 1200, ils avaient rebâti la chapelle Saint-Maurice, cédée par l'abbesse de Sainte-Glossinde. La tradition fixe très tôt l'arrivée des Templiers à Metz, mais la date de 1123 doit être retardée sans doute de dix ans au moins et mise en rapport avec le passage de saint Bernard dans la cité en 1133 ; TRIBOUT DE MOREMBERT, *Le diocèse de Metz*, p. 76. C'est le 13 octobre 1307 que l'ordre fut anéanti par Philippe le Bel, roi de France (1268-1314).

Quant le pallas fuit reffait tout nueuf

- [543] Par mile trois cents et dix huites [1318]
Aincy quez cronicq s'ensuite
Fuit reffait du bas jusque en son
Le pallas de nueufve fasson ¹⁵⁹
- [544] Mil troi cents quarante septe [1347]
Furent mis en fers et en seppe
Deux freres qu'estoient bouchiez
Et puis noyez pour despeschiez
- [545] Ly ung avoit nom Huguegnon ¹⁶⁰
Mais de l'aulture ne scay le nom
Pour ceu qu'il avoient en erreur
Conspirez contre leur seigneur

¹⁵⁹ En 1315, un contrat d'échange fut établi entre la ville et la cathédrale. Le Chapitre de la cathédrale se plaignait de ne pas pouvoir procéder au service divin dans leur cloître parce que le maître-échevin accompagné des Treize donnaient leurs audiences, entendaient les plaignant et y faisaient lire les bans deux fois par an. Le chapitre cède alors à la ville une maison canoniale qui se trouve à l'entrée de la ruelle Sergent avec toutes les dépendances. Cette demeure avait été occupée auparavant par Thierry de Crecy, chanoine de Metz. En échange, la ville donne au chapitre, une maison qui se trouve derrière Saint-Victor et qui appartenait à Nicole le Selavier. Du coup, le maître-échevin et les Treize renoncent à tenir « cloître » dans l'ancien cloître et les chanoines purent en disposer à leur grès. C'est à l'emplacement de la maison canoniale obtenue grâce à l'échange que la ville fit bâtir en 1317 le nouveau palais ou palais neuf dont les travaux s'achevèrent en 1318. Ce bâtiment fut le siège des magistrats jusqu'au moment où fut établi le parlement ; D'HANNONCELLES, *Metz ancien*, t. I, p. 35.

¹⁶⁰ Le patriciat messin ne prenait pas pour habitude d'être conciliant et cette attitude entraînait le mécontentement parmi le peuple. En 1347, le boucher Huguignon eut une querelle avec les treize et fut condamné à une amende de 20lb, et au bannissement pour 20 ans. Sa faute ne devait être ni grave, ni suffisamment établie, sinon les mesures eussent été plus dures. Huguignon ne voulut pas se soumettre à cette sentence. Il tenta de résister avec d'autres bouchers accourus en arme à la vieille boucherie. Il fut pris et noyé dans la Moselle. Dans la *Chronique* de Prailon, les complices d'Huguignon sont cités ; SCHNEIDER, *La ville de Metz au XIIIème et XIVème siècles*, p. 45.

La guerre de Dudelange contre la cite

- [546] Chastel sainte Eve et Tehercourt
Dudelange et Amelecourt ¹⁶¹
Et encore pluseurs aultres plaices
Furent prises par ceulx de Mets
- [547] L'an treize cent quarante neuf [1349]
Et prindrent chevealx et vache et buefs
Et aultre buttin a grant somme
Et dez ennemis quatorze hommes
- [548] Onze on pandrent et d'une espee
Trois heurent les testes coppees
Et furent en ce point acoustere
Par ung qu'estoit leur menestre

¹⁶¹ Saint-Epvre : Moselle, arr. Château Salins, c. Delme. Thicourt : Moselle, arr. Boulay, c. Faulquemont. Dudelange : Luxembourg, District du Luxembourg. Amelecourt : Moselle, arr. et c. Château Salins. Dans ces lieux se déroulèrent de nombreux combats. En effet, le duc de Lorraine Raoul était entré en guerre contre Metz car cette dernière s'opposait à la progression du duc vers le pays du sel, sources du beaucoup de profits. Le duché de Lorraine ne pouvait plus se contenter de l'exploitation de Rosières, et le duc progressait le long du Sanon à partir de Buissoncourt et Amelécourt, en direction de Vic et de Marsal. Le duc Raoul avait déjà, pour protéger ce territoire, fait construire en 1340 une forteresse à l'emplacement de ce qui allait devenir Château-Salins. Jusqu'à cette époque, seul l'évêque de Metz avait été le maître des lieux. Le conflit fut alors inévitable ; M. PARISSÉ, « L'époque médiévale », *Encyclopédie de la Lorraine illustrée*, p. 194. Dans la *Chronique* de Philippe de Vigneulles, p. 30, t. II, on peut lire, « Fut abbatue et destruite par ceulx de Metz, la maison de Sainte-Eve, et une maison d'Ameliocourt, et le chastel de Theheicourt, le chastel de Rodre, le moustier en Allemaigne et la maison de Dullange. Et y furent prins que maistre que varlet, jusqu'au nombre de quatorze, desquele il en y olt onze des pandus ».

Quant le roy de Behaigne vint a Mets

[549] Mil trois cents cinquante et trois [1353]
Vint de Bahaigne a Mets ung roy ¹⁶²
En seiournant en son repart
Fist duc le conte de bar

Qua[n]t l'empere[ur] et l'emperise furent a Mets

[550] Mile trois cents cinquante et six [1356]
De bon voulloir meure et rassis
Vint a Mets tres haultainne entreprise
De l'empereur et l'emperise

F° 54 v°

[551] De grant princes y avoit plusie[ur]s
Avec que les septes eslyseurs ¹⁶³
Et tint sa court on champpassaille
Servis a mosde non pareilles

¹⁶² Ce roi de Bohême est Charles IV, roi des Romains (1346-1355), puis empereur (1355-1378). Notons qu'il vint pour la première fois à Metz en 1354. Il attribua le titre de duc au comte de Bar. Charles IV avait sans doute dans l'idée de donner une plus grande importance au comte de Bar ; M. Parisse, « L'époque médiévale », *Encyclopédie de la lorraine illustrée*, p. 199. Le venue de Charles IV à Metz était déterminée par le souhait de voir s'établir la paix entre Metz qui soutenait son évêque et le duché de Lorraine qui voulait s'emparer le pays du sel. Les Messins étaient arrivés jusque sous les murs de Nancy. Le pays n'était plus du tout en sécurité et il est à noter que les vigneron, à cette époque, procédaient aux vendanges, armés d'arbalètes. La tentative de Charles IV pour rétablir la paix fut vaine. Une fois, l'empereur parti, les hostilités reprirent ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p.48.

¹⁶³ Avant 1356, une assemblée de princes et d'archevêque se réunissait en Reischtag (diète d'Empire ou assemblée des nobles) et proposait son candidat. Le collège des électeurs s'est créé pour l'élection du premier Hohenstaufen et il était composé des ducs de Franconie, de Saxe, de Souabe et de Bavière et des trois archevêques de Mayence, de Cologne et de trèves. La Franconie fut ensuite remplacée par le comte palatin du Rhin, celui de Bavière par celui de bohême et le duché de Souabe par celui de Brandebourg. Les sept électeurs assumaient aussi les fonctions d'officiers de la couronne. Charles IV de Luxembourg complète ce document et le fait accepter aux diètes de Nuremberg et de Metz (1355-1356). C'est la bulle d'or datée du 25 décembre 1356 qui fixe l'élection de l'empereur à la majorité des voix et assure aux sept électeurs une situation nettement supérieure à celle des autres princes de l'Empire. Les électeurs ont désormais le statut de conseillers permanents du royaume. Ces sept personnages sont en 1356 toujours au nombre de sept. Il s'agit des archevêques de Cologne, de Trèves, de Mayence, du duc de Saxe, du roi de Bohême, du Margrave de Brandebourg et du comte Palatin du Rhin ; CUVELLIER, *Histoire de l'Europe occidentale au Moyen-Age*, p. 141.

[552] Grant princes duc senechal
Servoient les mets achevalx
La noblesse qui pooit estre
Estoit un paradis terrestre

[553] La nuict de noel a matine
Des lissons chanta la septieme
Sa noble corronne affublee
Et en main nue son espee

[554] En cellui temps en la cite
Il fuit au manant recite
Que d'un chescung falloit scavoit
La valleur de tous son avoir ¹⁶⁴

Quant il fallut scavoit la richesse de chescun

[555] Mil trois cent soixante et cincq
Fuit la chose mallice on simple
De cent livre payer convint
Dix solz et l'annee apres XX

[1365]

F° 55 r°

La guerre de Gondrecourt

[556] Mile trois cents soixante et huictz
Fuit Gondrecourt ¹⁶⁵ prinse a grant bruit
Le seigneur et ses gentilz homs
Et toutte l'aultre garnison

[1368]

¹⁶⁴ En 1356, la bataille de Poitiers permettait aux Anglais d'entrer sur le territoire français et la même année, l'empereur Charles IV accompagné de l'impératrice, vint à Metz. Il était accompagné d'une nombreuse suite de puissants personnages dont les ducs de Bavière et de Saxe, les archevêques de Trèves, de Cologne et de Mayence ainsi que des trois autres électeurs. Pendant son séjour, il tint une diète, il régla les affaires de son empire. Il reçut aussi le dauphin de France, le futur Charles V, fils de Jean le Bon, prisonnier des Anglais. Pendant la présence de l'empereur à Metz, la paix avait été rétablie. Toutefois, les bouchers de la ville, anciens alliés d'Huguignon, qui ne supportaient pas l'hégémonie du patriciat messin, voulurent offrir la ville à l'empereur. Ce dernier prévint alors le Conseil de la cité dont les membres s'empressèrent de noyer les conjurés au Pont-des-Morts ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 49.

¹⁶⁵ Gondrecourt : Le Château, Meuse, arr. Commercy.

- [557] Le seigneur Collay des Hermoises ¹⁶⁶
 Ne beut plus ne vin ne servoise
 Renonsa aux armes et espee
 Et puis heust la teste coppee
- [558] La puissance de ceulx de Mets
 Lez assallirent de si pres
 Avec le conte de saint Pol
 Tresze en pendirent par lez colz ¹⁶⁷
- [559] Et en ycelle annee aussy
 Fuit pris le chasteau de Mussy ¹⁶⁸
 Par ceulx de Mets a ung matin
 Et y gaingnerent grant buttin ¹⁶⁹

¹⁶⁶ Le Seigneur Colin des Armoises était le fils de Robert des Armoises qui avaient été emprisonné en même temps que le duc de Bar à Metz en 1465 ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 51. Philippe de Vigneulles ajoute dans sa *Chronique*, t. II, p. 64, que Colin des Armoises se trouvait dans la tour de Gondrecourt entouré de toute une compagnie de mercenaires. « *En laquelle tour y avoit plusieurs mauvais garson et malfecteurs, entre lesquelles estoit Collas des Armoises* », « *On coppa la teste audit Collas des Armoises et aincy fut paiet de sa deserte* ».

¹⁶⁷ Une compagnie de Bretons, brigands, avaient dévasté le pays lorrain et certains d'entre eux s'étaient retrouvés dans la tour de Gondrecourt sous le commandement de Colin des Armoises. Sous l'autorité de comte de Saint-Paul qui était au service de la cité de Metz, les Messins décidèrent d'investir la tour de Gondrecourt. Les pillards furent décapités ou pendus ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 51. Philippe de Vigneulles ne semble pas mécontent que le comte de Saint-Paul ait ramené la paix dans le pays. Dans sa *Chronique*, t. II, p. 64, il décrit l'épisode ainsi : « *Ceux de Metz allèrent avec le conte de Saint Pol por assegier une tour seant près de Gondrecourt.* », « *Et y firent lesdit de Mets avec ledit conte l'espace de XV jours avant qu'ilz se vaulcissent rendre et par cest manier fut prinse ladicte tour. Et, furent les gallans de dedans prins, entre lesquelles en furent treize desdit malfacteurs pandus et estranglés* ».

¹⁶⁸ Mussy : près de Longuyon.

¹⁶⁹ Déjà en 1365, Pierre de Bar avait engagé la guerre contre la ville de Metz à cause de la ville de Norroy. Cette ville avait été achetée par le sire Poince de Vy au duc de Bar mais ce dernier réclamait toujours le droit de lignage. Ceux de Metz soutenaient le sire de Vy et la bataille s'engagea contre le duc de Bar ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 50.

[560] Soixante et sept mille et trois cent
Pierre de Bar ¹⁷⁰ fort et puissant
Sans besoing ne necessite
Prist guerre contre la cite

[1367]

F° 55 v°

171

[561] Et en celle troisieme annee
La cite mist sur son armee
Et par force d'armes et d'assault
Prinderent le chastel de Marsalz ¹⁷²

¹⁷⁰ En 1367, le comté de Bar est déjà puissant. Depuis, le XII^{ème} siècle les comtes de Bar représentent « l'ambition d'une certaine noblesse ». Ils sont partis de peu, mais ont su petit à petit bâtir un comté puissant. Les comtes ont toujours été, sauf exception, des hommes de grande valeur. Ils étaient d'excellents soldats, forts habiles et surtout ambitieux. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'ils représentent une menace évidente pour une cité aussi riche que celle de Metz ; PARISSE, *Histoire de la Lorraine*, p. 156. Pierre II de Bar, seigneur de Pierrefort (1359-1380) entra en conflit avec les Messins de 1365 à 1373. C'est ce quatrain qui fait le premier, mention de cet épisode. Le motif semble être une affaire d'argent, de villages engagés et non rendus, de manipulations financières que couvraient des traditions dites spécifiquement messines. Aidé de seigneurs tout aussi endettés que lui, le sire de Pierrefort n'hésita pas à attaquer la citadelle messine. Il avait déjà eut recours à un agitateur du nom d'Arnaud de Cervolle dit l'archiprêtre qui était accompagné d'une compagnie de Bretons. Cette compagnie était célèbre pour ses exactions et le duc de Bar dû payer leur départ 20 000 florins. La guerre sévissait alors et les routes n'étaient, plus du tout, sûres. Les quatrains suivants évoquent ce conflit ponctué par la prise du château de Marsal (quatrain 561), du château de la Haye (quatrain 562), du château de Belleville (quatrain 564), ainsi que du château de Solgne (quatrain 568) ; LEFEVRE, *Les sires de Pierrefort de la maison de Bar*, p. 325, 326.

¹⁷¹ Dans Ms 848, le folio 56 a été détruit.

¹⁷² Marsal : Moselle, arr. Château Salins, c. Vic sur Seille. A cette époque, Marsal appartient au temporel de l'évêque. Mais ce dernier n'est pas concerné par le conflit entre Pierre de Bar et les Messins. En fait, les Messins ne se sont pas emparés de Marsal, mais de Mandres-aux-quatre-Tours, forteresse des Blâmont qui sont les alliés des Pierreforts ; LEFEVRE, *Les sires de Pierrefort de la maison de Bar*, p. 325, 326. Ce sont des hommes du duc de Bar qui s'emparèrent du château de Marsal, mais l'évêque envoya son armée pour récupérer ce château. Philippe de Vigneulles décrit ce passage ainsi dans sa *Chronique*, t. II, p. 64 et 65, « Burtand de Nouviant, Simonin de Mercheville et Girard s'Alsey firent et menèrent la guerre encotre l'évesque Thiédri de Bompert, alors évesque de Mets. Ilz prirent la ville de Massaulx par ung matin. Et fut reprins la dicte ville par lesdit évesque, accompagniés de ceulx de l'éveschié de Mets. Et furent environ LX personnaiges mors et occis et mis tout en une fosse ».

[562] Encor en celle ditte annee
Ainsy estoit la destinee
Par les metsains que envie hai
Fuit gaingnie le chastel de Hei ¹⁷³

[563] Et leans fuit pris le seignour
Et son frere par grant rigour
Et en menez sans repittez
Et a Mets descappitez ¹⁷⁴

[564] En cel an devant la toussains
Par les Lorains et les Metsains
Fuit le chastel de Belle ville ¹⁷⁵
Gaingniez destruiect mis en exille

[565] En celle annee mesment
Allerent messaing seurement
Gaingniez le nueuf bourg de Briey
Et tout destruiect ars [et] bruy

F° 57 r°

[566] Ons est bien souvant abusez
Par croire des mal advisez
Ilz creudoit avoir bon buttin
Mais ilz leverent trop matin

Quant le puple fuit tailles trois fois en ung ans

[567] En celle annee la cite
Avoit d'argent necessite
Et fallut sans ne qu'une quoy
Taillez le puple par trois foys

¹⁷³ Château de la Haye : près de Pierrefort.

¹⁷⁴ Dans sa *Chronique*, t. II, p. 58, Philippe de Vigneulles note à ce sujet, « *Pareillement en celle année, la justice de Mets fit coper la teste de Geoffroy de Lustange et de Hanri d'Anserville, escuier, pour plusieurs meffait qu'il olrent fait contre la ville a bonne gent trepaissant par pais* ».

¹⁷⁵ Château de Belleville : Meurthe et Moselle, arr. Nancy, c. Pont à Mousson.

Quant les messains gagnirent le chasteau de Solgne

[568] En cel an s'en fair a du lorgne
Fuit gaingniez le chastel de Solgne ¹⁷⁶
Par les Metsains une vespree
Et y eut cincq testes coppees

[569] Apres bien [et] chastel pardus
Vinte nueuf en furent pandus
Et pour les aultres esbanoyez
Furent tous tuez on noiez

[570] Pierre de Bar les as mis
Quan Metsains n'estoit pas amis
Solgne estoit malvaise maison
Plainne de faulx garnison

F° 57 v°

Deux gentilzho[m]mes annemis de la cite furent decappite deva[n]t la grante
esglise

[571] L'an mil trois cents et dix huictz
Et quatre vingz co[m]me il sensuit
Deux gentilz hommes saint et entier
Morurent devant le moustier

[1398]

[572] Ostez leurs armes [et] leurs espees
Il heurent les testes coppes
Pour les mesfait [et] demerittes
Qu'avoient fais du preteritte

[573] Leurs forfais leur furent rendu
Quinze de leurs valets pandu
Furent au gibet pour mesprison
Et dix huict mors en prison

[574] Ses deux gentilzho[m]mes pillart
Acompaigniez de grant paillart
Robbant pillart sur le commun
Et generalement sur chescuns

¹⁷⁶ Solgne : Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Verny.

Quant il y heut deux amans forjugiez

[575] Celle annee consequement
Furent for jugiez deux amant
Et tous leurs biens vendus et pris
Fait avoient dez faulx escripts ¹⁷⁷

F° 58 r°

La guerre de Saint-Germain

[576] L'an mil deux cents environ
Et trente Jehan D'Appremont ¹⁷⁸
De l'esglise [et] de l'esveschaiz
De Mets estoit souverain chief

[1230]

[577] Entre l'esvesque [et] la cite
Survint moult grant advercite
Par debat [et] aultre entreffaitte
Y heust maintes chose malfaittes

[578] Dont tout le plus grant mal sally
Le paraige de Porsailly
De l'esvesque tindre la bende
Dont la discorde en fuit plus grande

¹⁷⁷ L'auteur des *Chroniques de la cité de Metz* ne donne pas de réelle date à cet événement. La dernière date donnée par l'auteur est 1368, la suivante est 1230. Lors de la composition de son ouvrage l'auteur a peut-être inséré des éléments plus tardifs que 1368. Philippe de Vigneulles évoque le jugement et le bannissement de deux amans pour l'année 1399. L'événement semble être semblable à celui des *Chroniques de la cité de Metz*, puisque dans sa *Chronique*, t. II, p. 119, on y trouve les écrits suivants : « *Furent bannys et forsjugié de Metz deulx amans de la cité, c'est assavoir Jehan Enlecol et Hannès de Saint Jullien, son janre. La cause pourquoy fut pour ce qu'ilz s'en estoient fouys myttamment, car ilz avoient mis en leur arches beaucoup de faulx escripts* ».

¹⁷⁸ Jean d'Apremont fut évêque de Metz de 1224 à 1338. Né d'une famille noble, il obtint très jeune la charge de grand archidiacre au chapitre cathédral de Metz. Il succéda à l'évêque Conrad défunt sans susciter d'intervention de la part de l'empereur. Le nouvel évêque était un homme capable et fort peu désireux de laisser la bourgeoisie agir à sa guise. En 1231 débuta les prémices de la « Guerre des Amis » (1232-1234). En fait, il faut remonter en 1226 pour se rendre compte que les bourgeois avaient décidé d'obliger le clergé à s'acquitter d'un impôt pour aider à la réparation des murailles. Le désaccord éclata avec l'évêque qui trouva un appui dans le paraige de Port-Sailly dont il était l'un des parents. La guerre éclata et l'évêque dû se réfugier à Châtel-Saint-Germain. Les Messins achetèrent les alliés de l'évêque ; c'est-à-dire le duc de Lorraine et le comte de Bar. Jean d'Apremont fut certainement le dernier évêque qui chercha à contrôler la puissance grandissante des familles patriciennes messines. ; TRIBOUT DE MOREMBERT, *Le diocèse de Metz*, p.51-61.

[579] Ilz furent tres tous bouttez hors
Lassant leurs biens [et] leurs tresors
Se non ung baston en leur mains
Allerent a chastel Saint-Germain ¹⁷⁹

[580] Tous leurs biens leurs furent ostez
Buttinez destruiect leurs hostelz
A Saint-Germain pour abregiez
En leur chastel furent assignez

F° 58 v°

[581] Mais l'esvesque par diligence
Assambla gens a gra[n]t puissance
Mais bon conseil vint sy en haiste
Que de tous mal fuit paix faittes

[582] Neantmoing la guere trois ans
Dura qui estoit moult pesant
Ou la guerre est [et] ung [et]une
Rengne[n]t trestous en grant fortune

¹⁷⁹ Châtel Saint-Germain : Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Ars sur Moselle.

- [587] L'esvesque jura ung serment
 Qu'a Mets n'entreroit que forment
 Par son vouloir a grant puissance
 Cela fist il, mais par nuance
- [588] Il pansoit venir a ses dames
 A Metz par force de gent darne
 Mais il vint en procession
 Par bonne composition
- [589] Pour estre quitte de son voulz
 Il goust la nuict a Saint-Arnoulf
 Le dimanche y benyst lez palmes
 A grant nombre d'homme [et] de fe[m]mes
- [590] Il jura par outrecuidance
 Qu'a Mets entreroit a puissance
 A puissance entra voirement
 Mais ce fuit debonnairement
- 181
- [591] Le mistere en fuit bon [et] bel
 Par Monseigneur saint Barnabe
 Qu'en fist la paix en une place
 Entre deux Saint-Arnoulf [et] Mets
- [592] En c'este plaice de miracle
 Fuit la chapelle Saint Fiacre
 Faitte a donc pour toujourn mais
 No[m]mee la Chapelle de paix

¹⁸¹ Le quatrain 591 a été ajouté sur le folio précédent. L'auteur, à l'aide d'une croix indique l'endroit où il doit se trouver et ajoute : « ce couplet doit être a l'autre partie ».

[598] Les pouvres gents par le pays
Se trouvere[n]t moult esbahys
Lasserent tout [et] bestes [et] biens
Que leur anffans s'en prendre rien

[599] La guerre fuit moult merueilleuse
Et de chiertemps moult perilleuse
Car les grains furent ars es granges
Et pardus toutte lez vendanges

[600] Mais tant furent messains vaillant
De tret destocq[ue] [et] de taillant
Faisant tel guerre [et] tel hutin
Qu'il conquisterent grant buttin

[601] Malgrez la guerre [et] son malice
On usa d'une tel police
Sy bien [et] ordonnencement
Qu'on heust tres bon gouvernement

[602] Or la plus grant pitiez quy fuit
Cest qu'ilz mirent par tout lez feu
Tout fondus [et] aruynez
Et n'avoit ons rien enhanee

[603] Moult heust la cite a souffrir
A leur esvesque allerent offrir
Quinzes milles livres d'argent
Pour avoir ayde de ses gents

- [604] L'esvesque estoit Hanry Daffin ¹⁸⁴
 Du Daphine malis [et] fin
 Il leurs promist estre servis
 Mais mal fuit l'argent deservis
- [605] Il engaiga ses bonnes villes
 Et ses chastels bien po[ur] ce[n]t mile
 Sens les quinze milles de gaiges
 Tout par ses cautelleux langaige
- [606] Et quant son argent heust receipt
 Les seigneurs en furent decept
 Quant ilz lez heust bien assurez
 S'en retorna on Daphinee
- [607] La leur survint guerre sur guerre
 Par force leur convint co[n]querre
 Telle somme avalz l'esveschiez
 Dont ilz en heurent g[ra]nt meschiez

F° 61 r°

- [608] La guerre fuit dez annemis
 Devant Mets ung an [et] deux
 Et au printemp on mois de mars
 De tous malz fuit faite la paix

¹⁸⁴ Le successeur de Renaud de Bar (1302-1316) fut Henri Dauphin du Viennois (1319-1325). Issu d'une famille puissante du royaume d'Arles, il n'avait que vingt et un an quand il arriva à Metz. Il refusa de se faire consacrer pour mieux gérer le Dauphiné et choisit des vicaires généraux pour le seconder. Toutefois, il vint dans la cité, prit part à la mise en place des Treize et s'occupa de faire poursuivre la construction de la cathédrale. Il se trouva encore obligé de participer à la guerre des Quatre Seigneurs. La cause du conflit gît surtout dans le fait que les bourgeois messins étaient les seuls, avec les Lombards, à pouvoir prêter d'énormes sommes d'argent à ces seigneurs. Les Messins recevaient en gage des biens de l'évêché. Mais l'évêque se souciait davantage des affaires du Dauphiné que celles de Metz. Aussi, il finit par se démettre de ses fonctions en 1325 ; TRIBOUT DE MOREMBERT, *Le diocèse de Metz*, p. 58.

Le siege devant Sampeigny

[609] Et aincy que guerre se me[n]ne
A Sampeigny ¹⁸⁵ onze septiemme
Tindrent la garnison
Sens gaingez chasteaux ne maison

[610] A Mets lez convint retraire
Car trayson leur fuit contraire
Deux seigneurs nobles y eurent mort
Dont se leur fuit grans desconfort

La dance de Monseigneur saint Jehan Baptiste

[611] Treize cents soixante [et] quatorze [1374]
Au monde advint piteuse choses
Qu'en citez en villes [et] en champs
Gens dansoient du bien saint Jehan ¹⁸⁶

[612] C'estoit une pitiez miranble
A merveille tres pitoyanble
Car tous les plus reconfortez
Estoient fort enpoentes

F° 61 v°

[613] Fuit en dormant fuit en veillant
Fuit sur pouvres fuit sur vaillant
Ou que la fortune venoit
Tantost dancier les convenoit

[614] Le prestre en faisant son office
Le seigneur seant en justice
Le laboureur a la labour
Sur quis que cheoit la dollour

¹⁸⁵ Sampigny : Meuse, arr. Commercy, c. Pierrefitte sur Acre.

¹⁸⁶ En, 1374, il ne fait nul doute que la crise économique, les famines, la peste et la guerre entraînent une immense piété accompagnée de tous ses errements. Les flagellants avaient déjà parcouru la Lorraine au moment où la peste avait durement sévi (1348-1349) Mais à Metz, en 1374, l'obsession du péché entraîna une « *hystérie collective* », la danse de saint Guy ou de saint Jean ; PARISSE, *Histoire de la Lorraine* , p. 221.

[615] Et dansoie[n]t nueufz ou dix jo[u]rs
Sans avoir repos ne seiour
Ou plus ou moïn a l'aventure
Co[m]me est le mal aux creatures

[616] Ilz dansere[n]t a saint Jen en chambre
L'un l'aulture ne pooit attendre
De la cite en heust dansans
Grans et petis bien quinze cents

La fondacion dez Celestien [et] la chapelle en Champpassaille

[617] Bertrand le Hungre ¹⁸⁷ en cellui temps
Puisant d'or [et] d'argent contant
Qui aime Dieu ses solas tien
Fist commencier lez Celestiens

F° 61 Bis r°¹⁸⁸

[618] Burtrand de Hungre chevallier
Ainsi appelle panetier
De l'esvesqz de Mets heritanble
Ho[m]me en tous ses dict veritable

[619] En son temps par devocion
Esmeu de bonne esmotion
Sur le scien propre a ses despens
Il fonda Nostre Dame az Champs

[620] Donna[n]t le biens il visitoit
Par devotion qu'il y avoit
En dangier fuit d'estre troussez
De malvais garsons ennemis

¹⁸⁷ Bertrand de Hongre est aman de Saint-Etienne, il est aussi panetier héréditaire de l'évêché. C'est lui qui fonda le couvent des Célestins le 11 janvier 1370. Il dota ce couvent de biens considérables avec un cens annuel sur sa propre maison. Il avait fait bâtir une église basse que l'évêque Thierry Bayer consacra en 1376. Il meurt en 1397 ; SCHNEIDER, *La ville de Metz au XIIIème et XIVème siècles*, p. 47.

¹⁸⁸ Le folio 61 bis verso est une page blanche.

[621] Ainsi que sur lui ilz tendirent
Au tour de pourprins espoient
Devant hymaige s'endormoient
Il y fuit trop plus longuement

189

Que les aultres sors ne solloit

F° 62 r°

[622] Encommencent lez fist [et] parfaire
Et maintes aultres belle œuvres faire
Et la chapelle on Champpasaille
Tout de sez deniers [et] sez mailles

D'un chanoine qui fuit longtemp en prison

[623] Mil trois cens [et] dix septe
Et soixante fuit mis en seppe
Ung chanoine du grant moustier
Et tres puniblement traictiez

[1377]

[624] Contre ung ho[m]me prist tel discort
Qu'il le navra jusqz a la mort
S'en fuit mis enchief le doyen
Sens plesere seurte ne moyen

[625] Sens adviser aise ne peine
Il y fuit logier trois sepmenne
Et puis rendu a la clergie
Pas n'en fuit sa peine allegie

[626] Il fuit jugiez par le grant maistre
Qu'il en georoit dix ans charstre
Sans aumusse ne sorpellis
Dix ans y fuit tout accomplis

¹⁸⁹ Les quatrains 618 à 621 font partie d'une nouvelle interpolation tout comme se fut le cas pour les quatrains relatifs au miracle de la vouerie. Le folio n'est pas paginé. Il est donc nommé 61 Bis.

[627] Pain [et] eaue avoit pour pitence
 Dix porta la penitence
 Mais par sacree dignitte
 Il fuit de la mort repitte

Quant la bulette fuit ordo[n]nee

[628] Par mile trois cents quatrevingz [1380]
 Par conseille par maistre escheving
 Fuit ordonnee la bullette ¹⁹⁰
 Pour scellier [et] buller lettres

Mutte refondue deux foys pour ung an

[629] Treize cents quatreving [et] ung [1381]
 La grosse cloche du commun
 Qu'on dit mutte fait refondue ¹⁹¹
 Deux fois a grant peine pardus

La guerre du duc de Julet

[630] Treize cents quatre vingz [et] six [1386]
 D'ung gouffre guerroyaule yssy
 Ung conseil a tous mal avissanble
 Et a Mets tres fort nuissanble

[631] Premier fuit le duc de Julet
 Que pas n'estoit petit verlet
 Et estoit a ung aultre advoux
 Qui estoit conte de Nassou

¹⁹⁰ Dans sa *Chronique*, t. II, p 89, Philippe de Vigneulles évoque cette institution de la manière suivante : « Fut institués et acommancée la bulette en Metz. En laquelle institucion fut ordonnés de paier la malletotte de tout vandaige ou acquaisit d'aritaige, c'est assavoir pour chacune livrez VI deniers ».

¹⁹¹ Jusqu'à la fin du XIV^{ème} siècle, Metz n'eut pas de cloche pour son service particulier et lorsqu'ils avaient besoin d'ameuter ou de se rassembler, les Messins faisaient sonner celle de Saint-Eucaire. Ce n'est qu'en 1381 que la ville se résolut à avoir une « bandoche » et qu'elle la fit monter sur une des tours inachevées de la cathédrale, un campanile en bois. De la première fonte en 1381, nous n'avons pas d'information. Nous savons malgré tout que l'opération ne réussie pas et qu'il fallut recommencer ; *La Cathédrale de Metz*, dir. Aubert, p. 250.

- [632] Et ung grant seigneur D'Allemaigne
Et Boullay tenoit la montaigne
Avec plusieurs chevalliers
Qui estoient leurs allier ¹⁹²
- [633] Ou alors pooit plus de mal faire
Sur povre menus popullaire
Bruller violer enforciez
Cellui estoit plus est expriciez
- [634] Moult de mal firent [et] de domaiges
Sur les povres gens de villaiges
De tout destruire corp [et] biens
Pitez n'avoient plus que chiens
- [635] Et quant ilz heurent fuit retraite
Pour ceu ne fuit pas paix faite
Ceux de Mets pour abregie
Convint jouer au revengier
- [636] Le chastel devant Thioville
Fuit gaingniez ta[n]t fuissent habille
Et tant de mal firent au pays
Que maintes en furent esbahys ¹⁹³

¹⁹² Les Messins étaient menacés par le sire de Boulay ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 51.

¹⁹³ En 1386, le comte de Saint-Paul n'était plus au service des Messins. Il était en fait mécontent parce que ses services n'avaient pas été payés selon lui à leur juste valeur. Le comte vint mettre le siège devant Gorze, mais les Messins réagirent et le comte se retrouva dans le pays de Thionville à Mondorff, où il fit brûler les blés. Philippe de Vigneulles, dans sa *Chronique*, t. II, p 102, évoque à ce sujet : « *Et le conte saint Pol envoiait en Mets Robert de Hervillez et plusieurs aultre, pour traictiet qu'il peult avoir de l'argent desdit de Mets, ou aultrement il assailliroit Goux ; comme il fist* », « *Firent une chevalchiée ledit conte saint Pol et c'en allirent à Mandor et illec boutairent lez feu, et l'airdirent toucte* ».

[637] Le chastel fuit ars [et] bruller
 Gens tues [et] patibuller
 S'il ont brulle tues [et] estoupe
 En eux refist tel pain soupe

La guerre de Lutenge [et] de Haittange

[638] Treize cents quatreving [et] septe [1387]
 Les gens d'armes depart lez septes
 De Mets abbattirent Haittange ¹⁹⁴
 Champillon ¹⁹⁵ [et] aucy Luttange ¹⁹⁶

La guerre du conte de Saint Pol

[639] Treize cents quatreving [et] quinze [1395]
 Le conte de Saint Pol damprise ¹⁹⁷
 Les bleds au champs prest acillier
 Fist bruller ardre [et] exillier

[640] Souvant sur la pouvre cite
 Est venue moult advercite
 Ont sez gents a mort offris
 Et moult de grant peine souffris

La guerre dez Lorrains [et] des Allemands

[641] Mile troi cents cinquante [et] ung [1351]
 De propre usage tout commun
 Dez Lorains [et] dez Allemans
 Briez conseiliez egallement

¹⁹⁴ Hettange : Moselle, arr. Thionville-est, c. Cattenom.

¹⁹⁵ Champion : Ferme, commune de Chailly-les-Ennery.

¹⁹⁶ Luttanges : Moselle, arr. Thionville-est, c. Metzervisse.

¹⁹⁷ Comme le comte de Saint Paul n'était plus au service de la ville de Metz, il commettait de nombreux forfaits à chaque fois qu'il passait dans le pays messin. Philippe de Vigneulles signale dans sa *Chronique*, t. II, p 112, « *Revint sur les terres de Mets le conte de Saint Pol, et boutit le feu en plusieurs bledz par Devent les Pontz. Et avoit avec luy grand compagnie, entre lesquelle estoient plusieurs seigneurs de France du sang recaul* ».

- [642] Ilz ont d'usaige acostumez
Ou droit ou tort tantost tumez
Car les loups a peu d'occoison
Prennent poullains veaux [et] oixons
- [643] Aincy fuit raison ou tort fait
Leur conseil fuit tantost fait
Disant faisons la guerre acomppe
Du moïn nous prandront une soupe
- [644] Lorrains ne cesseront jamais
De prendre guerre a ceulx de Mets
Et reveillez [et] endormy
Se sont toujious leurs annemis ¹⁹⁸
- [645] Pour estre la guerre entasmee
A Flery ¹⁹⁹ vindrent grant armee
Et la firent dresser leur tentes
Et en dresserent vingt a trente
- [646] Il y avoit de fine mouches
Faisant souvant g[ra]nt scarmouche
Qui ne valloient pas ung sol
Dont ilz en furent tantost saolz

- [647] Ne firent aultre vasselange
Que bruller lez pouvres villange
Et efforcer filles [et] femmes
Et excecranble fait infalmes

¹⁹⁸ En 1347, les bourgeois messins avaient étouffé la révolte des bouchers. L'un d'entre eux, Huguignon avait été noyé au pont des mots avec son frère. Finalement, pour le patriciat messin la guerre valait mieux puisqu'elle occupait les gens du peuple. Les magistrats prirent donc le parti de la guerre en s'engageant dans le conflit qui opposait l'évêque Adhémar de Monteil au sire de Fénétrange. C'est ainsi qu'ils exposèrent les environs de la ville aux incursions continues des pillers ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 48.

¹⁹⁹ Fleury : Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Verny

- [648] Tantost lez convint despartir
Chescun en son lieu revertir
Mais ceulx de Mets sceure[n]t en haitte
Qu[an]t leurs armees fuit desfaite
- [649] Les Messains ne fure[n]t pas lasches
Mais tres diligent fort [et] fresches
Preste en armee [et] appareillee
Pour lez aller bien resveillier
- [650] Et a estre en allerent aincy
Tout destruisant jusq[ue] Ancy ²⁰⁰
Et brillant fortresse faubourg
Et tout le pays alentours
- [651] Assaillirent Frouway ²⁰¹ [et] Roziere ²⁰²
Se fort maisons firent mauxiere
Et furent on jay en desduit
Malgrez tous deux jours [et] deux nuicts

F° 65 r°

- [652] Le sire Thiebal de Blaumont
Noble chevalier de renon
Pour aller bruller en Lorainne
Des messains estoit cappitaine
- [653] Des Metsains survint une alarme
Des Lorrains sept cents ho[m]me d'arme
Dont sept vingtz en furent attrapez
Des lorains mors [et] d'estrippez
- [654] Des Metsains ne morut cun ho[m]me
Mais des navrez en heust grant somme
L'un bien joyeux l'aultre maris
L'un meshaigniez l'aultre garris

²⁰⁰ Ancy-sur-Moselle : Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Ars sur Moselle.

²⁰¹ Frouard : Meurthe et Moselle, arr. Nancy, c. Pompey.

²⁰² Rosières aux Salines : Meurthe et Moselle, arr. Nancy, c. Saint Nicolas de Port.

[655] Du principe ne du conclu
Court abreigier je n'en dit plus
Fors que de reduire a memoire
Les fait la date [et] lez hystoire ²⁰³

D'un ampereur qui fuit mangiez dez poux

[656] En l'an de l'incarnacion
Neufz cents [et] douze fait mencion [912]
D'ung ampereur nomez Arnoulft ²⁰⁴
Qui fuit mort [et] mangiez des poux

F° 65 v°

[657] Quant Dieu pugnit lez creature
Medecin ny peult mettre cure
Dieu ait tout fait si saigement
Que nulz ne soit ses jugement

Qua[n]t le duc de Bar fuit pris a Lagny en Bairoy

[658] Mile trois cents soixante [et] uictz [1368]
En joye en solas en deduit
Yssirent de Mets quatre on cincq cents
Ho[m]mes de bien tous inocents

[659] Entre lesquelz ung chevallier
Nommez Robert de Hervillier
Servant a la cite au gaiges
Estoit cause defaulz langaige

[660] Par ung nomme Jehan de May
Qu'estoit Barisien se Dieu may
Cellui que avoit dit injure
Mais en fuit prouvez parjure

²⁰³ L'adversaire le plus redoutable restait le duché de Lorraine. Il s'était opposé à l'évêque de Metz pour la possession de Château-Salins. Les Messins soutirent leur évêque et s'avancèrent jusque sous les murs de Nancy ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 48.

²⁰⁴ Arnoul de Carinthie, couronné empereur en 896 et mort en 899. Dans sa *Chronique*, t. I, p. 212, Philippe de Vigneulles fait mention de cet empereur qui régna 12 ans et « *Il fut sy tourmentés de poulz et de vermine que nul phizisien ne l'en polt guerir par nulle art* ». Il n'évoque pas de punition divine.

[661] Sy en fuit araniez ung champ
A lances [et] espee tranchants
Champis devant le duc de Bar ²⁰⁵
Qu'estoit juge pour les deux part

F° 66 r°

[662] Tous deux estoient gentilz hommes
Chescun obligiez pour la somme
De perdre la vie [et] l'honneur
Devant le duc [et]lez seigneurs

[663] Et quant vint au premier la chose
En avril le jour saint Ambroise
Cellui de Mets se y trouva
Et l'aulture tres faut se prouva

[664] Metsains y allerent joyeux
Mais trayson tendoit sur eulx
Po[ur] les champs n'y heust deux ne quatre
Mais les convint tres tous combattre

[665] La se trouvere[n]t esbahys
Peu de gents loing de le[ur] pays
Mais se pas n'estoient assez fort
Dieu lez arma de reconfort

[666] Quant ilz virent si forte guerre
Ilz mire[n]t tous le pied a terre
Tant frappant d'estocq[ue] [et] de taille
Qu'il gagnere[n]t champ [et] bataille

²⁰⁵ Dès 1365, la ville de Metz avait du affronter des compagnies de grands Bretons. C'était des brigands et pillards et ils dévastaient les pays qu'ils traversaient. Ils avaient alors affaire avec le duc de Bar contre la ville de Metz. Mais cette dernière paya à la compagnie, la somme de dix-huit mille florins afin que les Bretons dévastent les terres de l'évêque de Metz et celles du duc de Bar. Ce dernier fut fait prisonnier et enfermé à Metz. Il ne put retrouver la liberté en 1368, qu'en promettant de payer une forte rançon. Mais il ne tint jamais sa promesse ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 50.

[667] La gaingniere[n]t honne[ur] [et] pris
 Et la fuit le duc de Bar pris
 Et plus de six vingz gentilhomms
 Qui cranterent tenir prisons

[668] A Metz fuit le prince amenez
 Dont grant duel en fuit demenez
 Se Barisiens avoient trouble
 Metsains avoient joye adouble

Celui duc fist faire l'esglise dez Carmes

[669] Or apres pour conclusion
 Dieu met partout provision
 Paix vint entre lez seigneurs
 A tous seigneurs toutes honneurs ²⁰⁶

La guerre des grant Brettons

[670] En l'an trois cents soixante [et] quinze
 En l'escripture est ainsy mise
 Vindrent les gents d'armes [et] piettons
 Qu'on appelloit les grant Brettons ²⁰⁷

[1375]

²⁰⁶ Duc Robert de Bar (1352-1411), avait été fait prisonnier par les Messins à Ligny. A sa sortie de prison, il aurait fait construire cette église. La *Chronique des évêques de Metz* ne mentionne pas ce fait. Par ailleurs, on sait que la construction des Carmes débuta en 1370 et que sa consécration eue lieu en 1415. Cependant, en 1392, le duc de Bar fit un don aux Carmes « en souvenir des bontés que les religieux avaient eu pour lui, lorsqu'en 1368 et durant deux ans, il fut prisonnier à Metz ». Ce don était destiné aux chants lors des messes ; TRIBOUT de MOREMBERT, « Les Carmes à Metz », *A.S.H.A.L.*, p. 50, 51.

²⁰⁷ Les années 1360-1380 sont certainement les plus sombres que connaisse la Lorraine. Cette dernière est le terrain de nombreux conflits. Les routiers bretons apparaissent en 1360, en Lorraine, libérés par le traité de Bretigny. Ils s'installent dans un premier temps dans le comté de Vaudémont et s'opposent au comte de Bar. Pierre II de Pierrefort les embauche contre les Messins et ces derniers sont obligés d'acheter le départ des bandits. En 1375, les Messins sont obligés d'acheter une deuxième fois la paix contre les Bretons que le comte de Pierrefort et le duc de Lorraine avaient engagés contre la cité ; PARISSÉ, *Histoire de la Lorraine*, p. 201.

[671] Quinze jours furent et villaiges
De nostre terre a grant domaige
On lez nommoit a sy grant sommes
Qu'on lez asinoit cent mile hommes

F° 67 r°

[672] Sans faire la chose lointaine
Lez seigneurs vers lez cappittaine
Furent porter ung pot de vin
De trente quatres milles florins

[673] Lors entrerent en l'esveschiez
Mais l'esvesque ²⁰⁸ en vint bien a chief
Beaux dont leurs fist pour lez fist traire
Droit ou la contez de Ferraitre

[674] Ceulx de Mets tout a l'entour
De la cite arderent lez bourgz
Et tout vindrent [et] corpz [et] biens
Et tout bruller sens lassier rien

[675] Car se les route eussent logiez
Ez bourgz s'eust estez grant dangiez
Grant folie [et] grant nicete
Assez pour perdre la cite

[676] On dit souvant qu'amour fait moult
Mais par dessus argent fait tout
Tant fussent puissant [et] grants gens
Deschassiez furent par argent

F° 67 v°

L'institution de la feste Saint Salvator

[677] En l'an mile trois cent [et] vintg
En Mets tel fortune advint
Que les corbeaux le feu portoient
Et sur pluseurs lieux le gettoient

[1320]

²⁰⁸ Thierry Bayer de Boppart (1365-1384).

[678] Et y heust en petite espasse
En la cite grants maisons arse
Ung jour de feste saint Salvour
Dont moult fuit grande la paour

[679] Il fault entendre pour le mieulx
Qu'estoit pugnassion de Dieu
Dieu vueille garder la cite
De telle grande advercite

La guerre des quatre contes

[680] L'an mile quatre cent [et] quatre [1404]
Pour plusieurs querelles de bettre
Plusieurs seigneurs de plusieurs terre
Contre la cite prinrent guerre ²⁰⁹

[681] Le duc de Lorraine ²¹⁰ [et] l'esvesque ²¹¹
Et les seigneurs de Mets avecq
Firent ensamble ung compromis
Pour garroyer leurs annemis

[682] Et aincy qu'est escript en compte
Premier y avoit quatre conte
Et pluseurs aultre chevallier
Et aultre avec eulx alliez

212

[683] Et dura la guerre trois ans
A qui qu'en fuit la paix pesant
Ou qu'en soit meritte on pechiez
Les pouvres gens ont le meschief

²⁰⁹ Ces quatre comtes sont Philippe de Nassau-Sarrebrück, Jean de Salme, Gérard de Boulay et Jean d'Autel, seigneur d'Apremont. Ils s'étaient retrouvés devant Metz avec 1500 hommes et exigèrent le prix de leur départ à dix mille florins. Les gens de Metz furent contraints de payer et le peuple se souleva contre le patriciat, WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 53.

²¹⁰ Duc Charles II de Lorraine (1365-1384).

²¹¹ Raoul de Coucy, évêque de Metz (1387-1415) conclut une alliance avec le duc de Lorraine le 2 janvier 1406 ; SCHNEIDER, *La ville de Metz au XIIIème et XIVème siècles*, p. 500.

²¹² Le quatrain 683 se trouve dans la marge droite du folio. L'auteur a indiqué, à l'aide de signes l'endroit où doit se trouver ce quatrain.

[684] L'an mil quatre cents [et] quatre [1404]
Coustoit le bled cents sol [et] quatre
Sens cellier sens vonner sans battre
Bon temp en fist cent solz rabattre

F° 68 r°

La disension du peuple contre les seigneurs

[685] L'an mil quatre cent [et] cincq [1405]
Gent malicieux non pas simple
Entreprendrent une querelle
Qui fuit dangereuse [et] cruelle ²¹³

[686] Pluseur dez gents de la cite
S'assamblèrent grant qua[n]tite
Pour aucune cause ou rumeur
S'esleverent contre lez seigneur

[687] Veant la chose aincy mal duitte
Tous les seigneurs prindrent la fuitte
Doublant de mal estre encombrez
N'en y eust cun des attrapez

[688] Se fuit le sire Jehan Croignet ²¹⁴
Ny vaillut seel ny signet
Dessus luy cheut sy telle tempeste
Quil en heust trancher la teste

²¹³ Ce conflit est le fruit de tensions qui existent entre le patriciat messin et les artisans. De grands conflits sociaux secouèrent les régions d'Europe les plus urbanisées et les plus productives. A Metz, les conflits furent de grandes ampleurs. Les artisans étaient très nombreux et très actifs. Les patriciens quant à eux étaient riches et puissants et ils regroupaient entre leurs mains toutes les charges politiques. Les gens de métiers eux avaient cherché à se regrouper pour défendre leurs intérêts. Mais les seigneurs réduisirent leur pouvoir. Un conflit avait déjà débuté en 1404, lors de la guerre des quatre comtes. Les habitants de Metz qui avaient du payer le départ des quatre comtes s'en prirent au patriciat. Les bouchers saisirent le chevalier Nicole Grognas et son serviteur et leur tranchèrent la tête, puis ils ravagèrent les terres du comte de salm. Affolés les membres du patriciat quittèrent la ville en 1405 et décidèrent de rejoindre leurs propriétés campagnardes. L'année suivante ils rentrèrent dans la ville et effectuèrent une forte répression ; PARISSE, « L'époque médiévale », *Encyclopédie de la lorraine illustrée*, p. 202.

²¹⁴ Les seigneurs avaient quitté précipitamment la cité. Nicole Grognat fit exception et les insurgés le décapitèrent ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 57.

[689] Ung an furent seigneur et maistre
Nul n'osois la cause debattre
Et userent de leur veulloir
Nullui ne s'en osoit dolloir

[690] Et dura la discencion
Jusqu'au jour de l'Ascencion
Ung an entier moin cincq semenne
Fuit la cite en moult grant peine

F° 68 v°

[691] Et qua[n]t ilz furent revenus
Et de leur puple soustenus
Tantost en preindrent trente six
Qu'ilz firent morrir sens mercy

[692] Le cas ne sceurent denorer
Dont ilz lez firent tout noyer
Se fuit un grant cruaute
Tant de gents de gra[n]t parent

[693] Grant honneur est de g[ra]nt seigneurs
Grant prouffit de bons gouverneurs
Grant plesir de femme [et] d'anffans
Quant tout est regis p[ar] bon scens

Omne regnum in se divisum et solabitur

[694] Encor advint en celle annee
Qu'estoit tres mal fortunee
La guerre de quatre seigneur
A grant perdre [et] grant deshonne[ur]

[695] Salverne, Nassau [et] Salme
Et Boullay tous gents de grant falme
Accompagniez de grant gents d'armes
Vindrent livrer ung grant alarme ²¹⁵

²¹⁵ L'auteur de la chronique fait de nouveau référence à la guerre de 1404-1405 qui oppose les Messins aux sires Philippe, comte de Nassau et de Sarrebruck, le comte de Salm, le sire de Boulay et le sire d'Apremont.

La guerre de Salverne, de Nassau, de Salme et de Boullay

- [696] Vindrent a forces [et] des rois
 Courir jusque au genestois ²¹⁶
 Metsains y allerent trop briesment
 Et trop mal ordonnement
- [697] La perdirent Messains le jeu
 La pluspat furent ruez jus
 Pluseur seigneur de la cite
 Et du puple grant quantite ²¹⁷
- [698] Et moult des mors [et] dez navrez
 A tel œuvre n'avoient oncque envoyez
 C'est souvant folies [et] oultraige
 D'ouvrer quy n'entend son ouvraige
- [699] Marchal, massons et cherpentier,
 Bouchier, tisserans, parmentiers,
 Chescun voullait courir devant
 C'estoit avecq que plume au vant
- [700] La y eut grant confusion
 Grant dolleur [et] perdition
 Par fortune advient grant fendoire
 Quant il commence a meschoir

- [701] Les signeurs que y furent pris
 N'eschapperent pas sans bon pris
 Et tous ceulx qu'en furent menez
 Furent tres chierement ransonnez

²¹⁶ Partie du Sablon, commune de Metz.

²¹⁷ Bien que la ville de Metz ait été obligée de payer la somme de dix mille florins pour empêcher les quatre comtes d'entrer en guerre contre elle, la guerre continua avec les comtes de Nassau et de Sarrebruck ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 54.

Une alliance que faite des seigneurs

- [702] En celui an sens obliance
Fuit faite une grande alliance,
Du duc Lorain du duc de Bar
Mets et l'esvesque d'aultre par ²¹⁸
- [703] Ensemble furent alliez
Prince, prelas, chevallierz,
Sens avoir guerre ou deffiance
Durant le temps des alliances
- [704] Le duc Robert [et] le duc Charle
Mets [et] l'esvesque dont je parle
Qu'on nommoit Raoul de Coucy ²¹⁹
En paix estoient sens soucy
- [705] La paix est moult bonne au merchant
Et au commun puple de gens
Met paix [et] se fet gents a mallaise
Mais la faulce guerre malvaise

²¹⁸ L'auteur annonce que la trêve eut lieu le 2 juillet 1408. Il évoque cette paix aux quatrains 701 à 705 avant d'évoquer le conflit qui avait amené à conclure cette paix. Le récit ne suit pas toujours un ordre chronologique. La paix faisait suite à la guerre qui avait eut lieu entre la ville de Metz, le duc de Bar et d'Orléans et le duc de Lorraine. Le duc d'Orléans se fit assassiner par le duc de Bourgogne et le duc de Bar se retrouva seul. Il consentit à conclure une paix avec les Messins qui fut négociée par l'évêque de Metz, Raoul de Coucy. Il fût arrêté que les frais de guerre ne donneraient lieu à aucune réclamation et que les droits de chacun, antérieurs à la guerre seraient maintenus ; *Id.*, p. 55.

²¹⁹ L'évêque de Metz, sans nul doute devait trouver cette paix bien importante. Metz vivait la fin de l'époque du Grand Schisme durant laquelle deux papes se trouvaient à la tête de la chrétienté. La nomination de Raoul de Coucy à l'évêché de Metz été compromise par la désignation de Thilman faite par le pape romain Urbain VI. Le pape d'Avignon avait évoqué le tout jeune Pierre de Luxembourg, mais ce dernier mourut en 1387. Thilman engagea des hostilités contre Metz de 1385 à 1388. Raoul de Coucy fut tout de suite engagé dans le conflit contre Thilman. Ce dernier meurt en 1411 et le schisme prend fin en 1416 ; SERPIERI, *Graouilly, image et légende du fameux dragon de Metz* p. 117.

[706] Au temp du duc Robert de Bar
 Cuidant plus scavoir cun regnart
 Longtemp fuit a Mets en prison
 Prisonniez pour sa mesprison ²²⁰

[707] Quant de sa prison fuit quitez
 Encor usa d'iniquite
 Car s'il avoit faitte une faulte
 Encor en cuida faire une aultre

Qua[n]t on cuida excheller Mets on mercy Charle

[708] L'an mile quatre cents sept
 Estant pasible en son recepte
 De cuer n'estoit pas allegiez
 Mais desiroit estre vengiez

[1407]

[709] En cellui temps selong mon co[m]pte
 Mets avoit guerre de troys contes ²²¹
 Veant ceulx de Mets empeschiez
 Pensa eulx faire un grand meschief

²²⁰ L'auteur des *Chroniques de la cité de Metz* évoque à nouveau l'emprisonnement du duc Robert de Bar en 1365. (Voir à partir du quatrain 658).

²²¹ L'auteur utilise le terme de trois comtes. Il semble que ces seigneurs ne soient pas comtes, mais ces titres sont sans doute empruntés pour la rime. Ces trois seigneurs semblent être le duc d'Orléans qui cherche à trouver des appuis avec le duché du Luxembourg, le duc de Bar Edouard I, son allié ainsi que le fils du duc de Bar, le marquis de Pont-à-Mousson. Ces trois seigneurs s'engagent en 1407 dans une bataille pour investir Metz ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 55.

- [710] Pour celle guerre apaiser
 Vint ung ho[m]me presenter
 Entre deux pour estre moyen
 De part monsieur d'Orliens ²²²
- [711] Tandis que les seigneur commis
 Ambassadeurs ver leur amis
 Querroit leur appointment
 Leur feist ung fault to[ur] fainteme[n]t
- [712] Les seigneurs estant a Paris
 Devant ce seigneur de hault pris
 Pour vider aulcun point expres
 Leur convint renvoyer a Mets
- [713] L'escuier Joffroy de Werrise ²²³
 Prest [et] habille en son servise
 En vint a Mets inellement
 Et retourna habillement

²²² Il s'agit du duc d'Orléans frère du roi de France, Charles VI. Le duc d'Orléans soutenait le duché de Luxembourg dont le duc Wenceslas était accablé de dettes. Wenceslas avait donc engagé son duché le 18 août 1402. Louis d'Orléans essayait de s'approprier des terres tout autour du Luxembourg afin de s'opposer au développement de l'état bourguignon. Metz faisait donc partie de ses prétentions. En 1404, le duc d'Orléans chercha à s'introduire dans Metz, mais ses tentatives restèrent infructueuses malgré le soutien du duc de Bar. Le duc de Lorraine vint au secours des Messins moyennant cinq cent livres qu'ils lui souscrivirent. Dès 1405, le duc de Lorraine Charles II s'engagea auprès du duc de Bourgogne. En 1407, le duc d'Orléans chercha à nouveau à profiter des querelles intestines qui avaient lieu à Metz pour y entrer, mais ce fut un nouvel échec. Les tentatives du duc d'Orléans cessèrent quand le duc de Bourgogne Jean sans Peur le fit assassiner. Le duc de Bar se retrouva sans allié. Il accepta alors la paix avec la ville de Metz. La Lorraine subissait le contrecoup des rivalités entre la Bourgogne et la France ; *Histoire de la Lorraine*, Société des Etudes Locales, p. 135 à 136.

²²³ Geoffroy de Warise est seigneur de Neufchastel. Il est chevalier et voué de Montigny. Il devient maître-échevin en 1454 et il meurt le 22 juillet 1473 et fut enterré à Saint-Martin de la Chapelle Notre-Dame ; D'HANNONCELLES, *Metz ancien*, t. II, p. 265.

[714] A son retour de mal garçons
Fuit pris [et] bouttez en prison
Il fuit destournez de sa voye
Mais ses seigneurs rien n'e[n] scavoient

[715] Il fuit cerchiez par gents discret
Scavoir c'il portoit le secrets
Pas ne lez avoit que de bouche
Garder se fault de fine mouche

[716] Nos seigneurs que fort troublez furent
Procurent au mieulx quilz sceure[n]t
Pas ne scavoient le meschief
Dont leur ho[m]me estoit empechiez

[717] Noz seigneurs sans avoir regar
Vindre par la ville de Bar
Quant ilz retournerent de France
La leur fist ons de la souffrance

[718] Il cuidoit estre bons amis
Et ilz furent en prison mis
Aincy questoit leur escuier
Tous estoient mal appoyez ²²⁴

²²⁴ Le duc de Lorraine avait réagi face aux intrigues entre le duc Louis d'Orléans et le duc Edouard de Bar. Louis d'Orléans voulait s'emparer de Metz. Mais Charles II s'empara du château de l'avant-garde en 1406 qui appartenait au duc de Bar et au comte de Nassau. Le Duc Edouard obtint du roi de France des troupes importantes, mais qui ne dépassèrent pas Neufchâteau. En 1407, le duc de Lorraine fait prisonnier Robert de Sarrebruck, allié du duc d'Orléans. Mais Philippe de Nassau, Frédéric de Saverne, Jean de Salm et Gérard, seigneur de Boulay se mirent au service du duc d'Orléans. Alors que de duc d'Orléans et le duc de Bar cherchaient à s'emparer de Metz, le duc de Lorraine les écrasa à Champigneulle. Autant dire que le pays messin était entouré de nombreux conflits, alors qu'il était lui-même convoité ; *Histoire de la Lorraine*, Société des Etudes Locales, p.137.

- [719] Et en temps broyoient la salce
De trayson malvaïse [et] falce
Edoar le marquis du Pont, ²²⁵
Malvais chante pire respont
- [720] Cellui marquis querroit la noise
Et seigneur Richard des Hernoise
Et le prevost de la chaulcee
Qui conduisoit la chevalchie
- [721] Les plus grants dez Barisiens
Pires que les pharisiens
Assemblerent une grande armee
En une vollente fermee.
- [722] S'assemblerent au Pont a Mouson
Secretement sens sonner son
Cuidant prendre Mets de nuict
Disant pas la lune ne luit. ²²⁶

F° 72 r°

- [723] D'eschelles, d'engiens [et] de cordes
Pour escheller chescun sacorde
Mangonneaux, passus [et] mariens
Vindrent on preis Saint Simphorien
- [724] Et quant la ilz furent assamblez
En leur conseil fort troublez
Il estoit apres la mienuict
Tel il ne puet aydier que trop nuit.

²²⁵ Edouard, marquis de Pont-à-Mousson est le fils d'Edouard I, duc de Bar.

²²⁶ Le duc de Bar avait pour allié de duc d'Orléans qui souhaitait affirmer son influence dans les terres de Lorraine afin de s'opposer au duc de Bourgogne. Dans un premier temps, le duc de Bar et le duc d'Orléans proposèrent un traité avec la ville de Metz sous condition qu'il posséda la moitié de la ville. Cette proposition fut repoussée. Le duc de Bar se résolut alors à tenter une entrée par surprise dans la ville de Metz. Il envoya des bateaux chargés de munitions ainsi qu'un grand nombre de soldats dans le pré de Saint-Symphorien. Le lendemain devait avoir lieu l'attaque, mais les soldats semblent avoir été pris de frayeur quand ils se trouvèrent en présence de la ville qu'ils avaient appris lors des précédents combats à craindre. Les attaquants s'enfuirent laissant leurs bateaux et leurs échelles déjà tenues sur la ville. Au matin, les Messins se rendirent compte du danger auquel ils avaient échappé ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 54.

- [725] Aincy soudain co[m]me ung escouffle
L'un disoit biffle [et] l'aultre bouffle
L'un sesespoente [et] l'aultre tramble
Et n'eurent point d'acort ensamble.
- [726] Le seigneur Au Vergier leur dit
Vous estes folz et estordis
De cuidier prendre une tel plaice
Se n'est pas comme ung nit d'esgasses
- [727] Tantost s'esmeurent en descordance
Disant veyc pouvre ordonnance
Jay ne falloit tant avancier
Pour sy beau fait encommencier
- [728] Ceste armee de fripponnailles
Gens assemblez sil valt se vaille
Et tous gentilz ho[m]mes [et] seigneurs
Y eurent tous grant deshonneurs
- [729] Tous se prindrent a esbouller,
Grongnier, hongnier [et] rebeller
Quant virent la chose mal duitte
Soubdamement prinrent la fuitte.
- [730] Le duc de Bar gloriffiez
Se tenoit tout certiffier
A telle grosse compaignie
Que la cite fuit jay gaingnie
- [731] Il donna congiez nos seigneurs
En leur faisant faintes honneurs
Car a per lui faisoit son compte
Mais tout lui tourna a gra[n]t ho[n]te

F° 72 v°

- [732] Lez citoyens en leurs repos
Ne scavoient rien du propos
Ne aucy les aultres seigneurs
Qui estoient embassaldeurs
- [733] Ung seul ho[m]me sur la muraille
Ver eulx presenta sa moureille
En passant temps de sa musette
Commensa une chansonette
- [734] En sa chanson disoit aincy
Vous perdes vostre temps ycy
Recullez vous on vous voy bien
Fuez vecy le jour qui vient
- [735] la chanson estoit bien rymee
Il n'entendit rien de l'armee
Ne lez aultres aucy d'aultre part
Par ce la prindrent leur depart.

- [736] La lasserent leur bastillerie
Lez nefz plainne d'artheillerie
Tout on pres Saint Simphorien
Et tout leur fait ne vallut rien.
- [737] Les seigneurs retournez a Mets
Furent esbahys plus quoncq[ue] mais
Estre eschapez de telz dangiez
Et de guerre estre sy chargiez
- [738] Alors en gr[an]t devocion
Firent de grands processions
Que la grace du saint esperit
Les preserva de tel perilz

[739] Du passez la pouvre cite
Ait souffir moult d'advercite
Pour combattre ses annemis
Y a moult de constange mis

F° 74 r°

La guerre du duc Charle de Lorainne

[740] L'an mile quatre cents [et] trente
Par guerre qui tue [et] tormante
Charle qu'estoit duc de Lorainne
Pour grever Mets prist gr[an]t peine ²²⁷

[1430]

[741] Il mist son siege devant Mets
Puis cy puis la que long que pres
Cuidant cerchie son advantage
Mais rien ny trouva que domaige

[742] De malvais conseil sy comblez
Qu'il fist gaster fruis vignes [et] bled
Et quant il heust tout despechiez
Il n'en heust rien que le pechier

F° 74 v°

[743] Ung siege mist on Desiremont ²²⁸
Pour tout confondre [et] valz [et] mont
Vint cincq cop tirer bombarde
Mais bien est salve que Dieu garde

²²⁷ Sur ces entre faits, le duc de Lorraine déclenche « la guerre de la hottée de pommes ». En effet, parmi les droits des ducs de Lorraine sur la terre de Saint-Martin, figure alors une redevance levée sur les fruits portés hors des terres de leur souveraineté. Or en septembre 1427, l'abbé de Saint-Martin-devant-Metz, étant en conflit avec les religieux du monastère s'était installé à titre privé à Metz. Il s'y fit porter une hottée de pommes cueillies dans le jardin des moines, sans acquitter la taxe due. Les moines saisirent l'occasion de le dénoncer aux officiers du duc. Celui-ci ayant vainement réclamé son dû aux magistrats de la cité, déclara la guerre aux Messins. Les hostilités se prolongèrent pendant plus de deux ans, malgré les offres de médiation de l'évêque Conrad Bayer de Boppard et le village de Saint-Martin fut entièrement détruit à l'exception de l'église abbatiale et paroissiale. Le 1^{er} janvier 1430, la paix fut enfin publiée avec retour au statut quo ante. Le duc fut vexé de n'avoir pas triomphé ; *Les pays de l'entre-deux au moyen âge*, p. 48 à 51.

²²⁸ Faubourg Desiderius Motes : Bellecroix.

- [744] Il fist grant bruit [et] tempeste
Sens domaigier ne gents ne bestes
Et quant il aperceupt cela
Leva le siege [et] s'en alla
- [745] La cite en heust grant soufferte,
Grant travail, grant domaige [et] perte
Se des malz avoient ung millier
Encor lez fault humillier.
- [746] Ce duc avoit moult grant puissance
De gents [et] fist moult grant despence
Aucy fist la cite grant sommes
Et tout pour ung penier de pommes
- [747] Ce fuit de pomme grant chier temps
Nulz n'en voldroit tant pour autant
Mais quant orgueil vuelit surmonter
Grant malz en puet bien hault monter.

F° 75 r°

Quant Hanry de la Tour prist le chastel de Molin

- [748] Par mile quatre cents [et] quinze
Fuit la place de Molin prinse
Par seigneur Hanry de la Tour ²²⁹
Et brullez le pays autour
- [749] A ceulx de Mets estoit amis
Et ilz aiderent sez annemis
Devant le chastel du Salcy ²³⁰
Cas pareille leur fist aucy

[1415]

²²⁹ Ensemble, les Messins et le duc de Bar avaient abattu une forteresse qui se trouvait sur le saulcy et qui était la propriété d'Henry de la Tour, sujet du duc de Lorraine. Ce dernier emprisonna et rançonna les ambassadeurs du duc de Bar car il soutenait Henri de la Tour. Cela donna au duc de Lorraine l'occasion d'entrer en conflit avec la ville de Metz ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, Paris, 1973, p. 55. Philippe de Vigneulles rédige dans sa *Chronique*, t. II, p. 169, les événements suivants : « *Ung jantilz homme, nommés sire Hanry de la Tour, qui estoit ung très malvais guerson et ung parfait tirans, celluy Hanry fist en ce tampts grand guerre contre la bonne cité de Mets, et sans cause nul, fort seullement pour ce que les seigneurs d'icell avoient aydiés à abatre une forteresse appellée le Saulcy* ».

²³⁰ Saulcy Woevre.

La guerre de messire Ferry de Chamblay

[750] Messire Ferry de Chamblez ²³¹
Mile quatre cent assamblez [1418]
Et dix huict avec cest le nombre
Fist a la cité grant encombre

[751] Il prist le chastel d'Annery ²³²
Par ung traytre mal nory
Qui servoit le propre seignour
A son signour fuit traitour.

[752] Alors comme il est mencion
La cite devoit pencion
A Charle le duc de Lorainne
Qu'en usa mal selon son rengne

F° 75 v°

[753] il debvoit la cite deffendre
Et ly lassoit trayer sez membres
Dont il en heust confusion
Et en perdit sa pencion

[754] De la pencion furent
Les Messains que trois milles francs
Lui devoient tous les ans rendre
Et par ce lez debvoit deffendre.

[755] Il scavoit bien la trayson
C'estoit mal user de raison
En son fianble ait on fiance
Et il fist de fer deffiance

²³¹ Ferry de Chamblé était un chevalier lorrain qui s'empara par trahison de la forteresse d'Annery qui était la propriété de la ville de Metz. Ferry de Chamblé remis la forteresse entre les mains du duc de Lorraine. Metz ne put récupérer sa propriété moyennant la somme de seize mille florins, *WORMS, Histoire de la ville de Metz*, p. 55.

²³² Ennery : Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Vigy.

- [756] Depuis fuit le traystre pris
 Qui fuit de son mesfait repris
 Par raison traystre appelez
 Et par justice esquartellez.
- [757] En celui an fuit refondue
 Mutte qui estoit hault pendue
 Souva[n]t lahaller et repondre
 Il fait maintes deniers despendre

F° 76 r°

Quant l'esglise des freres Baude ²³³ fuit co[m]mencee

- [758] En cest an seigneur Jehan George ²³⁴
 En lieu d'ermitaige ou de loge
 Fist commancier une maison
 Pour sacrifice [et] orasons.
- [759] Il fist comencier une esglise
 Catholicque selon la guise
 De chastete come esmeraude
 Qu'on appelle les frere Baude
- [760] Toutte esglises de dignite
 Sont maisons de virginite
 Pour meritte [et] devocion
 Curant toutes pollucions
- [761] Toutes esglises collegiale
 Cathedralle [et] parochealle
 Tous lieux ou on fait sacreme[n]t
 Soient a nostre salvement

²³³ Les frères Baudes étaient des Observantins, autrement dit des Franciscains réformés. Le nom de Baude correspond à celui du premier religieux de cet ordre qui vint à Metz entre 1418-1419. L'église fut commencée en 1435. Elle était située à la limite du Grand Meis et du Rimport du côté de la rue de l'Arsenal ; BOUR, « Note sur la topographie de la partie orientale de la ville », *A.S.H.A.L.*, p. 141-144.

²³⁴ Jean George est aman de Saint-Simplice. Il fonde le couvent des Franciscains ; TRIBOUT DE MOREMBERT, *Le diocèse de Metz*, p. 93.

[762] En celle annee proprement
Advint grant fortune [et] torma[n]t
La cite avoit fort affaire
Et respondre a ses adversaire

Co[m]me[n]t ceulx de Mets fure[n]t ruez jus dez Lorains au Wez le Houtton

F° 76 v°

[763] Ceux de Mets se mirent au champs
Agrant armee chevalchant
Rencontrez furent des Lorains
Battus ruez jus [et] constrains

[764] Aincy que brebis ou mouttons
Fure[n]t pris au Weis le Houtton ²³⁵
Tuez battus eshecq[ue] [et] mette
Et dez pris cents [et] dix septes

[765] Malheure leur fuit la destinee
Mal soir [et] malle matinee
Fortune ainsy va p[ar] le monde
Quant l'un avalle l'aultre monte.

[766] En cel an fist Mets gr[an]t œuvre
Prindrent Rodemach ²³⁶ [et] Moyeuivre
Sens aultre ayde fort que deulx
Et lez brullerent toutte deux

Comant heurent deffonciez les villaige du Val tous les vins de la cite

²³⁵ Ce lieu semble correspondre au guet d'Otton, mais il est difficile de localiser cet événement qui eut lieu en 1429. E. Fridici situe cette bataille près de Goin ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p 73.

²³⁶ Rodemack : Moselle, arr. Thionville-Est, c. Cattenom. Moyeuivre Grande : Moselle, arr. Metz-Campagne.

[767] En celui an vindrent on valz ²³⁷
Dix milles qu'appiedz q[ue] chevalz
Des Lorains faisant malle fin
Gaistant [et] desfonçant lez vins

Lorains co[m]ment furent par ceulx de Mets tous lez
Plus nobles an nostre de XX homme de pris [et] nobles
Furent pris et cranterent leur foy [et] d'alors la
Plurement et furent prover fait compaignons devant leur prince

F° 77 r°

[768] Tantost se feist ung grant allarme
Les Metsains prindrent fust [et] armes
De prime face quatre cents
S'en allerent co[m]me innocents

[769] Tyrrant jusqz au Pont a Molin
Les Lorrains enyvrez de vin
Que se desievoient on valz
Dessendirent bien tost avalz

[770] Lors s'enfuirent ceulx de Mets
Et les Lorains chassant apres
Mais l'un l'aultres ne firent rien
Jusqz au clos Saint-Symphorien

[771] Mais q[ua]nt vindrent entre lez muraille
La firent lez Metsains merveille
Dessenderent de leur chevaulx
Chescun monstrant que sa char valt

²³⁷ Si on se réfère à la dernière date annoncée par l'auteur au quatrain 748, on serait encore en 1415. Mais les années se sont écoulées. Au quatrain 757, l'auteur évoque la refonte de la Mutte qui eut lieu en 1427. Les événements relatifs au quatrain 767 se déroulent en 1429, tout comme la bataille du guet d'Otton.

[772] De flesches, d'espee [et] de lances,
Firent Messains si g[ra]nt vailla[n]ce
Que des Lorains y ot des pris
Soixante [et] dix hommes de pris ²³⁸

F° 77 v°

[773] On ne chierpente sens estelles
La y heut bataille mortelle
Les Metsains furent fort navrez
Mais n'en fuit cun a mort livrez

[774] Le quel frappa tant du taillant
Qu'il fist cranter les plus vailla[n]t
Des cos qu'il receipt abandon
Morut, Dieu lui faire pardon

[775] Collin Paillat estoit no[m]mez
En fait d'armes bien reno[m]mez
En retournant tres justement
Fist escripre son testament.

[776] Messire Verry de Tournay
A Nancy pas ne retourna
Et le prevot de Chastenoy
Seroit faulx cil y retournoit.

[777] Et pour la chose plus certaine
Y demeura leur cappittainne
Mais plusseurs aultres retornerent
Que depuis leur foy perjurerent

²³⁸ Depuis la guerre « Pour une hottée de pommes », en 1427, le duc de Lorraine était toujours en guerre contre la ville de Metz. Il s'était allié avec le duc de Bar, René de Sicile, le marquis de Baude, ainsi que le duc de Bavière. Ils avaient sous leurs ordres une armée comptant dix mille cavaliers et vingt mille piétons. De son côté la ville de Metz préparait sa défense, elle s'était attachée les services d'un certain Guillaume seigneur de Château-Villain, ainsi que d'autres capitaines. On arma les murs de la ville et on construisit des bombardes. Les combats furent en fait réduits à une série de pillages. Le pays se retrouvait épuisé et la paix fut déclarée en 1431 ; WORMS, *Histoire de la ville de Met*, p. 58.

[778] Mais lez nobles tenant prisons
Leurs prouverent leur mesprisons
Monstrant que droiture on doit faire
Ou aultrement estre falfaire.

[779] Et a Mets furent amenez
Les prisonnierz emprisonnez
Et dura cela pluseurs mois
Et plusieurs mantirent leur foy

Q[ua]nt lez fourains payaient chesque semaine un denier

[780] En cellui an fuit ordonnez
Ung conseil [et] derterminez
Pour tous lez fourains [et] fourainnes
Une gabelle bien soubdaine ²³⁹

[781] Tous ceulx [et] celles depuis douze ans
Venis estant chescun dobvant
Sens petits ne grant espargnier
Chescun samedy ung denier

Qu[an]t lez mercha[n]t vollure[n]t trayr la cité par le champ Ne[m]mery

[781] Trante [et] ung quatre cents [et] milles
Avoit des traystre en la ville
De leur traysons accusez
Dont trop se trouverent abusez

[1431]

[783] De ceste jaicquerie la
Ung bon le secret revella
Ses mots entendus [et] escript
Tantost les pluseurs furent pris

²³⁹ Les forains étaient considérés comme les personnes ne pouvant pas accéder au statut de bourgeois.

- [784] Les aultres faulx [et] corruppus
 Congnoissant leur secret rompus
 Legierement prindrent la fuitte
 Car ilz avoient au dos la suitte
- [785] Ceux qui estoient emprisonner
 Furent tantost araisonnez
 Ilz confesserent leurs pechiez
 Tantost on lez fist deppelchier
- [786] Ilz estoient on six ou septe
 Chescuns ung bel ma[n]tel de secq[ue]
 Pour leurs jounesse esbainoyer
 Dedent les quelz furent noyez
- [787] On lez mena au Pont des mors
 Pour do[n]ner a pluseurs remors
 De non faire telle entreprise
 C'estoit folie mal comprise

F° 79 r°

- [788] Lez aultres qu'estoie[n]t fuiant
 Se cacheoie[n]t co[m]me chahua[n]t
 Bannis estoient [et] forjugiez
 Comme traystres landengiez
- [789] Tous estoient riche marchant
 Et tous furent chetis meschant
 De leur proces fuit la teneurs
 Et leur lignaiges a deshonneurs.

Une trayson du Demesels de Commercy ²⁴⁰

- [790] Mile quatre cents trente quatre
 S'alloie[n]t les seigne[ur] esbastre
 Pont a Mouson a la jouste
 Trayson ne dort ni ne jocquez

[1434]

²⁴⁰ Ce personnage qui s'était appelé le Damoiseau de Commercy est Robert I de Commercy (1414-1465) ; *Histoire de la Lorraine*, Société des Etudes Locales, p. 182.

[791] Messire Nicolle Grongnat ²⁴¹
Le pris de la jouste gaingna
Par devant tous les gra[n]t seigne[ur]
Heurent les Messains grant honne[ur]s

[792] Et quant fuit le desparteme[n]t
Ilz manderent joyeuseme[n]t
Querir a Mets leurs saudars
Pour eulx reconduire au repars

F° 79 v°

[793] Mais le seigneur de Co[m]mercy
Qu'avoit le cuer faulx [et] norcis
Fist au bois grant gents embuchiez
Pour faire nos gents trebuchier.

[794] Ilz chargerent sur nos gents darmes
Et le[ur] feire[n]t ung grand alarme
Tuez, battus, en trayson,
Et treszes menez en prison.

[795] Et la fuit ilz prieuveze faulsaire
A Mets estoit pensionnaire
Mais selon qu'est de geniture
S'ensuivitt souvant sa nature

[796] Tousiours ont heu des amis
Mais encor plus dez annemis
Qui ne se sceit de quis garder
Autour de lui doit regarder.

²⁴¹ Nicolle II Grongnat est le fils de Nicole I Grognat qui avait été mis à mort lors du soulèvement populaire de 1405. Nicolle II est seigneur de Montoy, chambellan de l'évêché. Il est maître-échevin en 1421. On suppose qu'il vivait encore en 1473 ; D'HANNONCELLES, *Metz ancien*, t. II, p. 123. Philippe de Vigneulles rapporte l'événement dans sa *Chronique*, t. II, p. 227 : « *Messire Regnault le Gournaix, chevalier, et citains de Mets, chevaulchoit en armes, et venoit de gaignier on duchié de Bar pour certains argent que on luy devoit. Et en retournant qu'il faisaoit, les gens du seigneur Robert de Commercy courrurent sus ledit seigneur Regnault, et, de fait, le prindrent, et l'enmenait prisonniers à Commercy* ». ?

[797] Quant lez grant heure[n]t bien co[m]pris
De son meffait il fuit repris
Et d'aultre cas estre vengiez
Fuit en son chastel asiiegiez.

F° 80 r°

[798] Les princes par conclusion
L'assiengerent sans division
Et prièrent a la cite
Estre leur associetez.

[799] La cite point ne refusa
Mais nottanbleme[n]t en usa
Ilz fornirent en harnais [et] bardes
Ung siege de traictz [et] bombardes.

Quant la grosse bombarde fuit faite (1436) et furent redefaitte plusieurs
trop grosse pieres pour faire les grandes serpentins en l'an mil V C et XVII
(1517)

[800] Mile quatre cent trente six
[1436] Apres le siege a Commercy
Pour deffendre [et] po[ur] salve garde
Fuit faite la grosse bombarde ²⁴²

[1436]

[801] En ensuivant tousiours aincy
Le demesouls de Commercy
Acompaigniez de gra[n]t gent darmes
Revint faire ung nouvel alarme

[802] Apres vindrent les Barisiens
Qui sont nos annemis anciens
Acompaigniez de trois cents lances
Et firent moult grant pestillence

²⁴² Les Messins s'associèrent avec leur évêque, les évêques de Toul et de Verdun ainsi que le duc de Bar pour assiéger Commercy. Place forte à partir de laquelle le turbulent damoiseau de Commercy ravageait le pays. De nombreux hommes de guerre ainsi que beaucoup d'armes furent employés pour le siège. Philippe de Vigneulles dans sa *Chronique*, t. II, p. 236 raconte, « Deux cent LXX hommes d'armes à cheval, XXV arbellestriers et archiers, et plusieurs massons et chapentiers et aultres compaignons de guerre ; et menaïrent XXXV chers avec eulx chargiés d'atillerie et aultre engiens pour asségier la dicte Commercy ». Le Damoiseau de Commercy demanda pardon et promit de cesser ses exactions, promesse qu'il ne tint pas.

[803] Ilz corrurent en plusieurs villaige
 Tout accueillant bestes [et menaiges
 Et prinrent sens rien espargniez
 Grant qua[n]tite de prisonniers

Une course faite par des Allemants

[804] Deux ans apres cincents cheval
 Dez Allemants firent grant malz
 Vindrent fourraigier a Werrise, ²⁴³
 Mais ce fuit une folle emprise.

[805] Tantost les gents d'armes de Mets
 Legierement chasserent apres
 Et lez ruant jus en ung bas
 Entre deux Viller [et] Rabais

[806] La fuit rescoultre la pannee
 Qu'a povre gents fuit ramenee
 Et puis gangnerent du buttin
 Qui fuit vendu mile florins

Quant Jaicommin Coppechaulce fist noyer

[807] En cest an par costume falce
 Meffist Jaicommin Coppechaulce ²⁴⁴
 Qui estoit treize ²⁴⁵ [et] de justice
 Trop meffit contre son office

²⁴³ Varize : Moselle, arr. et c. de Boulay.

²⁴⁴ Jacquomin Coppechause est issu d'une famille non noble, il appartient cependant au paraige d'Outre-Seille et fait partie des Treize. Le 3 février 1438, il est mis à mort et noyé pour crime de vol ; D'HANNONCELLES, *Metz ancien*, t. II, p. 60.

²⁴⁵ Cette nouvelle magistrature apparaît en 1207. Elle est composée de treize jurés recrutés, d'une chandeleur à l'autre, dans les familles qui fournissent les échevins. Ce conseil des Treize devient pendant la période communale l'organe le plus important du gouvernement. Il exerce la juridiction criminelle, administre le domaine de la cité et ses finances. Les Treize dirigent aussi la politique extérieure. Ils délèguent certaines tâches à des commissions de sept membres (un par paraige et deux pour le paraige du Commun) pour s'occuper de la guerre, des finances, des murs, des moulins de la cité, des ponts, de la monnaie ; *Histoire de la Lorraine*, Société des Etudes Locales, p. 172.

[808] En gardant a la haulte porte,
Il fuit temptez de falce enhorte
Il vit une tanble sens gents
Il roba six tasses d'argent.

[809] Et ceu que fist la mesprison
Il s'enfuia en sa maison
Et les enferma en sez huges.
Laron prouvez son cas le juge

[810] Il fuit pris po[ur] cas criminel
Et par justice examinez
Son cas congnes sanc variez
Au Pont des morts en fuit noyez

Quant ung cappittaine de France vint logier a Nouviant [et] courir la terre de
Mets

[811] En ycelle meysme annee
Vindrent ge[n]ts d'arme a gr[a]nt arme
A Nouviant ²⁴⁶ on petit Valx
En nombre de huit cents chevalx.

[812] Et par tout jusqu'a vilcel
Le seigneur Jehan Pannoncel
Conseilliez d'une teste vainne
Estoit seigneur [et] cappittainne

[813] Tantost corrirent a Corny ²⁴⁷
Tout pillier aincy a Joyey ²⁴⁸
N'y heust rien salve que lez gents
Qu'au fuir furent dilligent.

²⁴⁶ Novéant sur Moselle : Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Ars sur Moselle.

²⁴⁷ Corny : Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Ars sur Moselle.

²⁴⁸ Jouy-aux-Arches : Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Ars sur Moselle.

[814] Ce cappittainne estoit de France
Sans querelle que de bobance
Cuidant estre le bien venus
Au mangier le puple menus.

[815] Tantost la cite sans areste
D'assambler leur gents furent preste
Et y allerent a tel puissance
Qu'ilz le rechasserent en France.

Du Demosoulx de Commercy

[816] Quatorze cents quarante [et] ung
Ung ho[m]me en malice commun
Sens bien, sans raison, sens mercy,
Estoit seigneur de Commercy. ²⁴⁹

[1441]

[817] Il avoit estez assiegiez
Po[ur] ses meffais [et] corrigiez
Mais tantost qu'il estoit en paix
Il refaisoit pis quoncqne ne mais

F° 82 r°

[818] Sans aultre debat ne querelle
Recommansa guerre nouvelle
A ceulx de Mets [et] du pays
Car tousiours les avoit hays.

[819] Et lez seigneurs pour eulx vengier
De leur annemis estrangier
Boutterent leurs soldans au champs
Que briefz lez furent approachant

[820] Sens lez ho[m]mes de petit pris
Trois gentilz ho[m]mes y furent pris
Qu'il amenerent en la cité
Pour beau dit ne furent quittez.

²⁴⁹ Comme à son habitude, dès 1441, le Damoiseau de Commercy s'engagea dans une série de pillages autour de pays messin. La cité s'engagea alors dans une guerre ouverte contre ce seigneur. Dans sa *Chronique*, t. II, p. 269, Philippe de Vigneulles rapporte, « *Le dit seigneur Robert de Commercy à mener la guerre encontre les seigneurs de la cité, sans tiltre et sans nulle cauze quelconquez. A celle occasion, la guerre fut de rechief ouvertes* ».

[821] Ilz estoient chose certaine
De Lorraine deux cappitaine
Et l'aulture qui estoit le tiere
Estoit le bastiers darentier

De mutte refondue

[822] En cellui tempz estoit fendue
Mutte qu'a donc fuit refondue
Et y fist on en escript mettre
Ceu qui s'ensuit rymez par metres ²⁵⁰

F° 82 v°

[823] Quarante deux mile quatre cents
Au nom de Dieu le tout puissa[n]t
Fuit faitte pour donner mon son
Quant lez offices se reffont

[1442]

²⁵⁰ Le 21 mars 1442, à l'occasion de la nomination du nouveau maître échevin Guillaume de Perpignan, la Mutte qui était fendue fut refondue. Les travaux commencèrent sous la direction de Pierson le Charpentier. On ne put faire descendre la Mutte de son clocher sans accidents graves. Les cordes se rompirent et en tombant, la cloche endommagea la voûte tuant deux hommes et en blessa de nombreux autres. La ville passa un marché de refonte avec le maître bombardier Louis de Hamelle qui exécuta le travail le 6 octobre. La nouvelle cloche pesait dix sept mille livres et portait l'inscription suivante *Quarante deux mil quaitre cents / au nom de Dieu le tout puissant / fuz faict pour donner mon son / quant les officers se reffont / pour les bans prendre et tout les lire / se nulz les vouloit escondirent / pour guerre me faict on sonner / pour gens mettre ensembles et armer / et qui voudrait scavoit mon nom / damme Mutte ainsy m'appelle on / Ludoycus de Haelle / me fecit et cetera*. Ces inscriptions ont été reprises aux quatrains 823 à 825. Cette cloche semblait pourtant parfaitement réussie mais elle eut une existence brève puisqu'elle fut fêlée le 12 juillet 1443 ; *La Cathédrale de Metz*, dir. Aubert, p. 251.

[824] Pour lez bans prandre [et] po[ur] lez lire ²⁵¹
Se nulz les volloit escondire
Pour guerre me fait on sonner
Pour gents mettre ensambles [et] armer ²⁵²

[825] Et qui voldroit scavoir mon nom
Dame mutte aincy m'appelle ons
Ludovicus de Hamelia
Me fecit et cetera

Une guerre des allemants

[826] Le conte de Petite Piere ²⁵³
Et le conte de Hanau Piere
Le cappittainne Rodat Bayer
Firent au Metsains grosse fumiere

²⁵¹ C'est l'évêque Bertram qui introduisit en 1197 dans le droit messin l'obligation de mettre par écrit toutes les transactions concernant les biens, c'est-à-dire, achats, vente, abandon, reprise, constitution ou rachat d'hypothèque. Cet écrit devait être déposé dans une arche dont un aman détenait la clef servait de preuve en cas de contestation. Auparavant tout devait se faire en public lors des plaids afin que tout le monde soit informé et au besoin s'oppose à certaines transactions. Désormais, le secret régnait. On du alors publier officiellement, sous l'autorité de maître-échevin les écrits. Cela s'appelait prendre les bans. Le cleric de la mairie concerné, au début de chaque plaid annal devait résumer l'acte de l'aman. Pendant l'année qui suivait chacun pouvait faire opposition et dans ce cas, on annulait la prise de ban. Cette pratique prit des proportions importantes et l'on constitua des rôles de bans. Chaque rouleau débutait toujours par le nom du maître-échevin, puis suivaient les prises de bans faites aux différents plaids ; DOSDAT, « Prises de bans et rôles de ban à Metz du XIIIème au XVIème siècles », *Cahiers Lorrains*, p. 143 à 148.

²⁵² L'opinion généralement admise voulait que la cloche serve surtout à « ameuter » le peuple, à l'assembler pendant la guerre. Elle devait servir souvent dans d'autres occasions. Les Messins la faisaient sonner à chaque élection de maître-échevin, à chaque élection de Treize ainsi qu'à la lecture des bans ; *La Cathédrale de Metz*, dir. Aubert, p. 250.

²⁵³ Dans sa *Chronique*, t. II, p. 270, Philippe de Vigneulles rapporte, « *Virent faire une course sus le país de Mets le wouuez de Hanapier, le conte de Pettite Pierre, Redambiert, filz du seigneur Hanry Baier, nepveu à seigneur Conrad Baier, évesque de Mets. Ont boutés lez feu. Premier ardirent à Charlei deux maison, à Sainte-Barbe, deux, et à Anery, une grange. Ce mirent le dit Mets en armes. Et incontinent, les trois gallans furent pandus et estranglés* ». »

[827] Lez Messains triste [et] courouciez ²⁵⁴
Sallerent chevalx et courcier
Et y corrurent mallement
Et prendirent trois allemans.

F° 83 r°

[828] Ces trois estoient serviteurs
Et favoranbles az seigneurs
Ilz avoient leurs gents perdus
Et par nos gents furent pendus

[829] Et puis apres la grosse routte
Que ne retourna pas trestoutte,
Il leurs livrerent tel assalt
Qu'ilz prindrent cinquante chevalx.

[830] Tous chevalx celles [t] bridder
Les maistres furent mal guidez
Les chevalx s'en vindrent a Mets
Lez maistres pas ne vindrent apres.

[831] Ne prindrent que cincq prisonniers
Mieux vault assez que trop gaigniez
Le buttin vallut tant de livre
Quatorze cents quarante livres

[832] Encor firent ilz abrelise
Sur ses dit contes une entreprise
Deux seigneurs [et] quatre haussaire
Que estoit de dessus la faire

F° 83 v°

[833] Et cellui darnier huttin
Ilz y gaingnere[n]t de buttin
Sens lez prisonniez argent franc
Deux centz quatrevingz douze fra[n]cz

²⁵⁴ Une paix relative durait depuis 1431 et la ville de Metz avait l'occasion de réparer ses murailles. Toutefois, la ville eut à combattre de petits seigneurs particulièrement remuants tel que le sire de Commercy, de Rethel, d'Apremont, de Bannestroff, de Puttelange, de Conflans, de Fleville, de Savegney ; WORMS, *Histoire de la Lorraine*, p. 59.

Quant Jehan de Chaalon prinst Richar Maingny

- [834] Sept hommes armez de la cite
En Lorraine prinrent un chaste
Brullez pillez et deffournis
Qu'on appelle Richar Many ²⁵⁵
- [835] En en suivant tousiours la date
Mal acostumez n'en fait d'aulture
Qui a un seul crappau mangiez
Nulle en puet mangiez sa[n]s dangiez.
- [836] Le Demexoulz de Commercy
Malvais jeune [et] tousiours aincy
Vindrent courir sy pres de nous
Qu'ilz vindrent jusqz a Saint-Arnoulf.
- [837] Par un jo[ur] de la panthecouste
Trois milles soldars en sa route
En tres grant pitie [et] dommaige
Sur les pouvres gens de villaiges
- [838] A Saint-Ladre boutta le feu
Et le gibet bouttere[n]t jus
Et que plus de malz ne sceut faire
Il fist son armee retraire.

F° 84 r°

- [839] Nos gens d'armes coururent apres
A peu de gents nom pas trop pres
Dez darnier prindrent cincq soudars
Qui estoient levez trop tars.
- [840] A Mets furent amenez
Ne scay s'ilz avoient dinez
Mais on lez boutta en prison
Pour congnoistre leur mesprison.

²⁵⁵ La prise du château de Richardménil eut lieu en 1443 par Jean de Chalon. Meurthe et Moselle, arr. Nancy, c. Saint-Nicolas-de-Port.

- [846] Nicolle Louve chevalier ²⁵⁹
 Fist en cel an appareillier
 Des estoffes [et] parfaire ung po[n]t ²⁶⁰
 Qui est a tous passant moult bon.
- [847] La y avoit ung pont de bois
 Que souvante foix valloit pou
 Au bout de l'ille sans muraille
 Qu'o[n] nommoit le pont quirroreille ²⁶¹
- [848] En celle annee refondue
 Fuit mutte qu'est bien chier vendue
 Par maistre Anthoine Bombardier
 Avec ceulx qui le voldre aidier ²⁶²

²⁵⁹ Nicole Louve appartenait à l'une des familles les plus anciennes de Metz qui appartenait au paraige de Saint-Martin. Ce patricien était chevalier, seigneur de Villers-Laquenexy, ainsi que chambellan de l'empereur et du roi de France. Il était aussi conseiller du duc de Bourgogne. Il fut maître-échevin en 1408, amant de Saint-Martin et échevin du palais. En plus du pont qu'il fit construire, il y ajouta une croix qui fut appelée la Croix-aux-Loups. Il avait élevé quatre autres croix sur les quatre principaux chemins de la ville, c'est-à-dire de Saint-Barbe, de Peltre, de Pouilly et de Jouy. Il mourut à 75 le 1^{er} février 1461 ; D'HANNONCELLES, *Metz Ancien*, p. 167, 168.

²⁶⁰ Ce pont devait être le Pont-aux-Loups. Il menait à l'île du Pont-des-Morts.

²⁶¹ Le pont dont fait allusion l'auteur semble avoir été financé par l'échevin Nicole Louve, l'un des membres les plus importants du patriciat messin. Ce pont devait remplacer une construction en bois qui semblait précaire. Ce pont avait été reconstruit en pierre entre le 31 juillet 1442 et le 11 avril 1443 par le maître maçon Thiedrich de Sierck. Il se trouvait sur la route conduisant à l'abbaye de Saint-Martin et était appelé le Pont-aux-loups. Si le nom du pont avait aussi été celui de quicayereye ou quicaillerie c'était, sans doute, pour faire allusion au bruit de métal que produisaient les charrettes quand elles l'empruntaient ; WAGNER, *Les croix de sire Nicole Louve*, p. 133, 134.

²⁶² Depuis le 12 juillet 1443, la cloche Mutte était fendue. Le bombardier Louis Harelle qui l'avait fondue avait établi un traité garantissant la cloche pendant un an. Ses ressources ne lui permettaient pas de faire les avances nécessaires à la constitution d'une nouvelle cloche. Depuis dix huit mois, les Messins n'avaient plus de cloche. Les habitants de Metz n'attendirent pas le délai demandé par Louis Harelle pour la refondre et s'adressèrent à un autre maître bombardier Antoine d'Estain. Ce dernier procéda à la refonte de septembre 1443 à octobre. La nouvelle Mutte pesait dix sept mille trois cents livres et portait en inscription les mêmes mots que sur la précédente cloche. On ne sait pas quel nouvel incident survint, mais en 1459, la Mutte était à nouveau hors d'usage ; *La Cathédrale de Metz*, dir. Aubert, p. 252.

[853] La cite en fuit moult fouller
Sez gents blesser [et] affoler
Qui a puissance basse [et] haulte
Puet foller l'un [et] pourter l'autre.

F° 85 v°

[854] Le roy de France [et] d'Angleterre
L'un contre l'autre avoie[n]t guerre
Mais vingtz deux mois heurent trieuve ²⁶⁵
Dont Mets souffrit peine greuve.

[855] Le roy de Cecile en son rengne,
Lez duc de Bar [et] de Lorainne
Les voisins d'autour les plus pres
Hayoient la cite de Mets.

[856] Aux Messains cousta moult d'argent
A toutes manieres de gents
Aincy cun loup prent un oison
Et l'estrange a peu d'occoison.

[857] Lez Messains firent g[ra]nt fait d'armes
Durant la guerre en petit terme
Car ilz prindre par leur proesse
Les Franscois en plusieurs fortresse.

[858] Toutes fort plaice on ilz logeoient
Metsains de nuictz les assiegeoisent
Sens craindre bellewarcq[ue] ne tour
Qu'il n'assallissoit tout autour.

F° 86 r°

[859] La y heust plaice ne fort maison
Se ilz y avoit garnison
Que ne fuisse[n]t toute assallies
Prinses, brullees [et] exillies.

²⁶⁵ Cette trêve fut nommée la trêve de Tour. Elle dura de 1444 à 1449. Elle fut conclue entre la France et l'Angleterre, ce qui laissa le roi de France Charles VII libre de procéder à une expansion de son royaume vers l'Est ; *Histoire de la Lorraine*, Société des Etudes Locales, Nancy, p 144.

- [860] Les Messains plains d'abillite
 Bien conduis par subtilitte
 Tous ceulx qu'ilz prenoient au logiez
 Nullui ny estoit replesgiez
- [861] Les Bourguignons [et] Allements
 Frappoient sus journallement
 Chescuns querrant son adventure
 En faisant grant desconffiture,
- [862] Et retournant tous les matins
 Ramenant leur proye et buttins
 Avecq aulcuns bon prisonnier
 Et tous ensambles parsonniers.
- [863] Les Allemans [et] Bourguignons
 Nom point au Messains compagnons,
 Mais c'estoit par sur les fronttieres
 Qu'ilz lez prenoient a la rattieres.
- [864] L'yver estoit sy doulx sens froys
 Qu'en la sepmenne apres les Roys
 Trouvoit ons ou marchiez par rainges
 Les standelins plains de vendanges.
- [865] De nuict alloient vendengier
 De jour n'osoient pour les dangier ²⁶⁶
 Ou n'en deffendoit a nullui
 Qui vendengoit c'estoit pour lui

F° 86 v°

- [866] De toutes pars chescuns pensoit
 A buttiner sur lez Franscois
 Mais qui que feist playe au mehain
 C'estoit au compte des Messains.

²⁶⁶ Pendant la guerre qui l'opposait au duc de Lorraine et au roi de France, Metz ne manqua ni de vivres, ni de munitions. Les sept de guerre avaient particulièrement bien organisé la défense au point que les Messins purent dès le mois de septembre vendanger. Ils le faisaient de nuit car le jour, les combats reprenaient ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 61.

- [867] La paix en fuit fait a Nancey ²⁶⁷
 Et fuit faicte par ung tel cy
 Que plus ne doubvoit prendre guerre
 A la cite ne en la terre.
- [868] Quant le roy fist sonner retraitte
 Et crier que paix estoit faicte,
 Son grant oste estoit despechiez
 De quinze milles francs archierz.
- 268
- [869] Quant celle guerre mallaisie
 Fuit a son couroux rapaisie
 Comme ung serpent met jus sa roussle
 A donc fist ons la tour scoumouffle ²⁶⁹
- [870] Sens eppargnier travail ne paine
 Fist en fonder on champ-à-Pannes
 Celle tour pour bonne deffence
 Apres celle guerre de France.
- [871] L'an apres par bonne adventure
 Fuit remontee la molture
 A ung gros la quarte de bledz
 Se furent six deniers doublez.
- [872] Aincy adviennent lez fortunes
 Deux playes font mal plus fort c'une
 Pouvrez tousiours ou mesouffre
 Et convient que pouvrez souffre.

²⁶⁷ La guerre entre la cité et le duc de Lorraine et le roi de France avait été acharnée. La fatigue de la guerre permit au conflit de s'essouffler et des négociations pour la paix s'engagèrent. Le 12 janvier 1445, une assemblée fut tenue à Pont-à-Mousson et la paix fut signée à Nancy en février entre la ville et le roi de France. Les forteresses et châteaux furent rendus aux Messins et les prisonniers délivrés, mais les Messins durent payer dix mille florins. Quant au duc de Lorraine, ses dettes furent annulées. Les Messins contribuèrent lourdement à cette paix, *Id.*, p. 61.

²⁶⁸ Les quatrains 869 et 870 ont été écrit dans la marge droite du folio. A l'aide d'une flèche l'auteur indique l'endroit où ils doivent se trouver.

²⁶⁹ La tour Camoufle occupe l'angle sud-est du front de la porte Champenois. Plus ancienne que la tour d'Enfer, elle aurait été construite vers 1437 sur les conseils du maître bombardier de la cité Jacques Castel, dit Camoufle ; THIRIOT, *Portes, Tours et Murailles de la cité de Metz*, p. 34-35.

Quant la Porte des Allemant fuit faicte

[873] L'annee apres tout bellement
A la Porte des Allemans
Fuit le bellevarth commenciez
Et hors de la terre eshaulciez.

F° 87 r°

Quant la croix du Pont dez mors fuit faicte

[874] Mile quatre cents quarante septe
Par le milliaire, on le sceit,
Que la croix au pont Quicoreille
Fuit faitte de forme [et] de taille

[1447]

[875] Quicoreille cest au Pont dez mors,
Mais pardus en est la memor,
Par maintes annees rechangie
Sont maintes costumes estrangies.

[876] Le seigneur fist appareillier
Nicolle Louve chevallier
Des estoffes des ouvriers [et] puis
Fist faire a croix [et] le puis.

[877] Et puis fist faire autour de Mets
En beaux lieux une liue pres
Crois [et] puis, en compassion
Du puple [et] recreation.

[878] L'une ou chemin de Sainte-Barbe, ²⁷⁰
En plat chemin sans bois ne arbe
L'aulture aporte l'aulture a Pouilly ²⁷¹
Et l'aulture on chemin de Joey

²⁷⁰ Chemin de Sainte-Barbe : Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Vigny.

²⁷¹ Pouilly : Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Verny.

Quant on renouvela lez angevines

[879] Mile quatre cents cinquantes six [1456]
 La monoye couroit aincy
 A Mets avoit tout d'angevine
 Que c'estoit ung crueux vermine ²⁷²

273

[880] On en fist faire dez nouvelles
 Plus blanche meilleure [et] plus belles
 Et pour congnoistre lez certainnes
 On y fist le chief saint Estienne

[881] Quatre cents quatre vingt [et] mile [1480]
 Les gros de Mets en toute villes
 Couroient a sy bon marchiez
 Qu'ilz furent tantost tous quachiez.

[882] Les signeurs par conclusion
 D'un acord sans division
 Les mirent par bonne conduite
 De douze deniers a dix huicte.

[883] Nos anciens peres ou temp passez
 Avoient or [et] argent assez
 Pour son cours a pris le mettoient
 Apres plus ne le remontoient.

[884] Quant mal temp vient bon temp s'allogne
 A temp dez guerre de Bourgogne ²⁷⁴
 La malle roe de fortune
 Prist au remonter la pecune

²⁷² En 1456, les Messins achetèrent des angevines leur permettant de se défendre. Désormais, les seuls habitants de Metz ne pouvaient suffire à défendre la ville. Il fallait faire appel à des professionnels ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 76.

²⁷³ Les quatrains 880 et 881 ont été écrits dans la marge droite du feuillet. L'auteur indique à l'aide d'une flèche l'endroit où il souhaite que ces quatrains se trouvent.

²⁷⁴ Le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, était mort le 5 janvier 1477 sous les murs de Nancy. Le roi de France Louis XI et le futur empereur Maximilien Duc d'Autriche étaient entrés en conflit pour le partage de la Bourgogne. Cette guerre s'étendait jusqu'au pays messin et la paix ne fut conclue qu'en 1482 ; *Id.*, p. 77.

[885] Quant monnoye prist remontement
Bon temp prist son departement
Chier tempz vint en l'hostel du riche
Qu'en avarice le tient chiche.

[886] Pour le monoye malleurees
Remonterent toute danrees
Pour au pouvre accroistre meschief
Jamais plus n'aura bon merchief.

F° 88 r°

L'entree de l'evesque en Mets signeur George de Baudre

[887] Mile quatre cents soixante [et] ving et ung [1481]
George de Baudre on moix de jun ²⁷⁵
Fist son entree a grant puissance
En monstrant sa migniffissance.

[888] L'esvesque [et] lez cha[n]noinez ensambles
Aincy que deux falz point s'assemble
Furent en ung point assamblez
Et par meilleur point d'essamblez

²⁷⁵ L'évêque Conrad de Boppart (1415-1459) chercha dès 1450 un coadjuteur pour lui succéder. Il choisit, en 1456, Georges de Bade, chanoine de Cologne (1459-1484). Pour manifester son contentement, la famille de Bade, alliée aux maisons régnantes d'Allemagne et de Lorraine, s'empressa de donner à l'évêque encore en place les moyens de retirer Epinal des mains du roi de France et 6000 florins pour reprendre d'autres biens considérables engagés à divers seigneurs. En avril 1459, Conrad Bayer de Boppart mourrait et Georges de Bade se présentait devant le chapitre pour en prendre possession. Il trouva alors face à lui un compétiteur élu par une partie des chanoines. Il s'agissait d'Olry de Blamont, grand-oncle du duc de Lorraine. Malgré la pression des cours de France et de Bourgogne qui soutenaient de Blamont, Pie II demeura ferme et envoya ses bulles à Georges de Bade le 11 juillet. Durant son épiscopat de vingt cinq ans (1459-1484), l'évêque ne s'occupa guère du spirituel qu'il confia à ses suffragants ; TRIBOUT DE MOREMBERT, *Le diocèse de Metz*, p. 95.

- [889] C'estoit en leur intencion
Qu'en prenant la possession
Secretz soubz benedicte
Qu'il la prandroit de la cite ²⁷⁶
- [890] Et leurs sambloit chose facile
D'entrer puissamment en la ville
Qu'il n'en feyst nulles doubtaunce,
Craindre ne falloit resistance.
- [891] Mais c'estoit levez peu matin
Pour estudier leur latin
Les penseurs moult bon tempz auroient
Ce conte penseurs ny estoient,
- [892] Car les seigneurs par bon conseille
Avoient la puce en l'oreille
Qui vult ung grant fax soustenir
Ung baston prend pour soy tenir.
- [893] Nos seigneurs firent appareillier
Leurs gents par cent [et] par millier,
En lieu secretz par grant armee
Et les rues tres bien fermees.
- [894] Puis fuit receups cortoisement
En leur donnant advisement
Qu'on de feist rien que bien appoint
Car on estoit preste [et] en point.

F° 88 v°

²⁷⁶ L'évêque Georges de Bade entra dans Metz en 1481. La ville de Metz était particulièrement hostile à son évêque qui était déjà entré en conflit avec la ville 1463, conflit lors duquel l'évêque avait été fait prisonnier et avait dû payer la forte somme de cent mille florins pour être libéré. L'évêque avait mis en gage une partie de ses possessions pour payer la rançon. Il souhaitait en 1481, entrer en force dans la ville afin de lui prouver sa toute puissance mais il se retint afin de ne pas créer d'autres conflits qui auraient pu lui coûter cher. Il y entra avec beaucoup de fastes, mais son entrée fut précédée de négociations et les deux parties signèrent un traité confirmant les privilèges messins ; *Histoire de la Lorraine*, Société des études locales, p. 221.

[895] Mais la chose fuit bien conduite
Et toutes follies reduitte
Sens sonner mots de mille choses
Tout demeura desoubz la rose.

[896] Et puis fuit moult homme de bien,
Usant sa vie en beau maintien
Et fuit sy ecclesiastique
Qu'il menoit vie saintificque.

[897] Le siege il tint vingt sept ans
Et y reigne apres son tempz
Messire Hanry de Lorainne ²⁷⁷
Qu'esvesque estoit de Tirenanne

[898] Vingt trois ans il fuit de Mets
Evesque [et] ny entra jamais
En grant esglise ne es temples
Il ne rompit jamais lez lampes.

F° 89 r°

La division des chanoines de Mets

[899] Mile quatre cents soixante [et] deux
1462 Fuit trouble cruelz [et] hydeux,
Par orgueilleuse oppinions
Par gents differant division. ²⁷⁸

[1462]

²⁷⁷ Henri de Lorraine-Vaudémont (1484-1505) était déjà évêque de Thérouane.

²⁷⁸ Il s'agit d'une révolte d'une partie des chanoines soutenus par l'évêque contre l'autorité du maître-échevin, à propos du siège épiscopal de Mayence. Cette querelle débuta en 1462 et trouva un règlement en 1473. Notons que c'est à l'occasion de ce conflit que pour la première fois à Metz, les chanoines utilisèrent des affiches polémiques ; TRIBOUT DE MOREMBERT, « Les chanoines de Metz lancent les premières affiches de polémiques », *Mémoire de l'académie de Metz*, 1965, p. 194 à 193. C'est aussi à cette occasion que le roi de France Louis XI apporta son soutien aux chanoines. Il leur envoya des lettres de sauvegarde en n'oubliant pas d'évoquer Charlemagne dont il se réclame en tant que successeur : « *Pour la considération de la dite église est fondée par feu de glorieuse mémoire le Roy Charlemagne, en son vivant empereur et roi de France* » ; GANTELET, *Entre France et Empire, Metz, une conscience municipale en crise*, p. 183.

- [900] On dit deux orgueilleux vassalx
Ne vallent rien sur ung chevalx
Se l'un veult tourner a la destre
L'aultre vует tourner a senestre.
- [901] Quant arguant d'acord n'ont point
Et chescuns vует tenir son point
S'en soy ralassier que par force
Il fault que le plus forts l'emporte.
- [902] S'il se gouverne follemant
Qui quiert meilleur pain que fromant
Qu'est bien [et] ne si puet tenir
Par droit l'en doit mal advenir.
- [903] On doit tenir enciennete
Aincy que anciens ont estez,
Mais lever costume nouvelle
Constraint gents a estre rebelles.
- [904] Chescun doit maintenir le sien
Sens mallengiez comme les anciens,
Mais quant outrecuider vует faire
Trop fort on lui fait le contraire.
- [905] Ces prestres contre la cite
Vollurent prendre autorite
Mais avant que cela seut fait
On heust plustot trestout deffais.
- [906] Gens venus de grant povretez
Et en grant richesse montez
Ce a droit ne vuellent condestendre
Doient du hault en bas descendre.
- [907] Il assiert par necessite
Avoir deux bras en la cite
Premier est le bras fundateur
Qui est du peuple conducteur.

F° 89 v°

[908] L'aultre brais, c'est fidelite
Exemplaire d'humilite
Monstrant, preschant foy catholicq[ue]
Quant menant vie angelicq[ue].

[909] Nous debvons selons la clergie
Croire sainte theologie,
Qui est parfaite honnestete
Raison, simplesse [et] chastete.

F° 90 r°

[910] Et quant le contraire se fait
La falte est d'un bras contreffait
Ceulx qui ont la voix plus haute
Au descorder font lez grant faltes

[911] Les chanoines du grant moustier,
Sens nulz quy scent trouver traittiez,
Furent agoustez d'un tel mes
Que tous vindrent hors de Mets.

[912] Ce fuit si grant division
Qu'il fallut on confusion
Tout lassier esglise [et] prebende
Tous ceulx qui soubtindrent la bende.

[913] Cincq ans on dura le debat
Cherchant leur bon droit halt [et] bas
Au pappe a l'empereur au roy, ²⁷⁹
Telz en avoit ris qu'on pleuroit.

[914] Oncq[ue] jour ou la grant esglise
N'en fuit ramandris le servise
Clercs prestres y furent ordonnez
A qui le fax en fuit donnez.

²⁷⁹ L'empereur Frédéric III (1452-1493), le roi, c'est-à-dire René d'Anjou, duc de Lorraine, cherchèrent à faire confirmer leur droit auprès des papes Pie II (1458-1464) et Paul II (1464-1471).

- [915] Pour qui en heust tort ou raison
Il cousta sens comparaisons,
Et quant revindre en leurs hostel
La furent moult desconfortez.
- [916] Sy grant guerre ne fuit jamais
Qu'il n'en soit venus une paix
Revindre au second jour de may
En la cite en grant esmay.
- [917] Leurs maisons estoient gastres,
Desrompues [et] debarretees
Celiers, grenniers, pourvis fondus
Litz [et] mennaiges confondus.
- [918] Et quant ilz furent retournez
Leurs biens leurs furent redonnez
Et en leurs estat restanblis
Et tous debas mis en oblis.
- [919] En celz tempz une annee antiere
Heut grant labours es semettieres
De grant pestillance mortelle
En loing tempz n'en fuit poi[n]t de telle.

- [920] Ons y morroit de sy grant force
Qu'on y boutta de corpz en fosse
Tant es furebourg co[mm]mes en la ville
En quatre moix bien quatre milles.
- [921] Une foudre vint si cruelle
De glace [et] de si grosse grelle
Que ons estimoit tout perdus
Tout habysmez [et] confondus.

- [922] Sur lez maisons maintes gouttieres
Et es esglises lez voirieres
Rompus [et] moult d'avercitez,
Et ne cheut que sur la cite.
- [923] La pestillence [et] grelle aucy ²⁸⁰
Furent en l'an soixante [et] six [1466]
Mile quatre cent tout justement,
Qu'on heust bon vins habudam[m]ent
- [924] L'an devant la mortalite,
Furent lez vin a telz vilte
Et reputez par gents lordalz
Vins de coussat [et] matudalz ²⁸¹
- 282
- [925] Mile quatre cents soixante [et] huict [1468]
Par ordonnance mal renduite
Fuit le feu en la grande esglise
Dessus les voltes fort emprise. ²⁸³

²⁸⁰ La peste est de retour dans le pays lorrain, en fait cette épidémie est endémique et ne quitte pas vraiment l'Europe. Philippe de Vigneulles évoque souvent ce qu'il nomme *Mortalité en Mets*. Le nombre de décès reste important et tout au long de sa *Chronique*, on peut se rendre compte à quel point le départ de certains personnages le navre. C'est notamment le cas, t. II, p. 377, 378 : « Or, avint aussy que en celluy tampts l'on acomensait treffort à morir de peste, tant en Mets comme on pays entour. Et d'icelle mortalités morurent grant multitude de menu puple ; aussy morut de grant parsonnaiges en Mets. », « le seigneur Regnault le Gournaix, chevalier, duquel ce fut dueil et dompmaige, car il estoit homme saige, prudent et honorable, et estoit ung bualx homme, puissant de corpts et de belle stature, et amoit ort le commun puple, et aussy il estoit amés de tous les citains de Mets, grant et petit ».

²⁸¹ Philippe de Vigneulles, dans sa *Chronique*, t. II, p. 377, explique que lors de l'année en question, le froid avait été si intense et les pluies tellement abondantes que les raisins ne poussaient plus sur les vignes : « Le reste d'icelluy moix d'april, fut ung très pouvre tempts, et cheoit pluies aussy froide comme à Noël », « Et se tint ainsy le tampts dès lea mitté d'april en jusques le huitième jour de maye ; parquoy on ne veoit encore en vignes nulz résins ».

²⁸² N'ayant pas assez de place en bas de son feuillet, l'auteur a écrit le quatrain 925 dans la marge droite en bas du feuillet.

²⁸³ En 1468, un incident grave survint, en effet, la cathédrale était en rénovation et les ouvriers laissèrent une nuit un chaudron de feu allumé qui servait à faire fondre le plomb. Mais avec le vent, ce chaudron enflamma la toiture. Plus de trois cent personnes aidèrent à éteindre l'incendie qui avait atteint le beffroi où se trouvait la cloche Mutte. En fait, c'est pour cette raison que les Messins aidèrent les chanoines à éteindre l'incendie. On peut penser que si le feu n'avait pas atteint le beffroi bien peu de Messins se seraient déplacés puisqu'ils étaient toujours opposés à leurs chanoines ; *La Cathédrale de Metz*, dir. Aubert, p. 15.

[926] Tant on fuit par grace divigne
 Qu'on donnoit pour une angevine
 La quarte en plussieur lieux a Mets
 Et sy n'y avoit pas grant presse.

284

[927] Mile quatre cents soixante [et] onze
 C'en que lez grandz fortune annonce
 Se mest en l'air une comette ²⁸⁵
 Dont plusieurs gents en furent matte.

[1471]

La guerre du duc Nicolay de Lorainne

[928] Aincy que fortune ont leur rengne
 Rengnoit ung grant prinse en Lorain[n]e ²⁸⁶
 Mile quatre cents septente [et] troys
 Qu'en ses cuidiers fuit fort destrois.

[1473]

[929] Soudan[n]eme[n]t com[m]e ung escouffle
 Par brief conseil que souef souffle
 Lui souffla ung vent en l'oreille
 Par quoy entreprist grant merveille.

[930] Par ung huittieme jour d'apvril
 A pied levez co[m]me un cabris
 S'en vint avecq son excers
 Tout secret a plus pres de Mets, ²⁸⁷

²⁸⁴ L'auteur a écrit le quatrain 927 dans la marge droite du feuillet. A l'aide d'une croix, il indique l'endroit où doit se trouver le quatrain.

²⁸⁵ L'auteur de la chronique note en peu de termes le passage de la comète. Pourtant à cette époque, ce genre d'événement suscitait l'appréhension de la population. Le passage d'une comète annonçait souvent des catastrophes. Selon DELUMEAU, *La peur en occident (XIV-XVIIIème siècles)*, le passage d'une comète pouvait créer « un effroi collectif ».

²⁸⁶ Le duc Nicolas de Lorraine (1470-1473).

²⁸⁷ Tout comme ses prédécesseurs, le duc Nicolas de Lorraine souhaitait conquérir Metz. Pour cela il avait envoyé, dès le 8 avril, certains de ces soldats surveiller la ville afin de déterminer sa puissance ainsi que les forces en présence ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 69.

[931] Accompaigniez de dix miles hom[m]es
Et d'angins de guerre a gra[n]t so[m]mes,
En attendant l'heure d'ouverture
La on dormoit dure adventure.

F° 92 r°

[932] Trop matin fuit la porte ouverte
Pour ceulx qui en heurent la perte
Telz cuidoit avoir bon buttin
Qui fuit mal partis au hutin. ²⁸⁸

[933] Trop friant au mangier la soupe
Selchaulde la langue ou lez poutte
Pour tant est fol qui trop s'avance
De querir sa malle meschance

[934] Les plus esfammez au gra[n]t dents
Entrerent lez premiers dedant,
Cuidant tantost remplir leur sacq[ue]
Mais on leurs bailla un eschercq[ue]

[935] Gents enraigiez [et] hors du scens
Y entrerent cincq ou six cents
Saltant, criant, brayant, huant,
Pensent qu'on s'en yroit fuiant.

[936] Ung angins fait de grant mallice
Dresserent soubz lez palz coullice
Mais cet angin fait de faulx art
Fuit dressiez trop tost ou trop tart

²⁸⁸ Ce conflit entre Metz et le duc de Lorraine eut lieu le 9 avril 1473. Le duc de Lorraine Nicolas, petit-fils du duc René d'Anjou essaya de prendre la cité de nuit. Ses soldats avaient parcouru toute la nuit le chemin de Pont-à-Mousson, jusqu'à Metz. Or un certain Grantz, dit Grande barbe avait imaginé qu'un chariot placé sous la porte Serpenoise pouvait empêcher la herse de retomber, permettant ainsi à l'armée du duc de Lorraine de pénétrer dans Metz. Déguisés en marchands, les Lorrains avec Grantz à leur tête entrèrent et se jetèrent sur le gardien qu'il tuèrent. Ils purent atteindre la Chapellerue et la vieille Boucherie. Hors c'est à ce moment que se produisit le célèbre passage du boulanger Harelle qui, éveillé tôt ce matin là, donna l'alerte et bloquant la porte permit aux Messins de repousser les assaillants. La déroute fut complète et les ennemis s'enfuirent ; GANTELET, *Entre France et Empire, Metz, une conscience municipale en crise*, p. 9.

- [937] Les palz coullices cheurent en bas
 Adonc co[m]mansa le debas.
 Lez Metsains furent reuveilliez
 Et diligent d'estre habilliez.
- [938] Tantost corrurent au murailles,
 La commansa dure bataille.
 Les aultres fermerent lez rues,
 La cite fuit tost secourus.
- [939] Bartel Crance leur cappittaine
 Y entra en sa malle estrai[n]ne
 Sy bien heut de son fait jouy
 Qu'il en coulcha a Saint-Louy
- [940] Et plusieurs de ses gents de guerre
 Qui prindrent tous nouvelle terre
 La cite lasserent entiere
 Pour gaingnier une cymethiere.
- [941] Dez Metsains ne morut q[ue] troys
 Deux sur terre l'aultre sur ung toys ;
 Le premier se fuit le portier
 L'aultre ung folz, l'aultre ung cherpentier.

289

²⁸⁹ En bas du folio, accompagné d'un signe, l'auteur écrit : tournez une feuille. Si l'on suit les indications de l'auteur, le texte relatif à la guerre de Gratién Daguerre est à part. En effet, il fait référence à des événements qui se sont déroulés en 1480, alors que l'auteur est en train de relater les événements constitutifs de la guerre du duc Nicolas qui ont lieu en 1473. L'auteur n'avait pas encore mis en forme son manuscrit. Il faudrait donc d'après l'auteur passer du quatrain 941 au quatrain 953 dont le titre est : *rest du duc Nicolas*. Les quatrains 942 à 952 auraient dû être placés autrement, selon l'auteur.

La guerre de Gratian Daguere

- [942] Mile quatre cents [et] quatrevingt [1482]
 Faillirent lez bledz [et] lez vins
 En nulz lieux neust vigne eschappees
 Qui ne fuissent toutes estrappees.
- [943] Ung no[m]mez Gracien Daguere ²⁹⁰
 Contre la cite fist la guerre
 En deppitant sens nulz mercy
 Vint bruller à Ars [et] Ancy. ²⁹¹
- [944] En cellui tempz estoient en gaige
 Ancy Ars [et] plusieurs villaiges
 A la cite et congnoissant
 Et au seigneur obeyssant.
- [945] De ce seigneur ung serviteur
 De son armee conducteur
 Vint noncier au seigneur de Mets :
 « Creez moy [et] je vous promets,
- [946] Se mon maistre vouillez avoir,
 Je vous en seray tel debvoir,
 Venez ung jour au lendemain
 Je le livreray en vos mains. »
- [947] Lez seigneurs pour estre vengiez
 Qu'aincy les avoit oultragiez
 Assaillerent leur appareille
 Pour lui rendre le cas pareille

292

²⁹⁰ Gratien Daguere est le conseiller du duc de lorraine René II. Mais il se laissa gagner par le roi de France Louis XI qui le nomma gouverneur de Mouzon (Ardennes). Ses soldats ravagèrent le Barrois non mouvant mais aussi tout le territoire de la cité de Metz, dont les bourgeois se plainquirent au roi de France ; GANTELET, *Entre France et Empire, Metz, une conscience municipale en crise*, p. 191.

²⁹¹ Ars sur Moselle : Moselle, arr. Metz-Campagne.

²⁹² En bas du folio, l'auteur a ajouté la note suivante : [tournez ung feuille ou celle enseigne]

[948] Une armee de quatre miles ²⁹³
 Assamblèrent [et] hors de la ville,
 Artheillerie [et] charrois devant
 Estandars [et] bannieres au vant.

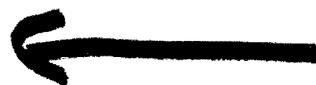
[949] Quant vindrent pres de Denviller
 Pour son arogance aviller
 En faisant ung petit repas
 Fuit rompus le tour du compas

[950] De ceu qu'avoient composez
 Le malfaicteur fuit acusez
 Tant ot forgiez [et] martelez
 Qu'alors en fuit esquartelez.

[951] La convint il tout retourner
 Hastement sans seiourner
 Car ilz avoient d'annemis
 Bien deux milliers pour ung amis.

[952] En hyver fist ay tres grant froit
 Et fuit hyver si tres destroit
 Que tout fuit gellez [et] fondus
 Et lez arbres sech [et] fandus.

Rest du duc Nicolay



[953] Le prince avec son armee
 Tous bien montez la main armee
 A tous ceu quil heut de poisson
 Retourna au Pont a Mouson ²⁹⁴

²⁹³ Gratien de Guerre, capitaine de Damviller voulut faire la guerre aux Messins pour des raisons inconnues. Il défia la cité et à cette occasion mit sur les routes deux cent soixante chevaux et deux mille piétons. Mais son entreprise n'eut pas grande importance ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 76.

²⁹⁴ Après son échec devant Metz, le duc Nicolas décida de se retirer à Pont-à-Mousson. Il souhaitait vivement se venger, mais une trêve fut conclue en juillet. Le lendemain de la signature du traité, le duc mourut, *Id.*, p. 71

[954] Trist [et] troublez de sa gra[n]t falte
Car il l'avoit livrez trop halte,
Resuivant sa outrecuidance,
Moult remanst de ceu q[ue] fol pe[n]ce

[955] Sez joyes furent terminee
Car il morut pour celle annee
Et partit sens paige [et] vallet
Le vingt sept jour en juillet

[956] Le conte Rene ²⁹⁵ prist le rengne
Et fuit receups duc de Lorain[n]e
La paix des Messains fuit faite
Et des Lorains de leur l'antreffaitte.

Quant l'empereur Frederich vint a Mets

[957] En celle annee vint a Mets
L'empereur a tres grant noblesse
Assossiez en ung lien
De son fil Maximilien ²⁹⁶

297

F° 94 v°

[958] Il y avoit [et] rois [et] ducz
Et grant princes [et] le fil du grant turcq
Et furent en solas [et] seiour
En Mets l'espace de neufz jours

²⁹⁵ Duc René II de Lorraine (1473-1508).

²⁹⁶ Le 18 septembre 1473, l'empereur Frédéric rend visite à la ville de Metz. Il était accompagné de son fils Maximilien, de l'archevêque de Mayence, de l'évêque de Metz, du duc de Bavière ainsi que du comte de Wurtemberg. Les Messins s'empressèrent de lui demander de confirmer leurs privilèges ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 72.

²⁹⁷ L'auteur indique par un signe que le quatrain 957 fait suite au quatrain 958. En effet, entre ces deux quatrains, l'auteur avait inséré les quatrains 959 et 960. De plus le quatrain 958 se trouve écrit en haut du feuillet suivant.

[959]

Mile quatre cents septente [et] quatre
En lowant Dieu de la conqueste
Firent fonder une chappelle ²⁹⁸
Que misericorde s'appelle.

[1474]

[960]

Au portal de la grande esglise
Pour faire le divin servise
Regraciant Dieu en memoire
Qu'a leurs avoit donnez victoire.

299

Quant le chastel de Pontoy fuit pris.

[961]

Quatorze cents septente [et] septe
Sens faire mises ne recepte
Par ung portier que peu doubtois
Fuit pris le chastel de Pontoy ³⁰⁰

[1477]

[962]

Par douze compaignons de guerre
Tous assamblez de pluseurs terre
Fuit robee subtilement
Dont en morurent villement.

[963]

La cite leur manda briesment
Que vindassent paisiblement
Ilz respondirent au sergent :
« Vous n'estes pas assez de gents. »

²⁹⁸ Cette chapelle fut édifée en 1476-1477 comme action de grâces pour la victoire sur le duc Nicolas. Elle était située au sud de la cathédrale, entre Saint-Pierre-aux-Images et le chœur de Notre Dame La Ronde. (Chapelle Notre-Dame du Mont Carmel). Elle fut démolie en 1754.

²⁹⁹ Les quatrains 961, 962 et 963 sont écrits dans la marge gauche du feuillet. Arrivé en bas de la marge gauche, l'auteur fut obligé d'écrire en petit caractère tout en bas du feuillet les deux autres quatrains suivants, c'est à dire les quatrains 964 et 965. A l'aide de flèches et de signes l'auteur tente d'indiquer l'ordre des quatrains.

³⁰⁰ Château de Pontoy : Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Verny. En 1477, la ville de Metz entra en conflit avec douze compaignons de guerre qui avait été licenciés suite à la déroute que l'armée du duc de Bourgogne avait connue devant la ville de Nancy. Ces bandes de brigands s'organisaient pour piller et rançonner les marchands. Ils avaient coutume de prendre des châteaux qui devenaient leurs places fortes. La ville de Metz devait se défendre contre ces attaques incessantes et ne put participer au nouvel essor économique qui pourtant avait débuté dans le royaume de France dès les années 1450 ; *Histoire de la Lorraine*, Sociétés des Etudes Locales, p. 220.

[964] Lez seigneurs prindre[n]t bende
De gentilz gallant belle [et] gr[a]nde
Tres tous jeunes gallant de pris
Au deuxieme assaulx fure[n]t pris

[965] Deux furent tuez en la place
Et lez aultres amenez a Metz
Y mal savoient deffendus
Que tous dix enfurent pendus

La guerre de Richemont

[966] Mile quatre cents a mon compte
Et quatreving trois, ung conte
De Wernembourg estoit le sire
Tout fol [et] dez malvais le pire. ³⁰¹

[1483]

[967] Le conte a l'entour de sa terre
A tous chescun prenoit la guerre
Tousiour tendoient sur lez champz
Sur laboureur [et] sur merchant.

[968] Et avoit en sa compaignie
Ung grant tas de falce maignies
Et tres malvaise garnison,
Sens droit, sens loy [et] sens raison.

[969] Il prenoient guerre au Messains
Au Bourgouignons [et] au Lorains
Tres tout estoit de leur buttin
Mais a eulx on prist le huttin.

³⁰¹ En 1482, le roi de France et le duc d'Autriche, futur empereur Maximilien avaient conclu la paix, ce qui provoqua le licenciement des soldats qui livrés à eux-mêmes, vivaient sur le pays messin. Pour se défendre, Metz prit à son compte la solde d'un des capitaines de compagnie qui était le comte de Wurtemberg. Mais ce dernier ne se soucia que de ces intérêts et laissa Metz seule, face aux brigands. Il décida de poursuivre la guerre qu'il avait engagé contre le Barrois, la Lorraine, le duché du Luxembourg et ajouta à cette liste le pays messin. La ville de Metz décida de s'allier avec le duc de Lorraine et de Luxembourg pour vaincre ce guerrier si redoutable. Ce dernier avait pris deux châteaux : ceux de Rodemark et de Richemont. Ces deux places fortes furent assiégées en même temps par les Lorrains et les Messins, WORMS ; *Histoire de la ville de Metz*, p. 77.

- [970] Les Bourgongnons [et] lez Lorrains
Composirent avec lez Metsains
Pour assiegier de ses fortresses
Qu'estoient tres malvaise plasses
- [971] Les Messains [et] lez Bourgongnons,
Adionctz ensambles compaigno[n]s,
Allerent assiegier ornelle
Qu'on dit Richemont sur Muselle. ³⁰³
- [972] Tant y fure[n]t quelle fuit prise
Abbatue [et] par terre mise,
Qu'estoit une gra[n]t laronniere
Dessus terre [et] par la riviere.
- [973] Rodemarch dez Lorrains fuit prise, ³⁰⁴
La chose estoit aincy comprise
Pour estre plutost abbregee
Tout en ung tempz furent assiegee
- [974] Ce conte la estoit Franscois
Mais le roy de rien n'avanssoit
Car il estoit nuict [et] jour yvre
Grant bien fuit d'en estre delivre

³⁰² Ces quatre derniers quatrains, (966, 967, 968 et 969) sont entièrement entourés par les ajouts des précédents quatrains. Afin de mieux se guider, au moment où il aurait dû tout remettre en forme, l'auteur a ressenti l'obligation d'indiquer à l'aide d'une flèche que le quatrain 967 fait suite au quatrain 970. Cela peut ne pas paraître évident, mais sur le manuscrit, il est important de rappeler que deux quatrains (964 et 965) sont écrits en petit caractère en bas du feuillet. On aurait pu vraisemblablement être amené à penser qu'ils font suite au quatrain 969.

³⁰³ Ancien château, commune de Richemont : Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Fameck. Ce château fut investi par les Messins afin d'en déloger le comte de Wurtemberg. Ils y envoyèrent une forte armée composée de pas moins cent cinquante cavaliers et trois mille piétons. Le 25 juillet 1483, le château fut rasé ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 77.

³⁰⁴ Lors du conflit qui en 1483, opposait le comte de Wurtemberg aux Lorrains, Luxembourgeois et Messins, les Lorrains décidèrent d'assiéger le château de Rodemark qui était un des repaires du comte. Pendant ce même moment, les Messins eux avaient investi celui de Richemont. C'est ainsi que les Lorrains et les Messins purent se débarrasser de ce comte ; *Id.*, p. 77.

Quant le clochiez de mutte fait de pierre 1483

[975] En celui an fuit despeschiez
Et essenis le gros clochiez ³⁰⁵
De mutte [et] la cloche fondue
Et on neuf clochiez repandue

F° 95 v° 306

La guerre du duc Rene de Lorraine

[976] Quatorze cents octente [et] neufz
Tous vielz debats devinre[n]t neufz
Car guerre quiert toute querelle
Vielles [et] jeunes tout renouvelle.

[1489]

[977] Adonc Rene, duc de Lorraine,
Sur lez Lorains avoit le rengne,
Duc de Bar, de Valdemont conte
Oyez qu'il advint de mon compte.

[976] De son fol volloir incite
Prist guerre contre la cite
Mais avant qu'en fuit departie
Grant perte heurent les deux parties.

[979] Prist au resmuer lez querelles
Bonne, malvaise, vielle [et] nouvelle
Toute questions hault [et] bas
Pour esmouvoir alguns debas

³⁰⁵ Comme il a déjà été écrit au quatrain 925, en 1468, un incendie se déclara dans les parties hautes de la cathédrale ce qui détruisit la tour de bois qui servait de beffroi de la ville. La cloche de la Mutte avait souvent été refondue et elle pesait de plus en plus lourd. Pour accueillir cette cloche, les habitants de la ville de Metz demandèrent à Jean de Ranconval de remplacer l'ancien beffroi de bois par une flèche en pierre pour contenir la Mutte. Les travaux furent achevés fin de l'année 1482 ; *La Cathédrale de Metz*, dir. M. Aubert, p. 252.

³⁰⁶ Le folio 96 est manquant. On retrouve les quatrains relatifs à ce folio dans les copies de manuscrit BM 848.

[980] Puis fist dez chevalx destrier
Pour courir rober [et] pillier
Sur marchants [et sur] laboureur
Et ny avoit rien que po[ur] eulx ³⁰⁷

308

F° 97 r°

[981] Ilz survint un tas de Gascons
Courir jusque Devant lez Ponts
Soubz le title de la baniere
Seigneur Joffroy de Bassompierre. ³⁰⁹

[982] De lui fure[n]t bien advoez,
Ce fuit es advent de noel,
Qu'ilz prindrent le premier buttin
Et si fuit le premier hutin.

[983] Puis apres six ou sept semmene
Des aultres courrier de Lorrain[n]e
Prindrent le chastel de Secourt ³¹⁰
Mais Metsains allerent a secours

[984] Sens dire vigille ou sep salme
Fuit la pris le conte de Salme
Et avecq lui brief [et] court
Le beau Gerard de Heraucourt

³⁰⁷ Le duc de Lorraine était entré en guerre contre la ville Metz dès 1489, car il souhaitait que les Messins lui accordent des remises de dettes. En effet, le duc de Lorraine avait participé aux guerres d'Italie auprès du roi de France car il voulait récupérer le royaume de Sicile ainsi que Naples. Son trésor était donc au plus bas. Il se mit à piller le pays messin, mais surtout il engagea Hannes de Grantz qui était le fils de Grantz la grande Barbe, celui qui avait participé auprès du duc de Lorraine Nicolas à la tentative d'investissement ratée de Metz. Hannes Grantz voulut venger son père et il se mit à ravager le pays messin ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 78.

³⁰⁸ L'auteur, à l'aide d'un signe, a indiqué la consigne suivante : Tournez ung feuillet a telle. Cette indication est suivie du signe.

³⁰⁹ Lors du conflit qui opposait le duc de Lorraine et Metz, le duc de Lorraine avait envoyé certains de ses vassaux ravager le pays messin. L'un d'eux était le seigneur de Bassompierre. Il était accompagné de Hannes de Grantz ainsi que du seigneur de Fénétrange ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 78.

³¹⁰ Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Verny.

[985] Et sy fuit pris George Denfer
Bien montez [et] armez de fer
Ung escuier tranchant a tauble
Du prince qu'on nom[m]oit le baulle

F° 97 v°

[986] Quant a la chasse [et] au combattre
Des gentilz hommes prindre[n]t q[u]atre
Amenez a Mets en prison
Pour desclairer le mesprison.

[987] La ly tant furent saiges ne discret
Se desclairerent ilz le secret
Au seigneurs tout de bout en bout
Et la fuit sceu le vray de tout.

[988] Le prince en heust grant desplesance,
Appresta toute sa puissance
Quant il vyt la chose estre aincy
Assiege le moustier d'Ancy ³¹¹

[989] Par force avec trayson
Fuit pris [et] moustier [et] maisons
Grant meudre [et] gra[n]t sang respendus,
Y heust avis qu'il fuisse rendus.

[990] Par conseil [et] d'accord uny
Allerent assieger Louveny ³¹²
Puis furent pris, ars [et] brullez,
Tuez, noyez, pattibullez.

³¹¹ Le duc de Lorraine envoya son armée assiéger le château d'Ancy qui appartenait aux Messins. Mais ces derniers ripostèrent en assiégeant Nomeny où ils firent de nombreux morts car ils avaient engagé une forte armée composée de Messins mais aussi de nombreux étrangers dont des Bourguignons, des Français, des Lombards, des Espagnols, des Allemands. Cette guerre dura de 1488 à 1493 sans qu'aucun des deux partis n'eut de victoire décisive ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 85.

³¹² Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Verny.

- [991] Touttes lez places furent prises
 Ou que garnisons estoit mises,
 Rien ny vallut fortiffieer
 Cest follie de s'i fier.
- [992] Puis revindrent a Sai[n]cte-Ruffine ³¹³
 Il nest si grant jour qui ne fine
 Quant toutte heurent gastee la terre
 Furent la jusque a fin de guerre.
- [993] Pour mal faire [et] plus de dom[m]aiges
 Brullerent tres tous lez villaiges ;
 Par toutte la terre de Mets
 Pires gents ne furent jamais.
- [994] Ny resta plaice que Very ³¹⁴
 Que fuit exempte du peril
 Car deffendre c'est gra[n]t pen[n]e
 S'ilz n'y a vaillant cappittaine
- [995] Lez messains sans estre esbahys
 Brullerent moult de son pays
 En Lorain[n]e, en duchie de Bar
 Et Allemangne [et] aultre part

³¹³ Le premier document connu attestant le nom de Sainte-Ruffine date de 927. Au cours du Moyen Age, Sainte-Ruffine ne possède pas un grand territoire et elle dépend de la mairie messine d'Outre-Moselle. Toutefois, les nombreuses guerres qu'a du supporter cette région l'obligeait à se défendre. Chaque village possédait alors soit une église, soit une maison forte, soit les deux et les habitants étaient soumis à un « service militaire » afin de permettre la défense du village à chaque menace sérieuse. En 1484, le duc de Lorraine et roi de Sicile René II fait élire évêque de Metz, son grand-oncle Henri de Lorraine-Vaudémont. Il espérait ainsi conquérir plus facilement la cité. Mais il n'y parvint pas. Aussi, en 1489 le seigneur de Bassompierre alla défier la ville et la guerre éclata. Ars et Ancy furent incendiés et Moulins prit. Le duc René II établit son quartier à Sainte-Ruffine où il résida du 3 au 28 avril 1490. Le duc de Lorraine demanda au seigneur de Baudrecourt d'entamer des pourparlers de paix. Mais les tractations échouèrent et le duc René II quitta Sainte-Ruffine et se retira à Pont-à-Mousson ; MOPPERT, *Sainte Ruffine en Val de Metz*, p. 21 à 69.

³¹⁴ Vry : Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Vigy.

[996] Lui desirant la paix ou treuve
Manda l'esvesque de Trieuve ³¹⁵
Qui vint a noble convenant
Et fist la paix pour ung an.

[997] Et apres cel an revollus
De guerre on estoit resollus
A trieuve en fuit la paix outree
Mais ce fuit unne paix faulcee

[998] Elle ne vallut pas ung clos
Car lez chemins estoit clos
Et pour en faire l'ouvertture
D'argent fallut grant fourniture

[999] Les grants savoient en effet
Com[m]ant la paix en estoit faite
Mais tous lez Metsains ne Lorains
N'en sceurent manants ne foirains

Commanceme[n]t de Jehan de Landremont

[1000] La guerre fuit par trayson
Conduitte toutte la saisons
Par un faux traystre metsain
Auquel le fait fuit tres malsain

316

³¹⁵ La guerre que le duc de Lorraine avait engagée avec Metz, était une guerre d'escarmouches et dans ce conflit le duc avait souvent le désavantage. Le duc de Lorraine avait hâte d'obtenir la paix, d'autant plus que le roi de France Charles VIII restait neutre. La paix fut signée le 22 juin 1490, grâce à la médiation de l'archevêque de Trêves ainsi qu'à la ville de Strasbourg. Effectivement cette paix ne dura qu'un an puisqu'en novembre 1491, Jean de Landremont été exécuté car le duc de Lorraine ne respecta pas la paix avec une ville qu'il voulait abattre. Les Messins firent de nouveau appel à l'archevêque de Trêves pour que ce dernier oblige le duc de Lorraine à respecter la paix signée un an plutôt ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 83.

³¹⁶ L'auteur indique par la note suivante : Cez cinq couplets sont tous d'un article. L'auteur indique que les cinq précédents quatrains (996 à 1000) sont regroupés. En effet, l'auteur, par manque de place a ajouté des quatrains supplémentaires dans les deux marges du feuillet et il est difficile de suivre sa logique. Cela sera observé et complété après le quatrain 1006.

- [1001] Le traystre a ce cas propice
 Estoit un seigneur de justice
 Que on cuidoit ferme [et] discret
 Mais tous revelloit lez secrets.
- [1002] Du duc il avoit pencion
 Fondee en malle intention,
 Esperant a delivrer Mets
 A celui duc a tousiours mais.
- [1003] En ung lieu secrets folloit mettre
 Tous lez secrets escript p[ar] lettres
 Par ung espie estoit cherchiez
 Le lieu ou ceu estoit quachiez.
- [1004] Ce traystre no[m]mez par nom
 Estoit Jehan de Landremon
 Par boureau divisez en Chambre
 Fuit son cuer [et] ses quatre mambres.
- [1005] La teste au debout d'une lance
 Et ses mambres a q[u]atre potences
 En quatre lieux autour de Mets
 De telle estouffes mauvais mes. ³¹⁷

318

³¹⁷ Le duc René II de Lorraine souhaitait investir Metz, mais il n'avait pas de moyens militaires suffisamment importants pour pouvoir assiéger la ville. En novembre 1491, il décida grâce à un de ses pensionnaires, Jenon de la Molise, de prendre contact avec l'un des patriciens de la ville de Metz, membre des Treize, Jean de Landremont. Ce dernier s'était engagé à livrer la ville au duc et pour cela, il avait attiré dans son complot le gardien de la porte Thieffroy, Charles Cauvellet. Ce gardien, qui avait les clefs de la porte, devait ouvrir le passage aux Lorrains. Le jour de la fête de sainte Catherine fut choisi pour investir la ville mais de fortes chutes de pluies reportèrent le complot au lendemain. Pendant ce temps Charles Cauvellet, assailli par le remord, voulu se retirer de la conspiration. Il dénonça alors Jean de Landremont et révéla tout au conseil de la ville. Jean de Landremont fut donc convoqué devant ses pairs et exécuté en 1491 ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 81, 82.

³¹⁸ Le titre qui suit est écrit dans la marge gauche du manuscrit. L'auteur a ajouté les quatrains 1006 jusqu'à 1015 dans les marges droite et gauche de deux feuillets. Après avoir fini un feuillet, il a écrit sur le précédent pour commencer son ajout de quatrains. Comme il fut difficile de suivre la logique de l'auteur, j'ai suivi l'ordre qui a été institué dans les copies de ce manuscrit et notamment celui de la Bibliothèque Nationale BN 14527-18907 qui semble être le plus proche du manuscrit étudié ici.

Quant l'empereur Maximilian vint a Mets

[1006] L'an mille cincents septe an moins ³¹⁹
Je mes mon scens pour c'est tesmoing
Que l'empereur vint a gra[n]t nombre
De noblesse a Mets en novembre.

~~[1507]~~

1492

1500-7

[1007] La sepmene saint Martin d'yvers
Estoit le tempz si tres divers
Et de meurisons si estrainge
Que c'estoit la force de vendange

[1008] Car a la saint Remy devant
Fuit en vielle vigne ou provent
On ny trouvoit raisin mellez
Ne bien peu grains de tallez

[1009] Touttefois l'estez saint Martin
Fut sy doux et soir [et] matin
Que la vigne tint sa verdure
Et fuit vin de bonne nature

[1010] On en fist de bon vin claret
Qu'on le vendit bien sens arest
Et en fuit assez par raison
Selon la diverse saison.

[1011] L'an apres co[mm]e riviere avalle
Des Volgiens lez premier walle
De planches passère[n]t parmy Mets
Ou passez on n'avoit jamais ³²⁰

³¹⁹ L'empereur Maximilien de Habsbourg (1493-1519) qui avait épousé l'héritière du duché de Bourgogne, Marie de Bourgogne fille de Charles le Téméraire, vient à Metz, non pas en novembre 1506, comme l'auteur de la chronique le suggère, mais à deux dates différentes, c'est à dire en novembre 1492 et en 1496. La venue de l'empereur est rapportée au quatrain 1006 qui se trouve dans la marge du feuillet et qui a donc fait l'objet d'un ajout postérieur à la première rédaction du manuscrit. Mais peut-on vraiment penser que cette erreur de datation est le fruit de l'inattention de l'auteur ?

³²⁰ L'auteur indique, à l'aide d'un signe que les six quatrains qui suivent se trouvent en bas du feuillet suivant. Afin de mieux suivre l'auteur, je me suis référée à la copie du manuscrit de la Bibliothèque Nationale. Il a indiqué, à l'aide d'un signe, à côté du quatrain 1012, la mention suivante : « Retournez devant a telle enseigne ». L'autre signe auquel il fait référence se trouve devant le quatrain 1011.

- [1012] En l'an mile cincents [et] septe [1507]
 Aincy est escript en recepte
 La sepmene du nouvell an
 Ceu qui advint nouvellement
- [1013] Nouveau doyen, nueufve maison,
 Nouveau boreau nueufve prison
 Jeune lairon nueufve cordelle
 Gibet tout nueuf [et] nueufve eschelles
- [1014] Nouvelle place en fuit dressier
 Tout fuit novel encommanchez
 Le boureau a ceste justice
 Commansa sa premiere office
- [1015] En celle nouvelle sepmene
 Advinrent cez nouvelle estraine
 Ce fuit ung laid commencement
 Et toujours laid consequement
- [1016] Et fuit en la fin de Bourny
 Que ce mistere fuit fourny
 Mais le doyen [et] sa maison
 Et le boureau [et] la prison
- [1017] Cela estoit de la cite
 Mais pour estre a tous recite
 Ce fuit la malleureuse annee
 Et tous malz tres mal fortunee ³²¹
- [1018] En l'an mile cincentz [et] dix [1510]
 Aincy que les croniq[ue]z dise
 Fuit attrapez ung malfaicteur
 Qui usoit mal [et] de faulx tour
- [1019] On fist en cest an au q[ua]rtal
 Ung fournел dever lez estalz
 Tout rond clos [et] fermez de pierre
 Et du dedent une chaudiere.

³²¹ Dans le manuscrit 848, les quatre quatrains (1018 à 1021) qui suivent, se trouvent, pour les deux premiers, dans la marge droite du dernier feuillet du folio 98 et les deux suivants dans la marge gauche du premier feuillet du folio 99.

[1020] La fuit instruit ceste ediffice
Pour justicier le malefice
Pour cuire, boullir [et] noyer
Ung qui estoit faulx monnoyer.

[1021] Il faisoit dez gr[an]ts bla[n]c de roy
Contreffaicts [et] de faulx esloy
Et pour tout ceu estre abollis
Il fuit l'aue elle bouillis.

F° 99 v°

[1022] L'an mile cincents dix septe
Comme est escript en maint receptes
Survint grant persecusion
Au monde [et] tribullacion.

[1517]

[1023] Au mois d'apvril [et] may voisins
En vigne avoit tant de roisins
Quoncque ne fuit telle habundance
Mais fortune rompit la dance.

[1024] Huictz nuictes l'une apres l'aultres
Gella addes sens nulle faultes,
Tant que par monts [et] p[ar] valles
Touttes vignes furent engellees.

[1025] Par gelee vin, soille [et] fruictz
Furent confondus [et] destruits
Et en hestez neust nulz herbaiges,
Ne foin en preis ne pasturaiges.

[1026] Vin, fruictz, poix, feves, awaine [et] bledz
Furent en pris si hault redoublez
La quarte vingt solz on greniez
Et le vin a dix huictz deniers.

- [1027] Ce fuit la malheureuse annee
Meschant chescune [et] fortunee,
Quant lez vignes sont engellees
Touttes joyes sont ravalles.
- [1028] Cest malvais temp pour lez meschant
Mais cest bon temp pour les marcha[n]t
Qu'ont plains celiez [et] grenierz,
La assamblent tout lez deniers.
- [1029] Fortune en sa mobilite
Envenima mortalite
Pour la pugnicion seconde
Et vint grant pestillence au monde.
- [1030] Et la tierce se fuit le guerre
Sur lez Metsains [et] sur le[u]r terre
De feu [et] daultres malz mortal
Par ung villain nommez Burtal ³²²
- [1031] Piere Burtal mal fortunez
Fuit en Mets nouris [et] nez
Mais depuis y fist du mal tant
Qu'il fist guerre plus de trante ans.

- [1032] Jehan Roucel noble signeur ³²³
En sa jeunesse [et] gr[a]nt valleur
Estoit lors en auctorite
Maistre escheving de la cite.

³²² En 1512, Pierre Burtaux s'engagea dans un conflit contre l'autorité de la cité. Cette dernière lui avait refusé la jouissance d'un héritage au profit du trésor public ; GANTELET, *Entre France et Empire, Metz, une conscience municipale en crise*, p. 10.

³²³ Jean 1^{er} Roucel, écuyer fut maître-échevin en 1508 et 1517 et échevin du palais. Il mourut le 4 octobre 1521 ; D'HANNONCELLES, *Metz ancien*, t.II, p. 229.

[1033] Le puple fuit persecuttez
De chier tempz [et] mortalite,
De fouldre tempeste [et] orraige
Que sur les biens fist grant domaige.

La guerre de Francis ³²⁴

[1034] L'an mil cinq cent [et] dix huictz, [1518]
Aincy que fortune a sa suite,
Burtal heut la teste coppee
Qu'avoit mai[n]te foix eschappee.

[1035] Son nom estoit Piere Soffroy
Que maintes malz fist [et] souffroit
Faire aux laboureux [et] march[a]nts
Sur les villaiges [et] sur les champs

[1036] En cel an au moix de septembre,
Lez blancs roisins plus jalne qu'embre
Et noires preste a vendengier
Furent en grant perilz [et] dangier.

F° 101 r°

[1037] Quant malz sur mal vient tout s'empire
Ung cappittaine de l'empire ³²⁵
Vint a siege devant la ville
Acompaigniez de trante milles

[1038] Son oste estandars [et] ba[n]nieres
Et son campe mest a Valliere, ³²⁶
Loges, tavernes, hostelleries,
Puissance [et] grosse artherllerie

³²⁴ Il s'agit de Franz de Sickingen (1481-1523). Ce personnage fait partie des chevaliers d'Empire et il est autant mercenaire que brigand. Il se rallie à la religion réformée. Il s'emploie surtout à partir de 1514 à piller et rançonner Metz ainsi que ses marchands. Il finit par assiéger la ville d'août à septembre 1518 ; GANTELET, *Entre France et Empire, Metz, une conscience municipale en crise*, p. 10.

³²⁵ Pierre Burtaux avait légué ses droits à Philippe Schluchterer, comte d'Effenstein et à Franz de Sickingen (1481-1523). Ils assiégèrent la ville d'août à septembre 1518. Pour achever la guerre, la municipalité décida de payer le départ des mercenaires. Quoiqu'il en soit les routes ne furent pas plus sûres et les marchands messins ne purent fréquenter davantage la foire de Francfort ; *Id.*, p. 11.

³²⁶ Vallière : Moselle, arr. et c. Metz.

[1039] Les plaices tres malz deffendues
Furent incontina[n]t rendues
Cest assavoir Viller ³²⁷, Pontoy
Sorbellez ³²⁸ Estangz ³²⁹ [et] Montoy. ³³⁰

[1040] La ville assiega de sy pres
Qu'il tirra au murs de Mets
Et tout dedent de tret de pouldre
Fort impetueux com[m]e fouldre

[1041] Les bestes prindre[n]t dez villaiges
Et de feu fire[n]t grant dom[m]aiges
En maintes lieux p[ar] la constree
La chance fuit mal ronconstree.

F° 101 v°

[1042] Ce cappittain[n]e fort ou foible
N'estoit gentilhom[m]e ne noble
Quatrevingt huit pourtoit en son escus
Sens nom tiltre que Franciscus.



³²⁷ Viller : Villers-Laquenexy : Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Pange

³²⁸ Sorbey : Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Pange.

³²⁹ Les Etangs : Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Vigy.

³³⁰ Montoy : Moselle, arr. Metz-Campagne, c. Pange.

[1043] Le Ringrave en traicta la paix ³³¹
Mais sur la cite fuit la faix
Grant somme d'arge[n]t en co[n]vint t[ra]jire
Empruntez sur le popullaire. ³³²

[1044] Le pouvre puple resiouy
Se retirrent au pays,
Car lez bestes en petit termine
Souffrirent a Mets grant famine.

[1045] Ce cappitaine estoit causez
Faul [et] de pluseurs acusez
Quilz estoit de faulce eloquence,
Mais je nen scay la consequence.

[1046] Depuis morut en grant destresse
Par trect de pouldre en sa fortesse,
De trois princes fuit assiegiez
Et de ses mesfaicts corrigiez.

F° 102 r°

Quant la duchesse de Loren[n]e fust a Mets logiee on Passetemps et le duc
passa p[ar] sur le pont Thiefroy allant logiez a Mollin retornans de sainte
Barbe

[1047] Par mile cincents vingte troye
Passa par sur le pont Tyffroy
Tout du loing le duc de Lorain[n]e
Et sa noblesse en beau deme[n]ne

[1523]

³³¹ Le capitaine d'Empire Philippe Schluchterer pillait tout le pays messin et en 1517, la cité envoya une plainte à l'empereur. Celui mit le mercenaire au ban de l'Empire et de leur côté les Messins mirent sa tête à prix. La rançon s'élevait à cent florins. En même temps il cherchait à négocier la paix avec Schluchterer et ils demandèrent au Rhingrave d'Allemagne de s'entremettre pour négocier la paix. Mais Schluchterer répondit par le défi et des sommes exorbitantes. Il alla jusqu'à bombarder la ville. Ces coups de canon ne firent pas grand mal mais les Messins furent très impressionnés. La paix fut obtenue le 7 septembre 1518 et les Messins versèrent la somme de vingt-quatre mille florins d'or ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 90, 91.

³³² Après ces deux mois de siège, les Messins devaient donc payer le départ des brigands. La ville depuis 1514 avait bien tenté d'organiser sa défense, mais ses habitants avaient montré quelques difficultés pour participer à la protection de leur cité. En 1518, les habitants accepteront de payer qu'à la condition d'être remboursés. Ils souhaitaient pour cela que leur nom soit enregistré ; GANTELET, *Entre France et Empire, Metz, une conscience municipale en crise*, p. 22.

[1048] En retournant de Sainte-Barbe ³³³
Son armee [et] son avan garde
A Mollin firent leur desjun
Par le neufvieme jour de jung

[1049] Et apres lui vint la duchesse
Aornee de grant richesse,
A Mets entra moult noblement
Fuit receupte honorablement.

[1050] En Passetempz ³³⁴ Oultre Muzelle
La princesse [et] ses damoizelles
En solas [et] en grant deduit
Furent la deux jours [et] deux nuict.

[1051] Et quant prist son departeme[n]t,
Alla diner a saint Clement
Après diner monte aux arsons
Et retourna au Pont a Mousson.

F° 102 v°

De la grande gellee quil fist faire a la saint Martin

[1052] En cellui an cin cents vingt [et] troys
Commenca l'yver sy destroy
La vigile de saint Martin
Que partout fist tres gra[n]t huttin

[1523]

[1053] Car il gela sy tres fortement
Qu'engelez furent lez froma[n]t
En terre par sy gra[n]t merveille
Que nulz n'avoit veu la pareille.

³³³ Du 18 au 20 juin 1523, le duc Antoine de Lorraine, son épouse la duchesse Renée de Bourbon ainsi que son frère François, accompagnés de près de 600 chevaux, se rendirent en pèlerinage à Sainte-Barbe. Ils sont accueillis dans les châteaux de la noblesse messine. Le duc n'entre pas dans la ville, car il est accompagné de beaucoup trop de monde, d'après lui. Dans un premier temps, il séjourne au château d'Ancerville de Nicolas Raigecourt, puis à Sainte-Barbe chez Nicolas Baudoche. Il demande, en revanche, à son épouse de séjourner à Metz ; *Id.*, p. 30.

³³⁴ Cet hôtel avait été construit par Pierre Baudoche entre 1485 et 1488. Il était situé à l'emplacement de l'actuelle maison Sainte-Constance, entre la Moselle et la Vincentrue ; PROST, « Le Passetemps », *L'union des Arts*, p. 249 à 273.

[1054] En vigne, en arbres, en masnaiges
Y heust par tout sy gra[n]t domaige
Ez fruitz cueilliez pour la saison
Gaiste furent en maintes maisons.

[1055] Et puis sens grandz nesges ne pluie
Vindre lez eavves en tel deluge
Plus grandes en rivieres [et] estampz
Que n'avoient estez en cent ans.

[1056] L'an mile cin cents vint quatre
Astrologiens vendoient lettres
Disant pronostications
Que tout seroit a perdicion

[1524]

[1057] Car la pugnicion de Dieu
Estoit prinse en plusieurs lieux,
Dont le puple estoit esbahys
Par plusieurs citez [et] pays.

F° 103 r°

[1058] Mais plusieurs bons seigneurs d'esglises
Firent a Dieu de beaux servises
Et le puple en devolcion
Et Dieu leur fist remission.

[1059] Et fuit le temp mieulx disposez
Que ilz n'avoient proposez
Qu'en Europe le dernier climaux
Signifioient moult de maulx.

[1060] De mortalitez [et] de guerres
De fouldre [et] trablement de terre
Des eavves en sy gra[n]t superflus
Et lez aultres brullez par feus.

[1061] Dieu tourna leur philizophie
En simple philozofolles
Oncques hom[m]e ne sceut regle mettre
Que Dieu ne fuit par dessus mestre.

[1062] Mais ceste annee malheureuse
Fuit au pouvres gents dolloreuse
Car le plus dez fruicions
Tomberent a perdicion.

[1063] Le septieme jour de jullet
Estoit tant beau le vernilet
Et lez vignes en gra[n]t portee
Cellui jour furent tempestees.

F° 103 v°

Quant la maison du maistre d'hostel de Gorze fuit fouraige par lez muttins

[1064] Et en y celle annee propre
A l'esglise vint g[ra]nt opprobre
Par ung augustin g[ra]nt docteur ³³⁵
Qui estoit grant predicateur

[1065] A Mets prescha ung caresme
Devant g[ra]nt puple hommes [et] femmes
Qui en sa predicacion
Avoient grant devolcion.

[1066] Les ordinaire par envie
Qui l'amoie[n]t mieulx mort que vie
Le prindre sy fort a hayr
Qu'il consentent a le trahyr.

[1067] Ung chan[n]oine malicieux
Parla a ung religieux
Du couvant d'icellui docteur
Lequel lui fuit fault trayteur

[1068] Tant fist quil le mena dehor
Et en receipt trente escus dor
Le livre a ses annemis
En piteuse prison fuit mis.

³³⁵ Jean Châtelain, moine augustin, originaire de Tournai.

[1069] Pris d'ung maistre d'hostel de Gorze
Furieusement par la gorge
Disant : « chanoine suis de Mets
Ou tu ne rentreras jamais. »

F° 104 r°

[1070] « Tu as preschiez de nostre estat
Je te hay plus c'ung appostat
Et touchiez sur lez gents d'esglise
Maintenant te tiens a ma guise.

[1071] Crois que tu en seras pugniz »
Lors l'emmenèrent a Nomeny ³³⁶
En charxtre fuit mis saol on sain
Condempnez a l'eaue [et] au pain.

[1072] Leans fuit des la penthocoste
Mal nourris [et] tres chier lui couste,
Jusque janvier onzieme jour
Le lendemain fina son cours.

[1073] Les clerks le prindre[n]t a leur advy
Et de la fuit menez a Vy ³³⁷
Et brulez fuit de leurs conclus
Fuit tort ou droit, je n'en dis plus

[1074] Monseigneur le grant com[m]andeur
De saint Anthoine ³³⁸ sens demeure
Son exploit fais s'en vint a Mets
Servis fuit d'ung perilleux Mets.

[1075] Par le jour de la saint Felix
Fuit perdue raison [et] police
En ung turbe de villains matins
Laroncelz, pillairs [et] muttins.

³³⁶ Nomeny : Meurthe et Moselle, arr. Nancy est aussi la prison de l'évêque.

³³⁷ Vic-sur-Seille : Moselle, arr. Château Salin.

³³⁸ Théodore de Saint-Chamont, vicaire général du cardinal Jean de Lorraine, abbé général des Antonistes, a présidé à l'exécution de Jean Châtelain ; WORMS, *Histoire de la ville de Metz*, p. 94.

- [1076] Pippeurs, trompeurs, gents survenus
Iceux affamez [et] tout nus
S'assemblerent par grant moncelz,
Groullant, ruminant, com[m]e porcelz.
- [1077] Sens craindre Dieu ne le[ur] signeurs
Eschauffez [et] plain de fureur
A malvais conseil tous enclins
Sens penses ou gisoit la fin.
- [1078] Souldain com[m]e le tonnoire tonne
Devant l'hostel de saint Anthoine
S'assambla une garnisons
Et efforcèrent la maison
- [1079] Cuidant tuer le come[n]deur,
Mais p[ar] l'ayde de nos seigneurs
Qui estoient tous sez amis
Fuit salvez de ses annemis.
- [1080] Et puis qua[n]t ilz vire[n]t leur falte
Ailleurs, ailleurs, aux aultres, aux aultres
Allons efforciez nostre noise
Sur le maistre d'hostel de Gorze ³³⁹
- [1081] Aincy sens rymes ne raison
Fuit fouragie la maison
Plainne de biens innumerables
Et de richesse inestimable.

- [1082] Car l'hostel estoit sy comblez,
De vin, de boix, d'awanne [et] bledz
Grande vasselles d'argent [et] d'or
D'habundant richesses [et] tresors.

³³⁹ Le chanoine Martin Pinguet, administrateur des biens de l'abbaye de Gorze et gouverneur de cette ville au nom de Jean de Lorraine, abbé commanditaire de Gorze, a procédé par son intermédiaire à l'arrestation de Jean Châtelain, *Id.*, p. 94.

- [1083] Or fuit le tresor tost pilliez
Et le meilleur desperpilliez
Arches [et] couffres escraventez
La estoit tres grand cualtez.
- [1084] Puis q[ua]nt to[us] biens furent vuidiez
Comme mordreux [et] outrecuidiez
Destromperent fenestres [et] murraille
Sens lasser angons ne ferraille.
- [1085] Or par grace du sai[n]ct esperit
Fuit tantost ung grant conseil pris
Des seigneurs sens dilacion
De ceste tribulacion.
- [1086] Encherchient a leurs bougeois
Se contre eulx alcuns se bougeois,
Mais ilz les trouverent bien fermes
Et puis lez firent mettre en armes.
- [1087] De nuict allant p[ar] la cite
Cherchant ceste mondicite
Et furent mis tous sez mutins
En prison devant le matin.
- [1088] Pour radressier les forvoyez
Lendemain en furent noyez
Devant l'hostel de saint Anthoine
Trois des plus malvaie personne.
- [1089] Et plusieurs de mort respiegiez,
L'ung bannis, l'aultre forjugiez
Et tout le buttin reportez
Honteusement [et] tous nottez.
- [1090] Ung tas de folz mal ennortez
Mirent hors de captivite ³⁴⁰
De la cours l'esvesque ung prison
Dont ilz firent grand mesprison.

F° 105 v°

³⁴⁰ Les émeutiers avaient libéré Jean Védaste qui était Luthérien, *Id.*, p. 95.

[1091] L'an vintg cinq [et] quinze cent [1525]
Fuit le roy Francoy nom puissant
Et perdit sens paralisie
Ses forts mambres devant Pavie ³⁴¹

[1092] Car malheur lui fist tel destourbe
En le tombant desoulz la bourbe
Ou il cheust par fortune instable
Prisonnier soubz son co[n]questable.

[1093] En bataille d'espees [et] de lances
En la grand puissance de France
Et la grand forces dez Franscois
Sy fors n'est qu'aussy fort ne soit

F° 106 r°

[1094] Par la prouesse de Bourgoigne ³⁴²
Fust eschevee la besoigne
Et furent les François battus
Et leur hault orgueil abbatus.

³⁴¹ Depuis la victoire de Marignan en 1515, le roi de France, François 1^{er} poursuivait le rêve italien des précédents rois. Mais les défaites successives pendant les guerres qui l'opposaient à l'empereur Charles Quint lui firent perdre le Milanais et Naples en 1520. Le roi réagit et en 1525 s'engage dans un conflit, qu'il perd à Pavie. Le roi est emprisonné à Madrid. Il rentre en France seulement en mars 1526 ; JACQUART, *François I^{er}*, p. 80.

³⁴² Lors de son emprisonnement, le roi dû signer le traité de Madrid (1526) qui fait suite à la bataille de Pavie. Une des clauses stipule que François 1^{er} devait abandonner le duché de Bourgogne au profit de Charles Quint, *Id.*, p. 82

Du seigneur Humbert de Serrier ³⁴³ qui tua ung beucher a la porte
serpenoise

- [1095] Ainsy que fortune a son tours
Attournes en perilleux jours
Ou que son malheureux roy chies
Sont aucuns en piteux meschief
- [1096] L'an cinq cens vingt cinq [et] mille 1525
Ung noble homme hors de la ville
Devant la porte Serpenoise
Fuit souppris de tres apre noise.
- [1097] Par courroux et chault scens troublez
Fust d'entendement aveuglez
Luy jeune homme despris souldain
Fist ung coup mortel de la main.
- [1098] Neantmoins par grand sapience
Fut pris en bonne pacience
Et le cas si bien ordonnez
Que tous malz furent pardonnez.

³⁴³ Les Serrières étaient originaires du marquisat de Pont-à-Mousson. Cette famille s'établit à Metz au XIV^eme siècle. Humbert de Serrières, fils de Conrad de Serrière, chevalier en 1498, fut maître-échevin en 1472 et 1492. Il est le représentant du paraige de Port-Sailly. Sa mère Claude Baudoche est fille de Pierre Baudoche écuyer. Humbert était certainement écuyer et seigneur de Saulny, probablement né en 1502. Il fut maître-échevin en 1520. Il vivait encore en 1540. On ne lui connaît pas de postérité ; D'HANNONCELLES, « Metz ancien », t. II, p. 246. Humbert de Serrière se trouve aussi sur la liste des sept de guerre dont il est membre dès 1522. L'établissement des sept de guerre date de 1323. Les sept de guerre organisaient tout ce qui était relatif à la guerre, c'est-à-dire l'engagement des troupes et des soldats, les opérations tendant à repousser l'ennemi ainsi que les traités de paix. Ces sept officiers étaient choisis par voix du sort, un dans chacun des paraiges et deux dans celui du Commun. Leur charge qui avait d'abord une durée de deux ans devint par la suite annuelle.